



REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA
COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**RAPPORT DE L'EXAMEN NATIONAL
VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT
DURABLE AU BURUNDI**

Bujumbura, Avril 2020



SOMMAIRE

I. DECLARATION LIMINAIRE.....	8
II. POINTS SAILLANTS.....	10
III. INTRODUCTION	14
IV. METHODOLOGIE	15
VI. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES 17 ODD AU BURUNDI.....	24
VII. MECANISMES DE FINANCEMENT DES ODD	107
ANNEXES.....	113

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cartographie des indicateurs et cibles ODD	12
Tableau 2 : Chronogramme des activités pour l'élaboration du rapport ENV	17
Tableau 3 : Intégration des ODDS dans le PND.....	21
Tableau 4: Evolution du PIB au Burundi (en milliards de BIF).....	29
Tableau 5: Croissance du PIB au Burundi, dans la CAE et en Afrique Sub-Saharienne (en %)	29
Tableau 6: Indicateurs associés à l'objectif 1	32
Tableau 7 : Indicateurs associés à l'objectif 2	38
Tableau 8 : Estimation des besoins en lait, viande, œufs et poissons de 2016 à 2025.....	43
Tableau 9 : Indicateurs associés à l'Objectif 3.....	Error! Bookmark not defined.
Tableau 10 : Indicateurs associés à l'objectif 4.....	56
Tableau 11: Indicateurs associées à l'objectif 6.....	72
Tableau 12 : Indicateurs associés à l'objectif 7.....	76
Tableau 13 :Indicateurs associés à l'objectif 8.....	78
Tableau 14 : Indicateurs associés à l'objectif 9.....	81
Tableau 15 : Indicateurs associés à l'objectif 10.....	84
Tableau 16 : Indicateurs associées à l'objectif 12.....	90
Tableau 17:Indicateurs associés à l'objectif 16.....	99
Tableau 18: Centres de prise en charge intégrée.....	100

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance réel	30
--	----

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Adduction d'Eau Potable
AHAMR:	Agence de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural
ANJE	: Alimentation et Nutrition du Jeune Enfant
ARV	: Anti Rétro-Viraux
ASC	: Agent de Santé Communautaire
ATPC	: Assainissement Total Piloté par la Communauté
BIF	: Francs Burundais
CAM	: Carte d'Assistance Médicale
CCC	: Communication au Changement de Comportement
CCL	: Centres de Collecte de Lait
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
CEDEF l'égard	: Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEM	: Centre d'Enseignement des Métiers
CFP	: Centre de Formation Professionnelle
CIRGL	: Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CONFEMEN	: Conférence des Ministres de l'Education des Etats et Gouvernement de la
CPN	: Consultation Prénatale
CPON	: Consultation Post-Natale
CSB+	: Super Céréales
CSU	: Couverture Sanitaire Universelle
DOS-Elevage	: Document d'Orientation du Secteur d'Elevage
EAC	: East African Community
ECOSOC	: Conseil économique et social des Nations Unies
ECVMB	: Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi
EDS	: Enquête Démographique et de Santé

EFTP	: Enseignement et Formation Technique et Professionnel
ENV	: Examen National Volontaire
FARN	: Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle
FIF	: Fonds Compétitif d'Investissement pour les Filières
FNEC	: Fonds National pour l'Environnement et le changement Climatique
FOSA	: Formation Sanitaire
FPHN	: Forum politique de Haut Niveau
FPHU	: Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain
GWH	: Giga WattHeure
IBN	: Initiative du Bassin du Nil
ICCM	: Integrated Community Case Management
INSS	: Institut National de la Sécurité Sociale
ISTEEBU	: Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
MFP	: Mutuelle de la Fonction Publique
MIILDA	: Moustiquaire Imprégnée d'Insecticides à Longue Durée d'Action
MINEAGRIE	: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
MUSA	: Mutualité de la santé
MW	: MégaWatt
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONPR	: Office National des Pensions et Risques Professionnels
ONU	: Organisation des Nations-Unies
OS	: Orientation Stratégique
PACSC	: Projet d'Appui à la Compétitivité du Secteur Café au Burundi
PADESCO	: Projet d'Appui à l'Amélioration des Apprentissages en Début de Scolarité
PAIFAR-B	: Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale au Burundi
PAIOSA	: Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole
PANA	: Plan d'Actions National d'Adaptations aux changements climatiques
PASEC	: Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN

PATAREB	: Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture dans la Région naturelle de Bugesera
PCDC	: Plan Communal de Développement Communautaire
PCIMA	: Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aigüe
PCIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIPARV-B	: Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PMN	: Poudre en Micro Nutriments
PNA	: Politique Nationale de l'Assainissement
PND	: Plan National de Développement.
PNDS-III	: Plan National de Développement Sanitaire, 3ème Génération
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PNLAE	: Programme National de Lutte Anti-Erosive
PNSADR-IM	: Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso
PNUD	: Programme des Nations Unies du Développement
PPP	: Partenariat Public Privé
PRDAIGL	: Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs
PRODEMA-FA	: Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles – Financement Additionnel
PRO-SEC-EAU	: Projet Secteur Eau
PRRIE	: Projet de Réhabilitation et de Renforcement des Infrastructures d'Elevage
PRRPB	: Projet de Restauration et Résilience du Paysage au Burundi
PSDEF	: Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation
PTE	: Plan Transitoire de l'Education
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers

QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bien-Etre du Burundi
RNV	: Rapport National Volontaire
SAN	: Stratégie Agricole Nationale
SCEP	: Système de Collecte d'Eau Pluviale
SNU	: Système des nations Unies
SOCABU	: Société d'Assurance du Burundi
SRMNIA	: Santé de la Reproduction, Maternelle, Néo-Natale, Infantile et des Adolescents
TB	: Tuberculose
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TPM+	: Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positive
TPS	: Technicien de Promotion de Santé
UNDAF	: United Nations for Development Assistance Framework
UNFPA	: United Nations Population Fund
USD	: United States Dollar
VIH/SIDA	: Virus d'Immuno-déficience Humaine/ Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
VSBG	: Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre

I. DECLARATION LIMINAIRE

Le Burundi, à l'instar des 192 autres pays membres du Système des Nations Unies et dans le but ultime de mettre fin à la pauvreté et éliminer la faim, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face aux changements climatiques à l'horizon 2030, a adopté, le 25 septembre 2015, le programme mondial 2030 des Objectifs de Développement Durable « ODD ».

Avec ce programme, décliné en 17 objectifs, 169 cibles et 242 indicateurs qui définissent les enjeux prioritaires, le monde s'engageait à « mettre fin aux fléaux immémoriaux de l'extrême pauvreté et de la faim plutôt que de contribuer à détériorer notre planète et à laisser d'intolérables inégalités, créer du ressentiment et semer le désespoir ».

Cet agenda 2030 étant une feuille de route universelle qui permettra d'orienter l'avenir de la planète vers des sociétés durables, plus résilientes et inclusives engagées pour la paix, tous les pays ont-ils convenu d'accompagner ces engagements mondiaux d'une véritable volonté politique, d'une stratégie de mise en œuvre soutenue par un examen périodique des progrès vers l'atteinte des objectifs fixés de façon à « **Ne laisser personne de côté** ».

C'est pourquoi, par une implication de toutes les parties prenantes et conformément au processus de réflexion et de consultation mis en place par le Secrétariat Général des Nations Unies, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, et l'utilisation de l'outil Rapid Integrated Assessment « RIA » développé et adopté par le Groupe des Nations Unies pour le Développement, le Gouvernement du Burundi s'est inscrit dans cette dynamique mondiale. Ainsi, il s'est approprié de ce nouveau programme bien qu'il soit très ambitieux et pose d'immenses défis pour sa mise en œuvre notamment la mobilisation de ressources à tous les niveaux, l'insuffisance des infrastructures d'appui à la production, les aléas climatiques et la démographie galopante. Au terme de ce processus, le pays a réalisé un exercice de priorisation et d'hiérarchisation des cibles et des indicateurs. Ainsi, 49 cibles et 101 indicateurs ont été retenus et un Plan National de Développement du Burundi a été élaboré pour leur opérationnalisation (PND 2018-2027) et est en cours de mis en œuvre.

De surcroît, avec l'intégration harmonieuse des ODD dans les plans stratégiques sectoriels et leur mise en cohérence avec les priorités nationales, le PND 2018-2027 constitue le cadre fédérateur de toutes les stratégies et politiques sectorielles de développement du Burundi ainsi que la clé du processus d'appropriation nationale desdits ODD.

Conscient de ses responsabilités et déterminé à jouer sa partition et apporter sa contribution dans la réalisation des ODD d'ici à 2030, le Burundi s'est porté volontaire pour présenter son premier rapport sur leur mise en œuvre, traduisant ainsi l'engagement du Gouvernement, de toutes ses Institutions et de la société burundaise entière, pour la réalisation de l'Agenda 2030.

Le présent rapport sous le thème "**Action accélérée et voies transformatrices : réaliser la décennie d'action et de mise en œuvre pour le développement durable**", reflète donc l'état actuel de mise en œuvre de l'Agenda 2030 par le Burundi et est le résultat d'une consultation générale participative et inclusive de toutes les parties prenantes des différentes couches de la société burundaise.

Le Gouvernement saisit la présente occasion pour exprimer sa grande satisfaction pour les différentes actions engagées et qui ont permis d'arriver à des avancées significatives dans les secteurs de la vie de la Nation I et plus particulièrement au niveau de l'éradication de la pauvreté, l'élimination de la faim, la santé, l'éducation, l'élimination de toutes les formes de discrimination, la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable. Un accent particulier a été, chaque fois, mis à l'égard des femmes, des enfants et des personnes vivant avec un handicap/personnes aux besoins spécifiques et vulnérables.

Cependant, des contraintes majeures subsistent. C'est pourquoi le Burundi s'est fait inscrire au présent Forum Politique de Haut Niveau 2020 en vue de confronter les pratiques et méthodes en cours dans le pays aux meilleurs standards dans le monde, soumettre sa démarche à l'appréciation des pairs et tirer avantage des meilleures pratiques pour identifier les meilleures solutions aux défis et freins qui continuent d'entraver sa marche harmonieuse vers l'atteinte des ODD.

D'ores et déjà, le Gouvernement du Burundi tient à remercier très vivement toute la population burundaise qui a répondu à l'appel de Son Excellence Monsieur le Président de la République, lancé lors de l'adoption du Plan National de Développement du Burundi 2018-2027. En effet, elle s'est mobilisée comme un seul homme pour s'approprier du nouveau programme et a fait preuve, une fois de plus, de sa force de travail en vue de parvenir à son bien-être économique, social, environnemental et de gouvernance.

Il adresse également ses sincères remerciements à tous nos Partenaires Techniques et Financiers au développement qui ont accru leur assistance dans le respect des principes démocratiques et de souveraineté du peuple burundais, plus particulièrement le Conseil Economique et Social des Nations Unies pour sa brillante organisation de la présente édition du Forum Politique de Haut Niveau ainsi que le PNUD et l'UNICEF qui ont beaucoup appuyé la préparation de cette contribution volontaire de mon pays, le Burundi.

**Le Ministre des Finances, du Budget et
de la Coopération au Développement
Economique**

Dr Domitien NDIHOKUBWAYO

II. POINTS SAILLANTS

L'Agenda mondial 2030 de développement constitue une plate forme de croissance et une feuille de route que chaque pays membre des Nations Unies est appelé à s'approprier. Dès avant son adoption en 2015, le Burundi était déjà à l'œuvre pour créer un environnement favorable pour son élaboration et sa mise en œuvre à divers niveaux (local, régional et national) sur base des précédents agenda mondiaux et des résultats atteints en priorisant déjà ses objectifs de développement.

II.1 Préparation de l'Agenda post 2015 : Le Burundi a participé dans un panel comprenant respectivement 50 pays au premier tour et 15 pays au second à travers les contributions des consultations nationales dans le cadre du processus très inclusif et participatif de réflexion et de consultation aux niveaux national et international mis en place par le Secrétariat Général des Nations-Unies dans le but de la préparation de l'Agenda International de Développement pour l'Après 2015. Ces étapes ont bénéficié de l'implication des autorités gouvernementales, régionales et locales, de la société civile, du secteur privé et des congrégations religieuses dans la définition des objectifs et priorités de l'agenda Post-2015.

L'objectif principal de ces consultations a été atteint dans la mesure où les consultations populaires de l'Agenda Post-2015 ont offert l'opportunité aux populations locales de définir les priorités et les enjeux locaux pour le futur cadre de développement international à adopter. Pour le Burundi, les consultations ont porté sur les cinq thématiques suivantes : ***(i) Inégalités et développement inclusif ; (ii) Gouvernance, institutions effectives ouvertes et redevables et consolidation de la paix ; (iii) Transformation structurelle de l'économie et création d'emploi ; (iv) Défis environnementaux et développement durable et (v) VIH/SIDA, santé pour tous et développement socio-économique ».***

II.2 Contextualisation et priorisation des ODD : Après avoir lancé officiellement le Programme, le 25 Septembre 2015, le Gouvernement du Burundi avec l'appui du PNUD, a lancé le processus de priorisation des ODD, en impliquant l'ensemble des parties prenantes : le secteur privé, la société civile, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers, les universitaires et les chercheurs à travers une commission des experts multisectoriels. Il a été mis en place également une commission nationale chargée du suivi des ODD coprésidée par la Deuxième Vice-présidence de la République et le Ministère ayant la planification dans ses attributions. La commission multisectorielle a été formée sur la méthodologie RIA (Rapid Integrated Assessment) de priorisation et de la contextualisation des ODD dans les plans nationaux de développement et son application.

Le processus de priorisation des cibles des ODD constitue un exercice complexe, nécessitant la participation effective de tous les acteurs de développement. Il s'inscrit dans le cadre du renforcement des efforts d'appropriation nationale des ODD amorcé depuis 2015 et témoigne du leadership transformateur que le Gouvernement s'est assigné pour faire de l'année 2017, une année de l'action en vue de mettre à l'échelle les interventions en faveur des ODD et maximiser les chances du pays de les atteindre à l'horizon 2030.

Pour mener à bien le processus de priorisation et d'opérationnalisation des ODD, le Gouvernement, ayant requis l'appui du PNUD, a organisé des ateliers régionaux à travers

tout le pays, avec pour objectif le renforcement de ses capacités en leadership et en techniques nécessaires pour l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies nationales de développement ainsi que pour les mécanismes pertinents menant à leur atteinte.

L'appropriation des ODD au Burundi reste un processus continu qui a connu trois grandes étapes, à savoir : (i) la priorisation des cibles des ODD ; (ii) l'élaboration de la cartographie des indicateurs des cibles prioritaires et (iii) l'intégration harmonieuse de ces ODD dans le PND2018-2027, les plans stratégiques sectoriels, les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC).






Ainsi, pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, faire face aux changements climatiques d'ici 2030, le Burundi, dans son package national, a hiérarchisé, priorisé et retenu 16 objectifs de développement durable, 49 cibles et 101 indicateurs.

A la suite de la cartographie établie après la production du rapport national de priorisation des ODD, il a été décidé d'ajouter aux 101 indicateurs de suivi déjà retenus, 50 indicateurs de mise en œuvre ainsi que 25 autres indicateurs relatifs au partenariat mondial (ODD 17) pour définir un nouveau package national de 17 ODD, 111 cibles et 176 indicateurs.

Tableau 1 : Cartographie des indicateurs et cibles ODD

Objectifs de développement durable	Cibles ODD à prioriser										Liste des cibles prioritaires	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indicateurs
1. Pas de pauvreté			3	7							2	10
2. Faim Zéro	0	3	3								3	6
3. Bonne santé et bien-être	3	2	7				1	4			5	17
4. Education de qualité	5			3	0						3	8
5. Egalité entre les sexes	3	0			2	2					4	7
6. Eau propre et Assainissement	4	3									2	7
7. Energie propre et d'un coût abordable	5										1	5
8. Travail décent et croissance économique	1		1						1		3	3
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	1		0								2	1
10. Inégalités réduites	0	3		0							3	3
11. Villes et communautés durables	1	0		1							3	2
12. Consommation et production responsables		2		3	3	0					4	8
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques	0	0	0								3	0
14. Vie aquatique				3			1				2	4
15. Vie terrestre			0	0			0				3	0
16. Paix, justice et Institutions efficaces	2		7	0	6	5			0		6	20
17. Partenariats pour les ODD												
Total											49	101

Légende :

	: Cibles prioritaires, le chiffre contenu dans chaque cellule correspond au nombre d'indicateurs par cible priorisée
	: Cibles non prioritaires
	: Nombre de cibles par objectif
	: Total des indicateurs retenus par objectif
	: Non considéré

Source : Rapport de priorisation des ODD

II.3 Intégration des ODD dans les différents plans de développement au niveau central, sectoriel et local : En vue de mieux opérationnaliser cet agenda mondial ainsi que les autres agendas auxquels le Burundi s'est engagé et a adhéré, comme l'agenda 2063 de développement de l'Afrique, le pays a opté pour un développement durable pour ne laisser personne de côté qui est traduit par son Plan National de Développement du Burundi 2018-2027. Leur intégration dans ledit plan consacre relativement le processus d'appropriation des ODD au Burundi.

II.4 Localisation des ODD dans les PCDC : Outre l'intégration et l'alignement des ODD aux cadres nationaux de planification et de programmation du développement, le Gouvernement du Burundi s'est livré à un autre exercice en matière de localisation des ODD en initiant le processus d'intégration des ODD dans les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC, 3ème Génération) ainsi qu'un suivi des dynamiques communales observées dans la mise en œuvre des ODD. Dans ce cadre, le guide de planification locale a été actualisé en intégrant la localisation comme l'une des étapes importantes du processus d'élaboration des plans communaux de développement communautaire au niveau de la collecte des données.

III. INTRODUCTION

Au sommet mondial sur le développement durable du 25 septembre 2015, les Etats membres de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) ont adopté le programme des Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 17 objectifs, 169 cibles et 244 indicateurs y associés. Pour une bonne appropriation nationale de ce programme et conformément aux recommandations de cette Assemblée Générale des Nations-Unies, le Burundi s'est alors mis à l'œuvre pour prioriser ses objectifs et cibles et cartographier les indicateurs y relatifs. Pour renforcer la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement du Burundi a engagé le processus de priorisation nationale des ODD, conformément aux recommandations de l'Assemblée Générale des Nations-Unies lors de l'adoption de cet agenda en septembre 2015. Le rapport national de priorisation des cibles et indicateurs des ODD pour la République du Burundi a été préparé de manière largement participative et inclusive de toutes les parties prenantes au développement, incluant les experts du Gouvernement, les Partenaires Techniques Financiers (PTFs), y compris le Système des Nations-Unies (SNU), les délégués du secteur privé, de la société civile, du monde académique, les représentants des femmes, des confessions religieuses, des jeunes et des groupes vulnérables. Ce rapport a été lancé officiellement par Son Excellence le Président de la République le 01^{er} Février 2019 à Kayanza.

Selon le rapport du 15 janvier 2016 du Secrétaire Général des Nations unies intitulé « Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial », il a été retenu que chaque Etat Membre sur une base volontaire, élabore un rapport écrit. Ce rapport vise à retracer les progrès réalisés au niveau national et international par rapport à un cadre de référence national adapté et ambitieux des ODD en impliquant d'une manière participative toutes les parties prenantes concernées. Il s'appuie sur les mécanismes nationaux existants en termes de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation des politiques publiques.

Cet examen national volontaire porte sur le rapportage des progrès réalisés vers l'atteinte des ODD à travers l'évolution des cibles et indicateurs définis et par l'évaluation des politiques, plans, programmes et réformes mis en œuvre.

Après deux ans de mise en œuvre du PND Burundi 2018-2027, le Burundi s'est porté volontaire pour présenter son premier Rapport National Volontaire (RNV) sur les ODD au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) du Conseil Economique et Social des Nations unies (ECOSOC), prévu pour se tenir en juillet 2020.

Elaboré suivant les lignes directrices du manuel de préparation des examens nationaux volontaires, le présent rapport, tout en s'appuyant sur une démarche participative et inclusive, s'articule autour des éléments suivants : i) Déclaration liminaire, ii) Faits saillants ; iii) Introduction ; iv) Méthodologie ; v) Intégration des ODD dans le cadre national ; vi) Etat de mise en œuvre des 17 ODD et vii) Conclusion.

IV. METHODOLOGIE

IV.1. Note conceptuelle et chronogramme des activités

IV.1.1. Contexte

L'agenda mondial 2030 de développement et les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui en découlent sont le résultat du consensus de la communauté internationale après un processus de consultations hautement participatif et inclusif, qui tire les enseignements de la mise en œuvre des précédents Agendas de développement notamment les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cet Agenda prend en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement pour « Transformer notre monde » avec comme leitmotiv de « ne laisser personne de côté ».

Ainsi, l'Agenda 2030 représente une feuille de route universelle qui permet d'orienter l'avenir de la planète vers des sociétés durables, plus résilientes et inclusives engagées pour la paix. Pour ce faire, tous les pays doivent accompagner ces engagements mondiaux d'une véritable volonté politique, d'une stratégie de mise en œuvre soutenue par un examen périodique des progrès vers l'atteinte des objectifs fixés.

Le Burundi, à l'instar des autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), s'est engagé en septembre 2015 à travers l'agenda 2030 du développement durable à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation en vue d'un développement durable, résilient et ne laissant personne de côté.

A cet effet, rendre compte des progrès et des difficultés de la mise en œuvre des ODD à la population et à la communauté internationale, constitue l'un des engagements clés du programme de développement 2030. Pour ce faire, l'Examen Volontaire National du Burundi, à l'instar de ceux des autres pays constitue une opportunité de partage d'expériences, des réussites, des défis, des leçons apprises et de mobilisation des partenariats en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda.

Ainsi, le Burundi conscient des enjeux en lien avec les ODD s'est engagé dès le lendemain de l'adoption de ces derniers dans le processus de leur opérationnalisation. L'inscription du Burundi au Forum Politique de Haut Niveau 2020 fait suite à la volonté du Gouvernement de confronter les pratiques et méthodes en cours au Burundi aux meilleurs standards dans le monde, de soumettre sa démarche à l'appréciation des pairs et de tirer avantage des meilleures pratiques pour identifier les meilleures solutions aux défis et freins qui continuent d'entraver la marche harmonieuse du Burundi vers les ODD.

Conscient de ses responsabilités, et avec la volonté de contribuer au développement durable de la planète, le Burundi s'est porté volontaire pour présenter le premier rapport sur la mise en œuvre des ODD, traduisant l'engagement du Gouvernement, des Institutions et de la société burundaise entière, pour la réalisation de l'Agenda 2030. Le Burundi est déterminé à jouer sa partition et à apporter sa contribution dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable d'ici à 2030.

IV.1.2. OBJECTIFS

L'objectif principal est la présentation par le Burundi de son premier Rapport National Volontaire de revue du processus ODD au mois de juillet 2020 au Panel du Forum Politique de Haut Niveau qui se tiendra à New York.

L'objectif spécifique est d'échanger les expériences et les bonnes pratiques des pays dans le cadre de l'évaluation des progrès de mise en œuvre des ODD dans le cadre du suivi et de l'examen systématiques de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 prévus par l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Assemblée générale des Nations Unies a prévu un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. A cet effet, un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré doit apporter une contribution essentielle à la mise en œuvre et aiderait les pays à progresser au maximum et à suivre les progrès accomplis dans l'exécution de l'Agenda 2030 pour faire en sorte que nul ne reste à la traîne.

Ce cadre permet de (i) promouvoir le principe de responsabilité à l'égard des citoyens ; (ii) soutenir une coopération internationale effective pour la réalisation de l'Agenda 2030 ; et (iii) favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel.

Au niveau mondial, le suivi et l'examen de l'Agenda 2030 constituent le mandat du Forum Politique de Haut Niveau pour le développement durable (FPHN). Celui-ci se réunit, une fois l'an sous les auspices du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), et tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement.

Le FPHN, organisé chaque année sur des thèmes et objectifs de développement durable précis, définit une direction politique, formule des orientations et fait des recommandations pour le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris en matière de développement durable. Ils sont prévus pour renforcer l'intégration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable, de manière holistique et intersectorielle, à tous les niveaux. Ils facilitent le partage au niveau mondial des données d'expérience, y compris les succès remportés, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience.

Faisant partie des 15 pays africains retenus pour présenter leurs examens nationaux volontaires (ENV) au cours du FPHN de 2020, le Burundi a entrepris le processus de préparation de son ENV, sous la direction technique de la Direction Générale de la Planification et de la Coopération du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement en collaboration avec le Système des Nations unies. Un comité technique multisectoriel composé des représentants des différents ministères sectoriels, des Agences des Nations unies, de la société civile, des ONGs, et des élus locaux a été mis en place par l'ordonnance ministérielle n° 540.0/317 du 02 mars 2020, pour préparer le rapport du pays.

Sous la supervision du comité de pilotage, présidé par le ministère en charge de la planification, le comité technique a établi son chronogramme d'activités tel qu'il figure dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Chronogramme des activités pour l'élaboration du rapport ENV

Activités/Tâches	Janvier			Février			Mar s			Avril			Mai			Juin		
Semaine																		
1. Elaboration de la note conceptuelle du RNV																		
2. Mise en place des Comités techniques et de pilotage																		
3. Recrutement des consultants nationaux																		
4. Réunion restreinte de préparation de réunion de prise de contact																		
5. Réunion de prise de contact avec les membres du comité technique (Présentation du rapport de démarrage par les consultants)																		
6. Collecte, traitement et analyse des données																		
7. Ateliers régionaux d'ENV																		
8. Ateliers à l'endroit des groupes spécifiques																		
9. Rédaction du Rapport																		
10. Revue du rapport par le comité technique																		
11. Validation nationale																		
12. Intégration des commentaires par les Membres du Comité Technique Restreint																		

Activités/Tâches	Janvier			Février			Mar s			Avril			Mai			Juin		
Semaine																		
13. Lecture indépendante																		
14. Transmission du document au Comité de Pilotage																		
15. Transmission de la version finale validée par le Comité de Pilotage à New York																		

IV.1.3. Processus de rédaction et consultation pour le rapport

En vue d'aboutir à un rapport national accepté par tous, son élaboration a été le résultat d'une démarche méthodologique participative et inclusive des parties prenantes à la mise en œuvre des ODD.

Collecte, traitement et analyse des données : Ce travail a été réalisé par le comité technique constitué des structures suivantes: (i) la Direction Générale de la Planification et de la Coopération au Développement, (ii) l'Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi « ISTEEDU », (iii) le Bureau d'Etudes Stratégiques pour le Développement « BESD », (iv) les Directions Générales ou Directions de la Planification et Statistiques des différents ministères concernés et (v) certaines Agences des Nations Unies notamment le PNUD et l'Unicef avec l'appui du Coordonnateur Résident des Nations Unies. Les données ont été collectées au niveau des acteurs du système statistique sur la base d'un canevas produit à cet effet. Après la revue documentaire, traitement et analyse de ces données, ce comité, avec l'appui de deux consultants indépendants, a produit le premier rapport national volontaire provisoire. Il a surtout veillé à l'intégration des différents amendements et observations formulés durant tout le processus.

Ateliers régionaux d'examen du rapport : Le rapport provisoire issu de l'atelier technique a été soumis à l'examen au niveau des différents acteurs des provinces regroupées en quatre régions. A travers cette approche, l'objectif était d'assurer d'une part l'enrichissement du RNV par les acteurs provinciaux et d'autre part, de prendre en compte la dimension provinciale dans le rapport de sorte à ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre de l'agenda 2030.

A ce niveau, les acteurs étaient les représentants des provinces à savoir: (i) les Gouverneurs des provinces ou leurs représentants, (ii) les antennes provinciales de la planification, (iii) les représentants des communes de diverses catégories à savoir les élus communaux, (iv) les représentants des femmes, des confessions religieuses, des jeunes, (v) les membres des Organisations de la Société Civile, (vi) les représentants des ONG, (vii) les personnes aux

besoins spécifiques, (viii) les forces de défense et de sécurité, (ix) ceux du secteur privé ainsi que (x) les structures déconcentrées des ministères.



Atelier régional d'enrichissement du Projet de Rapport National Volontaire par les acteurs provinciaux au Centre du pays

Examen par les groupes spécifiques : Le rapport provisoire issu de l'atelier élargi a été soumis à l'examen par des groupes spécifiques pendant des rencontres afin de recueillir leurs observations, amendements et propositions d'amélioration du rapport. Il s'agit des groupes suivants : (i) les institutions étatiques, (ii) les universités et centres de recherche, (iii) les ONG, (iv) la société civile et le secteur privé, (v) et les différentes agences du Système des Nations Unies.

Atelier technique d'élaboration du RNV : Une retraite technique a été organisée pour examiner et améliorer le pré-rapport proposé par l'équipe technique. Toutefois, pour garantir l'aspect participatif de la production du rapport national volontaire, cette étape a été élargie à plus d'acteurs conformément aux directives d'élaboration de rapports nationaux volontaires. Il s'agit de l'ensemble des Directions Générales ou Directions de la Planification et Statistiques sectorielles des ministères, des organisations de la société civile, du secteur privé, du Conseil Economique et Social, des agences du Système des Nations Unies (SNU) et certaines institutions publiques. Les amendements et les analyses supplémentaires de cette retraite ont permis de disposer d'un document plus affiné (rapport provisoire).

Validation nationale : Suite à la situation sanitaire qui prévalait en rapport avec le COVID-19, le rapport ainsi enrichi par les contributions des groupes spécifiques et des acteurs des régions a été soumis pour validation aux différents ministères et autres parties prenantes pour observations et commentaires. Ces derniers ont été intégrés dans le rapport par un groupe ad hoc composé des représentants du Ministère ayant la planification dans ses attributions, des représentants du Système des Nations Unies et les consultants. Le comité

de pilotage a été ensuite saisi et ses observations ont été également intégrées avant la soumission du rapport au Gouvernement qui, à son tour, l'a analysé et adopté, avant de le soumettre à l'UNDESA.

V. INTEGRATION DES ODD DANS LE CADRE NATIONAL DE PLANIFICATION

Le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027 (PND Burundi 2018-2027) comprend trois enjeux et cinq orientations stratégiques (OS) suivantes: (i) Dynamiser les secteurs porteurs de croissance; (ii) Développer le capital humain; (iii) Protéger l'environnement, s'adapter aux changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire et (iv) Renforcer la démocratie, la gouvernance, l'Etat de droit et la sauvegarde de la souveraineté nationale; (v) Renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources et développer la coopération et le partenariat.

Chaque orientation stratégique comprend des axes d'intervention qui, à leur tour sont composés d'objectifs stratégiques. Au total, le PND BURUNDI 2018-2027 du Burundi comprend 16 axes d'intervention. A chaque orientation stratégique correspond un ou plusieurs ODD et à chaque axe d'intervention correspond au moins à un ODD. Il est même possible de faire correspondre les objectifs stratégiques au nombre de 51 aux 49 cibles nationales priorisées. L'intégration des ODD dans le cadre national de planification permet de mettre en œuvre de manière simultanée le PND et les ODD.

Le tableau suivant montre la cohérence entre les OS, les axes d'intervention du PND et les ODD.

Tableau 3 : Intégration des ODDS dans le PND

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE D'INTERVENTION DU PND	ODD
<i>OS 1 : Dynamiser les secteurs porteurs de croissance</i>	Axe 1 : Développement de l'agriculture, élevage et renforcement de la sécurité alimentaire ; Axe 9. Gestion durable de l'environnement ; Axe 10. Ressources en eau et assainissement global ; Axe 11. Changements et gestion des risques climatiques.	Objectif 1 - Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes Objectif 2 – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
	Axe 2. Développement des Infrastructures (Energie, Eau potable, Transport, TIC.)	Objectif 1 - Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau Objectif 7- Garantir l'accès de tous à des services

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE D'INTERVENTION DU PND	ODD
		<p>énergétiques fiables, durables, modernes et abordables</p> <p>Objectif 9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>
	<p>Axe 3. Développement des secteurs Minier, Industriel et Artisanal</p>	<p>Objectif 1 - Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes</p> <p>Objectif 7- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables</p> <p>Objectif 9 - Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>
<p>OS 2 : Développer le capital humain</p>	<p>Axe 4. Amélioration des performances et de la collaboration dans le domaine de la santé</p>	<p>Objectif 3- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous</p>
	<p>Axe 5. Renforcement du système éducatif et amélioration de l'offre de formation</p>	<p>Objectif 4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité</p>
	<p>Axe 6. Développement du secteur de la protection sociale</p>	<p>Objectif 1 - Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes</p> <p>Objectif 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE D'INTERVENTION DU PND	ODD
	Axe 7. Emploi décent et jeunesse	Objectif 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
	Axe 8. Dividende démographique	Tous les ODD
<i>OS 3 : Protéger l'environnement, s'adapter aux changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire</i>	Axe 9. Gestion durable de l'environnement	Objectif 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification
	Axe 10. Ressource en eau et l'assainissement global	Objectif 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la Désertification
	Axe 11. Changements et gestion des risques climatiques	Objectif 13 - Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
	Axe 12. Aménagement du territoire	Objectif 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la Désertification
<i>OS 4 : Renforcer la gouvernance, la sécurité et la sauvegarde de la souveraineté nationale</i>	Axe 13: Gouvernance	Objectif 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein Objectif 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
	Axe 14 : Sécurité et défense	Objectif 16 - Promouvoir

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE D'INTERVENTION DU PND	ODD
	nationale	l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
OS 5 : <i>Mobiliser les ressources, améliorer la gestion des dépenses publiques et développer la coopération régionale et internationale</i>	Axe 15. Mobilisation des ressources	Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser
	Axe 16. Développement de la coopération et des partenariats sous-régional, régional et international	Objectif 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Source : Elaboré par l'équipe de rédaction sur base du rapport de priorisation ODD et du PND

VI. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES 17 ODD AU BURUNDI

L'adoption de l'agenda 2030 en septembre 2015, engage sur une base purement volontaire (Résolution 67/290 de l'Assemblée Générale instituant le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) les pays membres des Nations Unies dans le mécanisme de suivi global du développement durable.

Conscient de ses responsabilités et avec la volonté de contribuer au développement durable de la planète, le Burundi s'est porté volontaire pour présenter son premier rapport sur la mise en œuvre des ODD qui porte sur le thème «**Action accélérée et voies transformatrices : réaliser la décennie d'action et de mise en œuvre pour le développement durable**».

Le processus d'élaboration du rapport a été très participatif et inclusif. Il a regroupé l'ensemble des acteurs de développement du Burundi à savoir la Présidence de la République, les Ministères, l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social, les PTF, les Communes, les associations du secteur privé, et les organisations de la société civile y compris les personnes vivant avec un handicap, les jeunes, les universitaires et les confessions religieuses.

La série d'ateliers, débutée le 3 mars 2020, avec le lancement de la préparation du Burundi pour le Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable, édition 2020 a mobilisé près de mille cinquante (1050) différents acteurs. Ainsi, certaines parties prenantes engagées dans le processus de préparation du Burundi au FPHN (le Gouvernement et la Société Civile) ont pris part aux ateliers d'instructions et de partages de bonnes pratiques dans la mise en œuvre des ODD et la préparation du FPHN. Par ailleurs, le Burundi a participé à un atelier international d'envergure organisé par l'UNDESA du 24 au 27 février 2020 à Victoria Falls au Zimbabwe.

L'appropriation des ODD est passée en premier lieu par la priorisation d'un ensemble de quarante-neuf (49) cibles définies prioritaires et par la domestication des indicateurs des cibles prioritaires (au total, 101 indicateurs retenus après contextualisation des indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Burundi).

L'étape d'intégration des ODD dans les cadres nationaux a été consacrée à l'intégration des ODD dans le Plan National de Développement (PND Burundi 2018-2027) et à l'alignement de stratégies sectorielles des ministères sur les ODD. Le processus d'élaboration du PND Burundi 2018-2027 a suivi une approche participative et inclusive et donc n'a laissé personne de côté comme le recommande l'Agenda de développement durable 2030.

Le Gouvernement a également organisé des ateliers techniques d'accompagnement de quatre communes pilotes à l'intégration des ODD dans les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC et PAI).

Le présent rapport décrit les actions mises en œuvre par toutes les parties prenantes pour assurer l'atteinte des ODD au Burundi. A cet effet, le Gouvernement accorde une place

privilegiée aux secteurs sociaux prioritaires avec pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les ODD ne peuvent être atteints sans la réalisation des droits de l'enfant à une bonne santé, à une éducation de qualité, à une planète propre et plus encore. Une revue brève des indicateurs clés des ODD portant sur les enfants a été incluse dans l'annexe 1. Même si tous les indicateurs et les cibles des objectifs de développement durable (ODD) influent d'une manière ou d'une autre sur la vie et le bien-être des enfants, des adolescents et des jeunes, certains indicateurs qui concernent le plus directement les enfants ont été priorités (voir annexe 2). Avec près de la moitié de la population âgée de moins de 18 ans, veiller à ce que les enfants soient placés au centre de l'agenda humanitaire et de développement est crucial pour l'avenir du Burundi.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration du Plan National de Développement (PND Burundi 2018-2027) dont l'objectif global est la transformation structurelle de l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Au niveau de la sécurité alimentaire, les facteurs sous-jacents dans ce domaine au Burundi sont très critiques. Pour une population à plus de 90% agricoles, la terre constitue une limitation à la production car la superficie moyenne nationale est de 0,5 ha par ménage, avec des provinces dont la densité dépasse 400 habitants au km². Cependant, les évolutions récentes affichent des augmentations provenant notamment de la production vivrière qui s'est accrue de manière substantielle avec une croissance de 26,3% entre 2017 et 2018 pour atteindre 5 722,1 tonnes (Enquête Nationale Agricole 2018) et de la pêche sur le Lac Tanganyika qui était en hausse de 9,1% en 2018 et a atteint 21 282 tonnes.

L'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes reste un des grands défis du Gouvernement burundais. Ayant été mesurée à partir des facteurs sous-jacents essentiels, la pauvreté au Burundi établie par ISTEERU en 2014 indique que 58,3% de la population sont qualifiés de pauvres et que la pauvreté monétaire individuelle s'élève à 64,6%. De plus, le niveau de pauvreté est souvent plus élevé chez les enfants, qui représentent la majorité de la population. Le même rapport indique que 72,7% des dépenses sont allouées à l'alimentation, alors que les sources de revenus sont limitées et très peu diversifiées. Selon le PND 2018-2027 (p.56), en vertu de l'hypothèse optimiste, l'économie burundaise pourra connaître une croissance de 10,7% sur la période de projection et le PIB par habitant devra atteindre 810\$ à l'horizon 2027 contre 317\$ en 2017 (ISTEERU, Comptes nationaux, 2018). Cette croissance sera tirée par le dynamisme de tous les secteurs de l'économie qui afficheraient des croissances robustes sur la même période.

Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a fait, de l'accès des populations aux soins de santé, une priorité. Ainsi, grâce aux interventions réalisées et aux actions en cours et planifiées, la Politique Nationale de la Santé 2016-2025 a pour vision d'une population projetée à 90 % vivant à moins de 5 km d'un centre de santé. La politique de gratuité des soins de santé pour certaines catégories de personnes (femmes enceintes, celles qui accouchent et enfants de moins de 5 ans), couplée avec certains programmes de protection

sociale, a permis d'atteindre un taux de 58,5% de la population couverte pour les soins et les services de santé. Les principaux programmes de couverture en assurance maladie sont, entre autres, la Carte d'Assistance Médicale (CAM) couvrant 23% de la population et le programme de Financement Basé sur la Performance (FBP) couplé avec les programmes de Gratuité qui couvrent 22%. Le reste est couvert par les assurances couvrant majoritairement les fonctionnaires de l'Etat (et ceux qui ont un statut assimilé) comme la Mutuelle de la Fonction Publique qui couvre 6,5%, l'INSS (7%), et l'ONPR (1,6%).

Dans ce domaine de protection sociale, la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Filets Sociaux « MERANKABANDI » vise à fournir des transferts monétaires pour les ménages pauvres et la création d'un Fonds d'Appui à la Protection sociale pour le financement de ces programmes. En outre, l'existence du Conseil National de Protection sociale présidé par Son Excellence le Président de la République, qui connaît une branche au niveau provincial, témoigne de l'importance que le Burundi accorde à ce domaine.

Le secteur de l'Education constitue une priorité de l'Etat burundais au regard de la part du budget consacré à ce secteur. En effet, la part du secteur de l'Education dans les dépenses courantes est passée de 34% en 2016 à 36% en 2020. L'éducation universelle pour tous n'est donc plus une illusion. La politique de l'Etat de gratuité des frais de scolarisation au niveau de l'école primaire (2005) étendue à l'école fondamentale (2013) a permis d'atteindre la parité Filles/Garçons et des taux élevés de scolarité. En effet, si le taux brut de scolarisation est de 111% en 2019 ; il est depuis 2013/2014 supérieur à 100%. Cette situation montre que le pays dispose d'une capacité d'accueil suffisante pour scolariser tous les enfants selon les tranches d'âge officiel. Cependant, en 2017/2018, le taux net des 7-12 ans était de 86,1% selon l'Annuaire Statistique Scolaire (Décembre, 2018), ce qui montre qu'il y a aussi des enfants de cette tranche d'âge non scolarisés et ceux qui ont quitté prématurément l'école. L'autonomisation et l'employabilité des jeunes sont garanties depuis 2020 par la création de la Banque des Jeunes pour faciliter l'accès aux crédits en plus d'autres mécanismes spéciaux d'appuis aux initiatives coopératives des jeunes.

C'est dans ce cadre qu'il a été mis en place des fonds spéciaux tels que : le Fonds de garantie pour faciliter l'accès des femmes aux crédits en vue de leur autonomisation, le Fonds d'Assistance Judiciaire et la Banque des Femmes.

Des formations des responsables et des femmes leaders des partis politiques sont organisées au niveau national et provincial sur le genre. En outre, l'intégration du genre dans la gestion des affaires publiques, l'implication des femmes dans les partis politiques, la résolution 1325 et les enjeux de leur participation dans les instances de prise des décisions sont une réalité visible au Burundi.

En matière de couverture en eau potable, en 2019, le taux d'accès à l'eau potable est de 83% en milieu urbain contre 60% en milieu rural présentant un déficit respectif de 17% et de 40%. Ce constat illustre bien que, les besoins des populations burundaises ne sont pas encore totalement couverts malgré les efforts déployés en matière d'approvisionnement en eau potable mais que la cible pourra bien être atteinte à l'horizon 2030 si tous les moyens prévus sont déployés.

En matière d'assainissement de base, les données de l'Enquête National sur l'Assainissement de Base (ENAB) montrent que seuls 27% et 15% respectivement de la population urbaine et rurale ont accès à des installations sanitaires adéquates et 16% au niveau national.

Sur le plan énergétique, le taux d'accès à l'électricité est de 10% de la population et le nombre de ménages alimentés en électricité est de 118 171, correspondant à 52,1% de ménages urbains et 2% de ménages ruraux. La consommation électrique est très faible et inférieure à 30 KWH par habitant et par an, inférieure à la moyenne africaine estimée à 150 KWH par habitant et par an. La demande croissante est contrainte par la capacité de production. Les projets en cours comme le projet solaire de Mubuga (7,5 MW), le projet Jiji-Murembwe (49, 5 MW), celui de Mpanda (10,4 MW), ou les projets de Rusumo falls (80 MW/3) et de Ruzizi III (230 MW/3) pourront doubler l'offre nationale qui était jusque-ci établie à 99MW en 2019.

Dans la droite ligne de la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes et du PANA, et dans la phase des urgences, le projet Gestion communautaire des risques de catastrophes liés aux changements climatiques est en cours de réalisation.

Le système d'alerte précoce est réalisé à 70% c à d 9 stations pluviométriques automatiques installées. De plus, l'aménagement des bassins versants des zones d'intervention du projet; la station des berges de la rivière Ntawangwa sur 314 m linéaires; le recul de 20 mètres sont en cours de réalisation. D'autres programmes et projets de développement sont en cours d'exécution comme le Projet de Restauration et Résilience du Paysage au Burundi (PRRPB) ; le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de la Réduction de la Vulnérabilité (PIPARV-B); le Programme d'Education Environnemental; l'Amélioration de l'Efficacité des Aires Protégées du Burundi et le Programme National de Reboisement (Ewe Burundi urambaye).

Afin de renforcer l'implication et la participation nationale à l'atteinte des ODD, le Burundi s'est engagé résolument dans le processus d'appropriation nationale desdits objectifs de développement durable. Cette étape a permis d'initier un dialogue inclusif et participatif afin de partager les expériences et de renforcer l'intégration des ODD dans la planification des politiques publiques pour améliorer les conditions de vie de la population.

Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Au Burundi, la réduction de la pauvreté est une priorité fondamentale dans les différentes politiques de développement qui sont en cours de mise en œuvre. Avec le PND Burundi 2018-2027, l'ambition du Gouvernement est la réduction de la pauvreté en mettant un accent sur le développement de l'agriculture, l'élevage et le renforcement de la sécurité alimentaire (Axe 1) ; le développement des infrastructures: Energie, Eau potable, Transport, TIC. (Axe 2) ; le développement des secteurs minier, industriel et artisanal (Axe 3) ; le développement du secteur de la protection sociale (Axe 6). La priorisation de cet ODD au Burundi a retenu les cibles 1.3 et 1.4.

Pour ce faire, le Gouvernement a adopté des politiques sectorielles dont le plan national d'investissement agricole (PNIA), la politique nationale de l'emploi, la politique nationale de la protection sociale, la politique nationale de l'énergie et la politique nationale de l'industrialisation qui participent beaucoup plus à la réduction de la pauvreté. Dans le même cadre, une politique nationale de l'artisanat et une stratégie nationale de la mise en œuvre de l'industrialisation sont en cours de finalisation.

Plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes. Il s'agit notamment : Projet de développement communautaire intégré au Burundi (TURI KUMWE), les programmes et projets de protection sociale tels que : (i) le programme de prise en charge des soins de santé en faveur des personnes âgées à travers les cartes d'assistance médicale; (ii) le programme de prise en charge des soins de santé en faveur des ménages vulnérables à travers les CAM; (iii) le projet d'appui aux filets sociaux (MERANKABANDI) qui vise à fournir des transferts monétaires non conditionnels pour les ménages pauvres. Pour permettre le financement des programmes de protection sociale, un Fonds a été créé en 2015 connu sous l'appellation de Fonds d'Appui à la Protection Sociale.

En plus de ces programmes et projets, des instruments financiers ont été créés qui contribuent à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment de : (i) Fonds Compétitif d'Investissement pour les Filières (FIF); (ii) Banque Communautaire et Agricole; (iii) Banque des jeunes et (iv) autres institutions de micro finances. Pour permettre le financement des programmes de protection sociale, un Fonds a été créé en 2015 connu sous l'appellation de Fonds d'Appui à la Protection sociale.

Profil de pauvreté et évolution du PIB

En référence aux données de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi (ECVMB, 2013-2014), l'ISTEEBU a défini le profil et les déterminants de pauvreté. Le seuil de pauvreté monétaire a été déterminé par la méthode du coût des besoins essentiels sur la base d'un seuil calorique normatif de 2100 Kcal par jour et par équivalent adulte. Cette enquête a estimé ce seuil à 636 510 Francs Burundais (FBU) au niveau national par an, soit 1 744 FBU par jour. Ce seuil est plus élevé que celui du QUIBB calculé en 2006 qui était estimé à 475 595 FBU par an et par équivalent adulte, soit 1 303 FBU par jour.

Le taux de pauvreté monétaire, en 2014, s'est établi à 64,6% de la population totale du Burundi contre 67,1% en 2006. Près de 2 burundais sur 3 ne parviennent pas à satisfaire quotidiennement leurs besoins alimentaires et non-alimentaires de base.

L'évolution récente de la production nationale permet d'entrevoir une reprise économique largement soutenue par la production du secteur tertiaire qui a connu une croissance de 9,3% en 2017 et de 4,7% en 2018 selon le tableau ci-bas.

TABLEAU 4: EVOLUTION DU PIB AU BURUNDI (EN MILLIARDS DE BIF)

Année Secteur	2016	2017	2018
Primaire	1723,8	1819,7	1956,0
Secondaire	819,7	953,0	1024,5
Tertiaire	1814,3	2264,2	2462,0
PIB aux coûts des Facteurs	4357,7	5036,9	5442,5
Impôts Indirects moins Subventions	490,5	525,5	567,9
PIB aux Prix du Marché	4848,2	5562,4	6010,3

Source : BRB, Rapport Annuel, Exercice 2018

De par le tableau ci-dessus, il sied de constater que le Burundi a fourni des efforts énormes pour augmenter sa production en vue d'éliminer la pauvreté. Toutefois, bien que le taux de croissance soit plus élevé que la moyenne de l'Afrique Subsaharienne, il reste en deçà de celui de la Communauté de l'Afrique de l'Est comme l'indique le tableau ci-dessous.

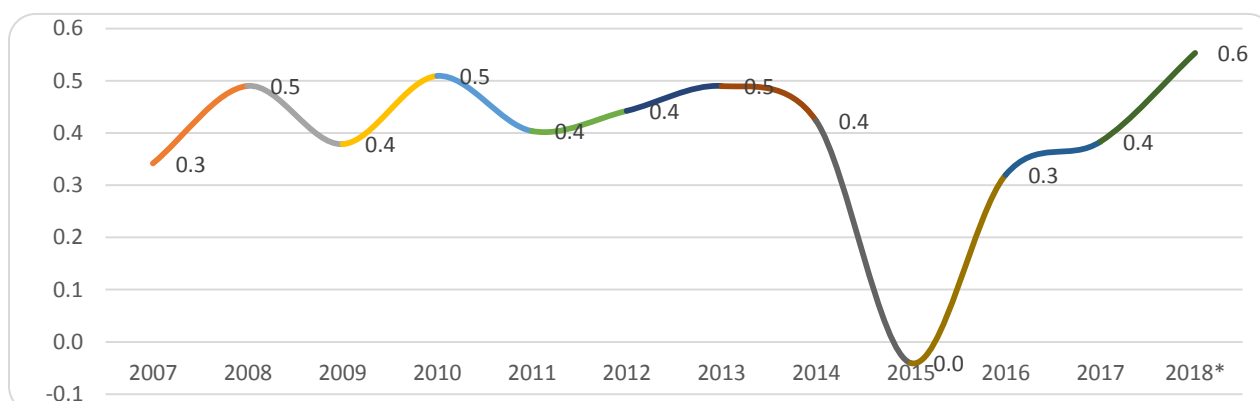
TABLEAU 5: CROISSANCE DU PIB AU BURUNDI, DANS LA CAE ET EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE (EN %)

	2016	2017	2018
Pays / Région			
Afrique Sub-Saharienne	1,4	2,9	3,0
Communauté Est-Africaine	5,4	5,6	6,3

Burundi	3,2	3,6	3,8
----------------	------------	------------	------------

Source : BRB, Rapport Annuel, Exercice 2018.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE REEL



Source : ISTEERU, Comptes nationaux, base 2005

Pauvreté des enfants

Cette situation compromet la survie et le plein développement des enfants qui constituent le capital humain de demain pour le développement du pays. Selon la dernière Enquête Démographique et de Santé (EDS-III Burundi 2016-2017), 63.6% des femmes de 15-49 ans ont déclaré le manque de ressources financières comme cause principale de leur non accès aux soins de santé, tandis que 33.9% des ménages burundais ne scolarisent pas leurs enfants pour des raisons financières (ECVMB 2013-2014).

En considérant la ligne de pauvreté nationale, plus d'enfants vivent dans des ménages pauvres (69%) plus que d'adultes (64.6%). Cette tendance reste la même en considérant les autres lignes de pauvreté internationales. De même, près de 1 enfant sur cinq (19.7%) des enfants vivant dans des ménages non pauvres, subissent cependant des privations dans au moins trois domaines (MODA ; 2017). Ce qui prouve que vivre dans un ménage qui possède le minimum de revenu, ne garantit pas la satisfaction de tous ses droits. Il existe donc des causes autres que financières qui expliquent le nonaccès aux services sociaux par les enfants (absence de services, mauvaise qualité de services, ignorance ou autres barrières culturelles, ...). Ce sont autant de raisons qui font que la problématique de la pauvreté de cette couche sensible qu'est les enfants fassent objet de plus d'attention par les acteurs nationaux.

Une enquête intégrée sur les conditions de vie des ménages au Burundi (EICVMB) est en cours de réalisation pour actualiser le taux de la pauvreté des ménages au Burundi. A partir de cette étude, il sera mené une nouvelle étude permettant d'actualiser le profil de la pauvreté des enfants en 2021.

Les perspectives et actions stratégiques en cours : Face à cette situation, la réponse a été d'intégrer les questions de pauvreté dans le PND de manière holistique. Les politiques, plans sectoriels adressent les causes profondes de cette pauvreté et précarité afin de rompre le

cycle intergénérationnel de la pauvreté. De plus, un Groupe de Travail sur la Pauvreté de l'Enfant (GTPE) a été établi pour assurer la veille afin que les politiques de développement, les budgets, les textes de lois, les programmes et projets adressent de manière efficiente, les causes de cette situation.

En termes de **perspectives**, des mécanismes sont envisagés dans le but d'éradiquer l'extrême pauvreté chez les enfants et de réduire au moins de moitié la pauvreté non monétaire : (i) améliorer le ciblage des enfants à travers la mise en place d'un mécanisme unique promouvant une équité dans l'offre des services sociaux de base, et plus généralement dans la mise en œuvre des programmes et politiques de développement dans les provinces avec un taux moyen de privation ; (ii) accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale (iii) développer des programmes et projets couvrant tous les enfants dans les provinces où l'on rencontre une forte proportion d'enfants très pauvres ; (iv) intégrer les activités inhérentes aux besoins des enfants dans les politiques et stratégies sectorielles aux niveaux national et local ; (v) améliorer la coordination et la collaboration entre secteurs pour une prise en charge holistique des enfants les plus vulnérables ; (vi) investir davantage dans l'éducation et la santé des enfants et des mères.



Visite de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi aux orphelins de la Communauté des Sœurs Bene Bernadette

Tableau 6: Indicateurs associés à l'objectif 1

Année	2019
1.3.1. Nombre d'associations mutualistes engagés dans la promotion des programmes de développement communautaire (effectif)	132
1.3.2. Taux de couverture de la population en assurance maladie (%)	MFP : 6,5% INSS : 3,4% ONPR : 1,6% MUSA : 2% MSP : 0,02% Gratuité : 22% CAM : 23%
1.3.3. Taux de couverture en pension à l'ONPR	1,20%
1.3.4. Taux de couverture en pension à l'INSS	7,60%
1.4.1. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	64,6 (en 2014)
1.4.2. Pourcentage de la population bénéficiant d'une assurance maladie	58,5 (2018)
1.4.3. Population moyenne par centre de santé	10.511 (2018)
1.4.4. Taux brut de scolarisation à l'école fondamentale	111% (Année scolaire 2018-2019)
1.4.5. Taux de pénétration des institutions financières dans la population	11,86 pour mille adultes
1.4.6. Pourcentage de la population ayant accès au téléphone	55,15 (2019)
1.4.7. Pourcentage de la population ayant accès à l'internet	8 (2019)

Source : Rapports sectoriels

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

1.3.1 Le nombre d'associations mutualistes engagées dans la promotion des programmes de développement communautaire

Les données relatives à cet indicateur sont décrites dans le tableau ci-haut et sont aussi présentées sous le point 3.8.4 de l'ODD 3 relatif à la santé.

Les **contraintes majeures** sont entre autres : (i) des sociétés coopératives en place sur les collines qui ne sont pas encore bien fonctionnelles ; (ii) des cas de détournements des parts sociales ; (iii) des groupements communautaires d'épargne et de crédits qui ne sont pas très développés ; (iv) certaines personnes qui ne remboursent pas les crédits ; (v) des conflits qui conduisent à des dislocations de quelques groupements ; (vi) peu d'associations mutualistes

engagées dans la promotion des programmes de développement communautaire; (vii) ignorance dans la création des mutualités; (viii) des difficultés dans la création des mutualités suite aux moyens financiers insuffisants; (ix) la non disponibilité des médicaments aux affiliés des associations mutualistes ; (x) la non acceptation de certaines cartes de mutualités dans tous les centres de santé ; (xi) une sensibilisation insuffisante de la part de l'Etat et (xii) la préférence de la carte d'assistance médicale et de la Mutuelle de la Fonction Publique par rapport aux autres.

En termes **de perspectives**, le Gouvernement envisage de:(i) vulgariser la Politique Nationale de Protection Sociale; (ii) finaliser le code de protection sociale et mettre en place des textes d'application du code; (iii) sensibiliser la population à la création des associations mutualistes en protection sociale (iv) poursuivre le processus de la mise en place de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU); (v) démarrer le processus de mettre en place le Registre Social Unifié au Burundi ; (vi) encadrer et redynamiser les membres des organisations de l'économie solidaire sur l'intégration de la protection sociale dans leurs programmes; (vii) renforcer les capacités des gestionnaires des mutualités sur la bonne gouvernance; (viii) appuyer le relèvement et la réinsertion socio-économique des ménages vulnérables du secteur informel ; (ix) renforcer et participer dans la création des sections ou mutualités de santé pour les communes qui n'en ont pas; (x) sensibiliser et former la population sur l'organisation et la gestion des coopératives; (xi) sensibiliser la population sur la loi sur les coopératives; (xii) former les membres des groupements d'épargne et crédits sur l'organisation et la gestion de ces genres de groupements; (xiii) appuyer financièrement les associations mutualistes et (xiv) renforcer les capacités des mutualités sur la bonne gouvernance.

1.3.2 Taux de couverture de la population en assurance maladie (%)

Les programmes contributifs de couverture maladie ne couvrent qu'une petite partie de la population. La Mutuelle de la Fonction Publique couvre les salariés du secteur public. Les employeurs du secteur privé formel organisent eux-mêmes la prise en charge de leurs salariés. Des mutuelles communautaires existent mais leur portée reste limitée.

En effet, le taux de couverture est de 3,4 % pour l'INSS et 6,5% pour la MFP. A ces organismes s'est ajouté l'ONPR avec une couverture de 1,6% depuis 2010.

Quant à la couverture maladie des salariés du secteur privé formel, elle prend des formes variées, à l'initiative des employeurs. En effet, il y a la prise en charge directe, soit par la mise en place d'une infirmerie d'entreprise, soit par le paiement direct aux prestataires (à travers des bons de commande) ou encore le transfert du risque à des organismes tiers, branche maladie d'assureurs privés ou institutions de micro-assurance en santé. Actuellement, la Mutuelle du Secteur Privé structuré et la micro-assurance santé (MAS) ne couvre que 0,02% de la population.

En ce qui concerne la gratuité des soins de santé, le taux de couverture est de 22%. Il couvre les femmes qui accouchent et les enfants de moins de 5 ans.

Pour les mutuelles de santé communautaire, 132 mutuelles de santé communautaire agréées sont fonctionnelles sur l'ensemble du territoire, soit un taux de couverture de 2% de la population.

Les **contraintes majeures** sont entre autres : (i) la population n'est pas suffisamment sensibilisée sur les avantages d'adhérer aux mutuelles de santé ; (ii) absence de catégorisation des personnes qui doivent bénéficier des cartes d'assurance maladie ; (iii) certaines infrastructures de santé n'acceptent pas la carte d'assurance maladie ; (iv) la carte d'assurance maladie ne supporte pas le coût de certains médicaments ; (v) la non disponibilité des médicaments aux affiliés disposant d'une carte d'assurance maladie et (vi) le faible revenu de la population qui achète la carte d'assurance maladie juste quand elle tombe maladie.

En termes **de perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population à l'assurance santé et à la création des associations mutualistes en protection sociale ; (ii) revoir le manuel d'octroi et d'utilisation des CAM pour l'attribuer aux seuls vulnérables bien triés ; (iii) renforcer le cadre de partenariat entre les parties prenantes des mutuelles de santé (ateliers avec les acteurs); (iv) disponibiliser les médicaments aux affiliés des associations mutualistes ;(v) sensibiliser la population à adhérer aux mutuelles de santé ; (vi) appuyer et accompagner des groupements et les organisations de l'économie solidaire pour la mise en place des sections de mutuelles de santé communautaires ; (vii) faire la catégorisation des personnes vulnérables et (viii) améliorer les prestations de la MFP et mode d'accueil et relancer le processus de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

1.3.3. Taux de couverture en pension

Le régime des pensions sert des prestations de vieillesse, d'invalidité et de décès; il s'agit d'un système à prestations définies, financé par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Au Burundi, le régime des pensions est géré par l'INSS et l'ONPR.

Pour l'INSS, le taux de couverture en pension est de 7,6% de la population âgée de 60 ans et plus tandis que celui de l'ONPR est de 1 2% de la population âgée de 60 ans et plus.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la population n'est pas sensibilisée sur l'importance de cotiser pour préparer la pension; (ii) l'insuffisance d'institutions qui organisent le système de pension et celles qui existent ne sont pas déconcentrées au niveau local (INSS et ONPR); (iii) le faible revenu des fonctionnaires; (iv) l'insuffisance d'informations sur les droits et les avantages de la pension et (v) l'insuffisance des indemnités de pension octroyées par l'INSS et l'ONPR.

En termes **de perspectives**, le Gouvernement envisage de:(i) Réviser les textes afin de pouvoir étendre les prestations de l'INSS au secteur informel après la promulgation du code de protection sociale; (ii) améliorer les conditions de prise en charge des pensionnés; (iii) établir un paiement mensuel au niveau de l'INSS ; (iv) demander aux institutions de pension à déconcentrer leurs services et (v) sensibiliser la population aux institutions qui organisent les systèmes de pensions complémentaires.

Les interventions stratégiques en cours sont entre autres: (i) la révision du Code de Sécurité sociale en Code de Protection sociale; (ii) la mise en œuvre des programmes et projets de protection sociale; (iii) la mise en place du Registre Social Unique (RSU) des ménages pauvres et vulnérables au Burundi et (iv) la relance du processus de couverture universelle de protection sociale.

Cible 1.4 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la micro finance

1.4.2: Pourcentage de la population bénéficiant d'une assurance maladie

Cet indicateur est présenté en détail avec l'ODD3 relatif à la santé sous le point 3.8.3.

Selon la Revue Annuelle de 2019 de Protection Sociale, 58,5% de la population est couverte par un des mécanismes de financement de la demande des soins et services de santé. Cette proportion est largement dominée par le service public : 23% couvert par la Carte d'Assistance Médicale (CAM) et 22% financé par les programmes de gratuité.

Selon l'EDS-III (2016-2017), la population de 15-49 ans bénéficiant d'une assurance maladie est de 21,8% pour les femmes et de 21% chez les hommes. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural : 25,6% chez les femmes et 22,7% chez les hommes du milieu urbain ; 21,2% chez les femmes et 20,6% chez les hommes en milieu rural.

Les **contraintes majeures** sont entre autres : (i) la fragmentation non coordonnée des assurances (assurances privées, assurance communautaires, CAM et MFP) ; (ii) la prédominance du secteur informel qui ne souscrit pas à l'assurance ; (iii) l'insuffisance du revenu des ménages pour se procurer de la CAM et (iv) le faible taux d'adhésion à une mutuelle de santé.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de rendre la couverture sanitaire universelle (l'accès financiers aux soins, accès aux services des soins de qualité, ...).

Les interventions stratégiques sont entre autres: (i) la stratification de la population en fonction de leurs revenus ; (ii) la mise en place d'une assurance maladie obligatoire ; (iii) l'identification des indigents et (iv) le renforcement du paquet des services offerts au niveau des Centres de santé et hôpitaux (services de soins de qualité).

1.4.3. Population moyenne par centre de santé

La proportion de la population ayant accès à un centre de santé (situé à moins de 5km) est de 49,4% en 2017 selon l'EDS-III (2016-2017). Néanmoins, les inégalités subsistent selon le milieu de résidence : le taux d'accès est de 90,1% en milieu urbain et de 44,4% en milieu rural.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'inégale répartition des structures de soins à travers tout le pays malgré l'existence du plan de couverture sanitaire (qui va jusqu'en 2025) et (ii) l'insuffisance du personnel soignant.

En termes **de perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) permettre l'accessibilité physique aux services de soins de santé à au moins 90% de la population et (ii) recycler, former et recruter le personnel soignant qualifié.

Les interventions stratégiques sont entre autres: (i) la sensibilisation des responsables administratifs pour faire respecter le plan de couverture sanitaire à tous les niveaux du système de santé et (ii) la dissémination du plan de couverture sanitaire à l'endroit des décideurs (parlement, sénat, les élus locaux, ...).

1.4.6 Pourcentage de la population ayant accès au téléphone mobiles

Le taux d'accès aux téléphones mobiles est de 55,15% en 2019 selon les rapports sectoriels du ministère de tutelle. Les données détaillées de l'EDS-III ont montré que ce taux était de 35,5% en 2017 avec des écarts considérables. De manière générale, les hommes et la population urbaine ont un accès plus élevé. En 2017, les hommes avaient un taux d'accès de 47,5% contre 23,6% chez les femmes. En outre, la population urbaine (70,1%) avait un téléphone mobile contre 30% pour la population.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) les coûts d'accès aux produits et services TIC élevés; (ii) le coût d'accès au matériel informatique élevé et (iii) la faible couverture en énergie électrique.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population sur l'utilité des TIC dans le développement d'un pays; (ii) améliorer la couverture géographique en énergie électrique et (iii) faciliter l'accès aux outils TIC par l'exonération des taxes et droits de douanes sur les importations des produits TIC.

1.4.7 Pourcentage de la population ayant accès à l'internet

Le taux d'accès à l'internet est de 8% selon le ministère ayant en charge la télécommunication (2019). Ce taux était de 2,7% en 2017 selon l'EDS-III qui avait aussi mis en avant les différences liées au milieu et au sexe : de façon globale, le taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. En 2017, il était de 14,8% contre 1,3% pour le milieu rural ; en plus, les hommes plus que les femmes avaient un accès légèrement plus élevé : 3,9% contre 1,5%.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le coût élevé pour l'acquisition du matériel internet; (ii) le coût élevé pour la connexion internet et (iii) la faible couverture géographique en énergie électrique.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population sur l'utilité des TIC dans le développement d'un pays; (ii) améliorer la couverture géographique en énergie électrique; (iii) étendre le réseau de transport à fibre optique sur tout le territoire national; (iv) réduire le coût d'accès à l'internet à haut débit et (v) accroître l'accès du public aux TIC à travers les Télé centres Communautaires Multiservices.

Objectif 2 – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Au Burundi, l'ODD 2 est pris en compte dans le Plan National de Développement (2018-2027) à travers les axes suivants: Axe 1 : Développement de l'agriculture, élevage et renforcement de la sécurité alimentaire ; Axe 9. Gestion durable de l'environnement ; Axe 10. Ressources en eau et assainissement global ; Axe 11. Changements et gestion des risques climatiques. La priorisation de cet ODD au Burundi a retenu les cibles 2.1; 2.2 et 2.3.

Pour ce faire, le Gouvernement a adopté des politiques sectorielles dont:(i) la Politique Nationale d'Investissement Agricole (PNIA); (ii) le Plan d'Actions National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) ; (iii) la Politique de la biodiversité ; (iv) la Politique Nationale de l'Eau et (v) le Plan Multisectoriel de la Nutrition.

Les principales politiques et stratégies définies pour l'opérationnalisation de cet ODD sont : (i) la Stratégie Agricole Nationale (SAN) 2017-2030 ;(ii)le Document d'Orientation du Secteur d'Elevage (DOS-Elevage); (iii) la Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture au Burundi; (iv) la Stratégie d'aménagement et de protection des bassins versants ;(v) la Stratégie de l'Horticulture; la Stratégie Maïs ; (vi) la Stratégie Riz et (vii) la Stratégie Banane.

Plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire et à la promotion d'une agriculture durable. Il s'agit du: (i) Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité (PIPARV-B); (ii) Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale au Burundi (PAIFAR-B); (iii) Programme de Développement des Filières Phase II (PRODEFI II); (iv) Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM); (v) Projet d'Appui à la Compétitivité du Secteur Café au Burundi (PACSC); (vi) Projet de Restauration et Résilience du Paysage au Burundi(PRRPB); (vii) Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL); (viii) Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole (PAIOSA); (ix)Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture dans la Région naturelle de Bugesera (PATAREB); (x) Projet de Productivité et de Développement des Marchés Agricoles-Financement Additionnel (PRODEMA-FA) et(xi)Projet de Réhabilitation et de Renforcement des Infrastructures d'Elevage(PRRIE).

En plus de ces programmes et projets, plusieurs fonds ont été créés et contribuent à la sécurité alimentaire et à la promotion d'une agriculture durable. Il s'agit notamment du: (i) Fonds Compétitif d'Investissement pour les Filières (FIF) et (ii) la Banque Communautaire et Agricole du Burundi.

Tableau 7 : Indicateurs associés à l'objectif 2

Indicateurs	2019
2.2.1. Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans	5 %
2.2.2. Taux de malnutrition chronique	56,5%
	51.4%(Filles)
	58.4%(Garçons)
2.2.3. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins 5 ans	29%dont 20.1% chez les filles et 31.8% chez les garçons
2.3.2. Nombre d'organisations faitières fonctionnelles dans les filières thé, coton, palmier, riz, lait, etc.	1
2.3.1. Quantité de la production annuelle (en tonnes)	
Cultures vivrières en milliers de tonnes	
Céréales	504
Légumineuses	619
Tubercules et racines	3 723
Bananes	1 180
Cultures de rente	
Café (tonnes)	
Café cerise	141 255.6
Café vert	14 216.18 (2017-2018)
Thé (tonnes)	
Thé sec	10.803
Thé vert	52.338
Coton (tonnes)	1.049
Produits d'élevage (en milliers de têtes)	
Bovins	767
Ovins	350
Caprins	3.140
Porcins	539
Volailles	2.920

Indicateurs	2019
2.3.2. Nombre d'organisations faitières fonctionnelles dans les filières thé, coton, palmier, riz, lait, etc.	1
2.3.3. Quantité de la production annuelle (en tonnes ; nombre de têtes de bétail)	(51,448 tonnes de beurre; 240.663,261 tonnes de viande; 27.490 tonnes de poissons; 318.726,397 tonnes de miel) en 2018
	(81.314 vaches frisonnes et 133.828 croisés, 95.812 caprins croisés boer et 55.375 croisés alpine, 114.624 porcins Large White) en 2018

Source: Les Rapports annuels sectoriels

Cible 2.1: D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable y compris les nourrissons aient accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Cette cible n'a pas encore d'indicateur de mesure approprié. Cependant les données décrites dans le tableau ci-haut et celles produites par la BRB (Rapport annuel 2018) et l'ISTEEBU (Enquête Nationale Agricole 2018) permettent de renseigner certains indicateurs. En effet, selon ces dernières sources, la production des principales cultures vivrières (bananes, tubercules, céréales légumineuses) a augmenté de 26,3% en passant de 4530,7 T en 2017 à 5722,1 T en 2018 (BRB, Rapport Annuel, p.8).

Les interventions stratégiques sont entre autres: (i) structurer les producteurs dans leurs filières respectives; (ii) mettre en place un cadre institutionnel et légal approprié aux coopératives; (iii) intensifier la production agricole et halieutique; (iv) améliorer les systèmes de collecte, traitement et diffusion des données statistiques agricoles, animales et halieutiques ; (v) développer les nouveaux services financiers ruraux, notamment les Activités Génératrices de Revenus (AGR) et Groupes de Caution Solidaire pour les groupes vulnérables; (vi) mettre en place un organe de régulation des filières qui les incite à être plus viables, rentables et compétitives sur ces marchés; (vii) mettre en application effective le programme national de régionalisation de l'agriculture; (viii) renforcer le secteur de la micro finance ; (ix) mettre en place un système d'assurance agricole et de garantie adapté au secteur et (x) appuyer l'accès à des ressources durables (agricoles ou non) permettant d'augmenter la production pour l'autoconsommation et la commercialisation des surplus ainsi que d'augmenter les revenus des ménages.



Récolte du café (principale culture d'exportation du Burundi) par Son Excellence Monsieur le Président de la République

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.2.1. Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans

Le taux de prévalence de la malnutrition aigüe est de 4,5% au niveau national. Les franges les plus affectées sont celles de 6 à 11 mois et de 12 à 23 mois. Elles sont plus touchées que les enfants plus grands de 24 à 59 mois. Un total de 17 cas d'œdèmes nutritionnels ont été détectés soit 0,1%. Le taux est très différent entre les filles et les garçons avec 4,1% (3,7-4,5%) contre 5,0% (4,5-5,4%). Treize districts sanitaires sur les 46 présentent des taux se situant entre 5% et 9,5%.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'alimentation non équilibrée ; (ii) l'insuffisance d'information de la population sur la malnutrition ; (iii) le nombre élevé de personnes par famille ; (iv) les mères en mauvaise santé nutritionnelle ; (v) l'insuffisance des techniques de cultures améliorées ; (vi) l'insuffisance en kit et en formation des moniteurs agricoles ; (vii) l'insuffisance de la fumure organique, de l'engrais chimique, des pesticides, des semences sélectionnées et autres intrants et (viii) l'insuffisance du bétail.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) promouvoir une alimentation équilibrée ; (ii) sensibiliser et former les parents d'enfants sur la consommation des aliments équilibrés ; (iii) augmenter la production agricole et d'animaux d'élevage ; (iv) Promouvoir les techniques de conservation de la récolte.

2.2.2. Taux de malnutrition chronique

La prévalence de la malnutrition chronique est de 57,0% avec 25,6% sous sa forme sévère. Ce taux de près de 6 enfants sur 10, est de loin supérieur au seuil d'alerte de 40% fixé par l'OMS. Les garçons sont plus affectés que les filles quelle que soit la forme avec 60,6% contre 53,4% pour la malnutrition. Les enfants de 24 à 59 mois et de 12 à 23 mois sont les plus affectés avec respectivement 61,4% et 60,7%. La tranche de 0 à 11 mois qui est la moins touchée atteint 37,9%. A l'exception de la ville de Bujumbura (20,7%), toutes les autres provinces ont franchi le seuil de 50%. Les taux varient de 20,7% à 63,1% respectivement pour Bujumbura et Ngozi.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'alimentation non équilibrée ; (ii) l'insuffisance de l'information de la population sur les bonnes pratiques nutritionnelles ; (iii) le nombre élevé de personnes par famille ; (iv) des mères en mauvaise santé nutritionnelle ; (v) l'insuffisance des techniques de cultures améliorées ; (vi) l'insuffisance des moniteurs agricoles et (vii) l'insuffisance de la fumure organique, de l'engrais chimique, des semences sélectionnées.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de : (i) promouvoir une alimentation équilibrée ; (ii) sensibiliser et former la population sur les bonnes pratiques alimentaires ; (iii) améliorer le système agricole ; (iv) appuyer la formation du personnel soignant sur la Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aigüe(PCIMA); (v) réhabiliter et construire les sources d'eau aménagées et systèmes d'adduction d'eau potable et (vi) promouvoir l'accès de toutes les couches de la population à l'hygiène et à l'assainissement y compris les structures sanitaires et scolaires.

2.2.3. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans

Le taux de prévalence pondérale chez les enfants de moins de cinq ans est de 29% dont 28,1% chez les filles et 31,8% chez les garçons selon l'EDS-III (2016-2017).

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) les pratiques alimentaires non appropriées suite au manque d'information de la population sur les bonnes pratiques alimentaires ; (ii) le nombre élevé de personnes par famille ; (iii) les mères en mauvaise santé nutritionnelle ; (iv) l'insuffisance des techniques de cultures améliorées ; (v) l'insuffisance des moniteurs agricoles et (vi) l'insuffisance de la fumure organique ainsi que de l'engrais chimique et de l'insuffisance des semences sélectionnées.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) promouvoir les bonnes pratiques alimentaires ; (ii) sensibiliser et former la population sur la consommation des aliments équilibrés et (iii) améliorer le système agricole.

Les interventions stratégiques sont entre autres : (i) assurer la formation et l'éducation nutritionnelle; (ii) faire le dépistage de la malnutrition; (iii) introduire les cultures à haute valeur ajoutée; (iv) produire et diffuser l'information sur les opportunités de marchés au

niveau national, sous régional et international; (v) fournir des aliments nutritifs spécialisés en combinaison avec les activités de Communication au Changement de Comportement(CCC) aux enfants, aux adolescents et aux femmes et (vi) soutenir la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie nationales d'enrichissement des aliments.

Cible 2.3: D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les populations locales, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

2.3.1. Quantité de la production annuelle (en tonnes)

L'agriculture contribue à elle seule à hauteur de 39,6 % au PIB, offre 84% d'emplois, fournit 95% de l'offre alimentaire et constitue le principal pourvoyeur de matières premières à l'agro-industrie. C'est un secteur à faible productivité due à des problèmes d'ordre structurel et conjoncturel. Les rendements agricoles et d'élevage actuels restent inférieurs aux rendements potentiels. En vue de relancer la production agricole et d'atténuer le déficit alimentaire, le Gouvernement s'est doté d'un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) qui se décline en 16 Plans Provinciaux d'Investissement Agricole (16 PPIA).

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) les aléas climatiques et ses conséquences; (ii) l'insuffisance des intrants agricoles et d'élevage; (iii) l'habitat dispersé; (iv) le morcellement des terres cultivables et(v) l'utilisation des engins prohibés dans la pêche avec comme conséquence la diminution de la production halieutique et la perte des espèces.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) protéger le capital productif; (ii) renforcer l'irrigation collinaire; (iii) promouvoir la politique de villagisation; (iv) appuyer les coopératives; (v) diversifier les multiplicateurs privés de semences sélectionnées et(vi) introduire de nouvelles techniques agricoles dont la mécanisation et redynamiser les structures d'encadrement agricoles afin de passer de l'agriculture d'autosuffisance à l'agriculture de commercialisation.

2.3.2. Nombre d'organisations faitières fonctionnelles dans les filières café, thé, coton, palmier, riz, lait, etc.

Seule la filière café fonctionne avec une organisation faitière. Des stratégies sont en cours de réflexions pour opérationnaliser les autres filières.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance/absence des faitières fonctionnelles pour le café, le thé, le coton, le palmier et le lait ; (ii) le prix au producteur du café peu motivant ; (iii) les retards de paiement aux caféiculteurs ; (iv) la faible capacité d'accueil pour le thé ; (v) l'insuffisance des intrants agricoles pour le riz ; (vi) l'insuffisance des unités de transformation, de conservation et d'écoulement du lait ; (vii) les pratiques traditionnelles agricoles et (viii) le faible niveau d'instruction des gestionnaires.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de : (i) encadrer et structurer les coopératives ; (ii) organiser la société civile en faitières ; (iii) intéresser les caféiculteurs et les payer à temps ; (iv) augmenter le prix/ kg du café ; (v) étendre les complexes théicoles ;

(vi) disponibiliser les intrants pour le riz ; (vii) créer les unités de transformation et de conservation du lait ; (viii) moderniser l'agriculture et (ix) recycler les gestionnaires des Centres de Collecte de Lait(CCL).

2.3.3. Quantité de la production annuelle (en tonnes ; nombre de têtes de bétail)

La production annuelle des spéculations majeures augmente au Burundi depuis 2016 et l'augmentation se poursuit saisonnièrement malgré les contraintes perçues dans le secteur agricole. Les chiffres suivants de 2018 font foi :

Production de l'année 2018: 51 448 tonnes de beurre; 240.663,261 tonnes de viande; 27 490 tonnes de poissons; 318 726 397 tonnes de miel

Nombre de têtes de bétail en 2018: 81 314 vaches frisonnes et 133 828 croisés; 95 812 caprins croisés boer et 55 375 croisés alpine ; 114 624 porcins Large White

Tableau 8 : Estimation des besoins en lait, viande, œufs et poissons de 2016 à 2025

Année	Lait (litres)	Viande (kg)	Œuf (nombre)	Poisson (kg)
2016	911.028.411	468.243.216	7.491.891.450	215.520.165
2017	936.486.431	480.805.375	7.692.886.000	221.302.200
2018	961.610.750	493.136.033	7.890.176.530	226.977.681
2019	986.272.066	505.163.376	8.082.614.020	232.513.554
2020	1.010.326.753	516.828.959	8.269.263.340	237.882.918
2021	1.033.657.918	532.333.828	8.517.341.240	245.019.406
2022	1.096.607.734	548.303.867	8.772.861.870	252.369.999
2023	1.129.505.915	564.752.958	9.036.047.322	259.941.087
2024	1.163.391.093	581.695.546	9.307.128.741	267.739.320
2025	1.198.292.825	599.146.413	9.586.342.604	275.771.500

Source: MINEAGRIE (Document d'intensification agricole au Burundi); Données calculées à partir des projections de la population et des besoins journaliers par personne et par jour

- **Base de calcul**

- Besoin laitier: 0,25 litre par personne et par jour
- Besoin en viande: 125 grs par personne et par jour
- Besoins en œuf : deux œufs par personne et par jour
- Besoins en poisson: 21 kgs par personne et par an

Les **contraintes majeures** sont entre autres : (i) la rareté des races améliorées ; (ii) l'absence des recensements du bétail ; (iii) l'insuffisance des moyens de collecte des données statistiques agricoles ; (iv) la réduction des pâturages à cause de la pression démographique ; (v) les épizooties ; (vi) l'insuffisance des infrastructures d'élevage et (vii) l'insuffisance des médecins vétérinaires.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) multiplier les pharmacies vétérinaires; (ii) repeupler le cheptel; (iii) promouvoir les centres naisseurs et des écloséries ; (iv) élaborer en concertation avec les pêcheurs des plans de pêche rationnelle; (v) faire régulièrement le recensement annuel du bétail; (vi) rendre disponibles les moyens de collecte des données; (vii) pratiquer la stabulation permanente; (viii) renforcer le Centre d'Insémination Artificielle et (ix) ouvrir une formation doctorale en médecine vétérinaire.

Les **interventions stratégiques** sont entre autres: (i) mettre à la disposition de la recherche un financement adapté; (ii) mettre en place une plate forme de concertation Producteurs– Chercheurs-Vulgarisateurs; (iii) développer un canal de vulgarisation des acquis de la recherche; (iv) renforcer la coopération régionale et internationale en matière de recherche; (v) faciliter l'accès au crédit agricole et non-agricole adapté au milieu rural en particulier pour les femmes; (vi) aménager et protéger les marais, les périmètres irrigués et les bassins versants; (vii) réhabiliter et /ou construire des infrastructures de collecte et de stockage des produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques) dans les communes; (viii) intensifier l'agriculture-élevage notamment pour la production de la fumure organique et (ix) établir/renforcer les groupements agricoles, les organiser en réseaux et renforcer leur relation commerciale avec le secteur privé.

Objectif 3- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'ODD 3 vise à assurer la santé et le bien-être des populations à travers notamment : (i) l'amélioration de la santé maternelle; (ii) la réduction de la mortalité néo-natale et des enfants de moins de cinq ans; (iii) la lutte contre le Sida, la tuberculose, le paludisme et les maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ; (iv) l'accès de tous à des services de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale , d'information et d'éducation , et la prise en compte de la santé de la reproduction dans les stratégies et programmes nationaux, et (v) l'assurance en santé comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité.

Au niveau national, les actions du Gouvernement pour l'atteinte de cet ODD sont traduites dans le Plan National de Développement 2018-2027 à travers l'Axe 4: Amélioration des performances et de la collaboration dans le domaine de la santé. La priorisation de cet ODD au Burundi a retenu les cibles 3.1; 3.2 ; 3.3 ; 3.7 et 3.8.

Les principales politiques et stratégies sectorielles et sous-sectorielles adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont : (i) la Politique Nationale de la Santé 2016-2025 ;(ii) le Plan National de Développement Sanitaire 2019-2023 ;(iii) la stratégie de communication de la politique nationale de santé 2016-2025 ; (iv) la Stratégie de Promotion de la Santé dans toutes les Burundi ;(v) le Plan Stratégique National de Laboratoire de biologie médicale 2015-2019 ; (vi) le Plan Stratégique National de la Santé de la Reproduction, Maternelle, Néo-Natale, Infantile et des Adolescents (SRMNIA), 2019-2023 ; (vii) le Plan Stratégique d'amélioration de la qualité des données du Système National d'Information Sanitaire 2019-2023 ;(viii) le Plan National Stratégique VIH/Sida 2018-2022 ;(ix) le Plan de communication pour le changement de comportement en matière de prévention et de prise en charge du VIH adapté aux adolescents et jeunes (Avril 2019) ;(x) le Référentiel des Normes de qualité des soins et services de santé offerts à différents niveaux du réseau des soins dans un district sanitaire au Burundi (Avril 2019) ;(xi) les Directives Nationales de surveillance des décès maternels, périnataux et la riposte au Burundi (Avril 2019) ;(xii) la Stratégie Nationale de lutte contre les Hépatites virales 2018-2022 ;(xiii) le Plan Stratégique National de lutte contre le Paludisme 2018-2023 ;(xiv) Plan national de communication pour le paludisme 2019-2023 ;(xv) le Plan national pour la survie de l'enfant 2016-2020 ; (xvi) le Plan stratégique de développement de la médecine physique et de réadaptation 2019-2023 ;(xvii) le Plan Stratégique de l'Institut National de Santé Publique 2016-2020 ;(xviii) le plan stratégique de développement des ressources humaines pour la santé 2019-2023 ; (xix) le Plan national nutrition 2019-2023 ;(xx) les Normes sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS-III 2019-2023.

Plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de la santé. Il s'agit notamment de : (i) Appui au système de santé du Burundi ; (ii) Projet d'amélioration de la nutrition de la mère et de l'enfant ; (iii) Projet « Investir dans la petite enfance et la maîtrise démographique au Burundi » (NKURIZA) ; et (iv) le Programme conjoint d'Amélioration de la santé sexuelle et reproductive des Jeunes et Adolescents au BURUNDI (MENYUMENYESHE).

Tableau 9 : Indicateurs associés à l'objectif 3

Indicateurs	2019
3.1.1. Ratio de mortalité maternelle pour 100,000 Naissances Vivantes	334
3.1.2. Pourcentage d'accouchement assisté par un personnel de santé formé	86,50%
3.1.3. Taux de mortalité néonatale pour 1,000 Naissances Vivantes	23
3.2.1. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins 5 ans	29%
3.2.2. Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000 Naissances Vivantes)	78
3.3.1. Taux de prévalence VIH/SIDA (15 – 49 ans)	0,90%
3.3.2 Taux de dépistage du VIH	29% (Femmes) et 21% (Hommes)
3.3.3. Couverture des services PTME (Prévention transmission Materno-Infantile du VIH)	77%
3.3.4. Taux de prévalence du paludisme < 5ans	27%
3.3.5. Taux de notification de toutes les formes de tuberculose	58%
3.3.6. Taux de notification des cas contagieux (TPM+) pour 100.000 habitants	42
3.3.7. Taux de coinfection TB –VIH	10%

3.7.1. Taux de prévalence contraceptive pour les femmes en union (%)	29%
3.8.1. % d'enfants complètement vaccinés	85%
3.8.3. % de ménages affiliés à la mutualité recevant des revenus générés par la synergie entre les programmes de croissance et les unités mutuelles (%)	ND
3.8.4. Taux de couverture de la population en assurance maladie (%)	58,50%

Source : Rapports sectoriels, PNDS-III (2019-2023) & EDS-III (2016-2017).

Cible 3.1. : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en-dessous de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes

3.1.1. Ratio de mortalité maternelle

Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2016-17, le ratio de mortalité maternelle était de 334 pour 100.000 naissances vivantes alors que l'objectif visé d'ici 2030 est de 140 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la faiblesse de l'assistance qualifiée à l'accouchement en milieu rural ; (ii) la mauvaise organisation de la référence et contre référence en matière de SRMNIA à tous les niveaux du système de soins ; (iii) la faible qualité des soins maternels en situation d'urgence obstétricale, y compris la prise en charge des complications du postpartum et du post-abortum; (iv) les plateaux techniques inadéquats au niveau des formations sanitaires; (v) la faible utilisation des services de planification familiale;(vi) l'alimentation non équilibrée chez la femme enceinte (surtout chez l'adolescente)et (vii) prévalence de l'anémie chez les femmes de 15 à 49 ans (39%).

En termes **de perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) renforcer les activités de promotion de la santé au niveau communautaire; (ii) sensibiliser les femmes enceintes à dormir sous les Moustiquaires imprégnés d'Insecticides à Longue Durée d'Action (MILDA) et à utiliser les services de maternité à temps et (iii) renforcer la chirurgie de district (pratique de la césarienne ; hystérectomie d'hémostase ...); (iv) améliorer la disponibilité et l'accessibilité des paquets de services de santé néonatale et infanto-juvénile de qualité au niveau national.

3.1.2. Pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé formé.

Selon l'annuaire statistique 2018, 86,5% de femmes ont accouché avec l'assistance d'un personnel qualifié.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la faible qualité des soins de santé dans les FOSA (Formation Sanitaire) ; (ii) l'insuffisance de personnel soignant en quantité et en qualité ; (iii) des plateaux techniques inadéquats ; (iv) la persistance des accouchements à domicile (environ 15%) et (v) le faible taux de suivi-postnatal (42%, Annuaire 2018).

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de : (i) continuer à sensibiliser la femme rurale pour aller accoucher dans les structures de soins de santé ; (ii) rendre accessible toutes les FOSA (reprofilage des routes et chemins d'accès des FOSA) ; (iii) électrifier toutes les FOSA ; (iv) améliorer la sensibilisation par les TPS (Technicien de Promotion de Santé), les ASC (Agent de Santé Communautaire) et le personnel de santé ; (v) rendre disponible le personnel selon les normes sanitaires ; (vi) sensibiliser la population à se faire consulter dans le premier trimestre de grossesse ; (vii) équiper le service de néonatalogie ; (viii) multiplier et renforcer les capacités du personnel de santé et (ix) sensibiliser les femmes et la population sur l'importance des visites postnatales (pour la mère et l'enfant) dans les 15 jours qui suit l'accouchement.

3.1.3. Taux de mortalité néonatale

Au niveau national, le taux de mortalité néo-natale était de 23 pour 1000 naissances vivantes¹ en 2016/17 contre 31% en 2010.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la faible qualité des soins néonataux en situation d'urgence obstétricale ; (ii) l'insuffisance d'un personnel de santé qualifié; (iii) l'ignorance de certaines femmes enceintes pour les consultations prénatales précoces et consultations post-natales précoces ; (iv) des consultations prénatales irrégulières ; (v) le non-respect des médicaments prescrits et des accouchements dans les ménages (15%) et (vi) la faible couverture vaccinale dans certains districts sanitaires sans oublier la malnutrition.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser et mobiliser les femmes d'aller accoucher dans les structures de soins de santé; (ii) sensibiliser les couples à faire des CPN (Consultation Prénatale) précoces et CPON (Consultation Post-Natale) précoces et (iii) sensibiliser la population au respect des consignes des prestataires de soins.

Les interventions stratégiques sont entre autres: (i) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services obstétriques et néonataux d'urgence dans 112 établissements de santé grâce à la formation des prestataires de services et à la mise à disposition d'équipements, de fournitures et de médicaments vitaux d'urgence; (ii) la réalisation d'interventions de communication pour le changement social et comportemental; (iii) la fourniture d'une assistance technique en vue d'intégrer efficacement des services de planification familiale dans les services de post-partum immédiat, post-avortement et de vaccination; (iv) le renforcement des capacités des prestataires de services de santé et des coordinateurs de la santé de district; (v) la facilitation de la formation et de l'encadrement du personnel de

¹ EDS III

santé; (vi) l'accroissement des services de santé intégrés adaptés aux jeunes en formant des prestataires de services et en créant des produits de communication pour le changement des comportements basés sur des données probantes et (vii) le renforcement de la disponibilité et de l'utilisation des données sanitaires pour la prise de décisions basée sur les évidences.

Cible 3.2. : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

3.2.1. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans

Le taux de prévalence pondérale chez les enfants de moins de cinq ans est resté très élevé depuis 2010. En effet, il était de 29% dont 28,1% chez les filles et 31,8% chez les garçons² en 2016-17 alors que le taux en 2010 était de 29% pour les deux sexes selon la même source.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la malnutrition; (ii) la pauvreté dans les ménages; (iii) l'insuffisance de l'information sur la gratuité des soins en particulier par la population rurale; (iv) l'insuffisance du personnel soignant; (v) une alimentation non équilibrée; (vi) l'ignorance de la population; (vii) des familles nombreuses; (viii) des mères en mauvaise santé nutritionnelle; (ix) un effectif insuffisant des mamans lumières et (x) la prévalence des maladies des mains sales.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage: (i) augmenter les revenus des ménages; (ii) affecter le personnel soignant surtout dans les CDS ruraux; (iii) promouvoir une alimentation équilibrée; (iv) sensibiliser/former sur la consommation des aliments équilibrés; (v) augmenter l'effectif des mamans lumières; (vi) diversifier les cultures (légumes, tubercules et les graines); (vii) sensibiliser la population sur le lavage des mains et l'assainissement du milieu et (viii) augmenter et équiper les structures de soins.

3.2.2. Taux de mortalité infanto-juvénile

La santé des enfants de moins de cinq ans s'est améliorée avec un taux de mortalité de 78 pour 1000 naissances vivantes en 2016 -2017 contre 96 décès pour 1000 naissances vivantes en 2010. Toutefois, le niveau de la mortalité des enfants de moins de cinq ans reste encore élevé. Les efforts du Gouvernement ont permis d'améliorer l'accès aux soins de santé de cette catégorie à travers la mesure de gratuité des soins.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la malnutrition chronique (57%)³; (ii) la pauvreté dans les ménages (64,6%)⁴; (iii) l'insuffisance d'information sur la gratuité des soins en particulier par la population rurale ; (iv) l'insuffisance du personnel soignant (densité professionnels de santé qualifié :médecin-infirmiers-sage femmes : 0,7 pour 1000 habitants alors que norme OMS : 2,3 pour 1000) ⁵; (v) les mauvaises pratiques de l'approche ICCM (Integrated Community Case Management); (vi) l'existence de la population infanto-juvénile

² EDSIII

³ Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité au Burundi 2018

⁴ Enquête ECVMB 2013-14

⁵ Cartographie ressources humaines pour la santé 2017

qui ne dort pas sous les MIILDA (Moustiquaire Imprégnée d’Insecticide à Longue Durée d’Action) ; (vii) un taux élevé des mal nourris infanto-juvénile (57%)⁶; (viii) le non-respect du calendrier de la CPN ; (ix) l’insuffisance d’information sur l’importance de la CPN; (x) le taux de prévalence du paludisme élevé (38%)⁷ et (xi) l’insuffisance de l’assainissement du milieu.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de : (i) équilibrer l’alimentation ; (ii) augmenter les revenus des ménages ; (iii) rendre disponible le personnel soignant surtout dans CDS ruraux ; (iv) sensibiliser et former les ASC, les TPS, le personnel de santé et les mamans lumières ; (v) rappeler la population concernée et leurs parents de dormir toujours sous les MIILDA ; (vi) sensibiliser et former sur la consommation des aliments équilibrés ; (vii) sensibiliser les parents sur le respect du calendrier et l’importance de la CPN ; (viii) multiplier les moyens de prévention du paludisme ; (ix) rendre disponible les médicaments pour la prise en charge des cas ; (x) sensibiliser la population sur l’assainissement du milieu et (xi) mettre en place les foyers d’apprentissage nutritionnel.

Les **interventions stratégiques** suivantes seront menées : (i) La mise à disposition des interventions à haut impact sur la réduction de la mortalité néonatale et infanto-juvénile, et ce en particulier dans les communautés de base ; (ii) l’amélioration de l’offre des services de santé aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif; (iii) la poursuite de la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes, et dans le cas d’autres maladies particulières comme le VIH/SIDA et le paludisme ; (iv) la promotion de l’allaitement maternel exclusif jusqu’à 6 mois ;(v) la protection contre les maladies évitables par l’immunisation selon le calendrier national de vaccination et (vi) le renforcement de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l’Enfance (PCIME) que ce soit en milieu hospitalier ou au niveau communautaire.

Cible 3.3 : D’ici à 2030, mettre fin à l’épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l’hépatite, les maladies transmises par l’eau et autres maladies transmissibles.

3.3.1. Taux de prévalence du VIH/SIDA (15-49 ans)

Selon EDS 2010 et 2016-17, les taux de prévalence du VIH/SIDA sont passés respectivement de 1,4% (chez les hommes 1% et chez les femmes 1,7%) à 0,9% (chez les hommes 0,60% et chez les femmes 1,2 %). Les femmes restent plus exposées que les hommes.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la méconnaissance des modes de transmission du VIH/SIDA;(ii) le vagabondage sexuel; (iii) l’inobservance thérapeutique; (iv) la négligence de faire les dépistages volontaires; (v) l’indexation non fonctionnelle dans toutes les Aires de Responsabilité (AR) des provinces; (vi) la rupture des stocks en matériels de dépistage et médicaments et (vii) la faible utilisation de méthodes de prévention du VIH (abstinence, préservatif féminin ou masculin).

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de :(i) sensibiliser la population sur les différents modes de transmission du VIH/SIDA, l’observance thérapeutique (prise des ARV) et l’importance de faire le dépistage volontaire; (ii) rendre fonctionnelle l’indexation sur

⁶ Enquête nationale sur la situation nutritionnelle et la mortalité au Burundi 2018

⁷ EDSIII2016-17

toute l'étendue des provinces; (iii) approvisionner les stocks en temps réel; (iv) continuer la sensibilisation de la population sur la prévention et prise en charge des cas et (v) continuer la mise en œuvre des nouvelles directives nationales d'utilisation des ARV dans la prévention et le traitement de l'infection à VIH 2017-2020 (stratégie 90-90-90).

3.3.2. Taux de dépistage du VIH

Le taux de dépistage du VIH/SIDA est passé de 19% chez les femmes et 12% chez les hommes en 2010 à 29% chez les femmes et 21% chez les hommes en 2016-17⁸. Cette évolution montre que des progrès ont été faits pour améliorer l'accès géographique aux services de dépistage de VIH/SIDA.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'ignorance sur l'importance de se faire dépister; (ii) la rupture de stock des réactifs de dépistage du VIH ; (iii) perception des hommes face au dépistage du VIH/SIDA et (iv) la peur d'être stigmatisé par les voisins en cas de séropositivité.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population sur l'importance du dépistage; (ii) rendre disponible les réactifs de dépistage en quantité suffisante; (iii) sensibiliser les jeunes pour utiliser les CDS amis des jeunes; (iv) sensibiliser les hommes au dépistage volontaire et (v) sensibiliser la population à ne pas stigmatiser les personnes vivant avec le VIH.

3.3.3. Couverture des services PTME (Prévention transmission Materno-Infantile du VIH)

Le taux de couverture des services PTME est passé de 65,9% en 2015 à 77% en 2018 selon l'annuaire statistique sanitaire.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la faible couverture en Consultation Périnatale (CPN) précoce ; (ii) les ruptures de stocks des intrants et (iii) la faible implication des hommes.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population sur l'importance des CPN précoce; (ii) approvisionner en suffisance les stocks des intrants ; (iii) rendre disponible les médicaments et autres intrants pour la prévention de la transmission de la mère à l'enfant et (iv) assurer le suivi des femmes enceintes séropositives.

3.3.4. Taux de prévalence du paludisme < 5 ans

Selon EDS 2016-17, le taux de prévalence du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans était de 27% contre 17% EIPB 2012 (Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Burundi).

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'ignorance sur les moyens de prévention du paludisme; (ii) le non-respect des conseils donnés par les personnels soignants; (iii) les mauvaises pratiques de l'approche ICCM; (iv) l'existence de la population de moins de 5 ans qui ne dort pas sous les MIILDA et (v) la faible consultation pré natale précoce.

⁸ EDSIII,2016-17

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population sur les mesures de prévention du paludisme ; (ii) sensibiliser la population en général et en particulier les femmes enceintes sur les moyens de lutter contre le paludisme et sur l'utilisation des MIILDA (dormir sous les MIILDA); (iii) sensibiliser et former les ASC, les TPS, le personnel de santé et les mamans lumières; et (iv) rappeler la population concernée et leurs parents de toujours dormir sous les MIILDA.

3.3.5. Taux de notification de toutes les formes de tuberculose

Le taux de notification de toutes les formes de tuberculose était de 58% selon le rapport du programme national intégré de lutte contre la tuberculose en 2018.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'ignorance sur les signes cliniques de toutes les formes de la tuberculose; (ii) l'insuffisance du personnel qualifié et du matériel de diagnostic; (iii) une faible adhésion au traitement ; (iv) le retard de consultation et (v) le non-respect du protocole de traitement.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population sur les signes cliniques de la tuberculose et à se faire consulter dans des structures de soins; (ii) doter les FOSA du personnel qualifié et du matériel de diagnostic et (iii) sensibiliser la population pour l'intérêt du diagnostic précoce.

3.3.6. Taux de notification des cas contagieux de Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positive (TPM+)

Selon le rapport du programme national intégré de lutte contre la tuberculose en 2018, le taux de notification de cas contagieux (TPM+) était de 42 pour 100 000 habitants.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'ignorance sur les signes cliniques de TPM+ ; (ii) l'insuffisance du personnel qualifié et du matériel de diagnostic et (iii) des cas de contacts mal identifiés.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population sur les signes cliniques de TPM+ et à se faire consulter dans des structures de soins; (ii) doter les FOSA du personnel qualifié et du matériel de diagnostic; (iii) sensibiliser la population pour l'intérêt du diagnostic précoce et (iv) identifier les cas de contacts.

3.3.7. Taux de coinfection TB-VIH

Selon le rapport du programme national intégré de lutte contre la tuberculose en 2018, le taux de coinfection Tuberculose -VIH était de 11%.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le dépistage du VIH qui n'est pas fait pour tous les tuberculeux; (ii) la découverte fortuite des cas du VIH avec TBC pris comme une infection opportuniste; (iii) le non-respect de la prise régulière des médicaments; (iv) la crainte des effets secondaires; (v) le faible taux de screening et (vi) le non-respect du protocole de traitement au VIH.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de:(i) sensibiliser la population sur l'intérêt du diagnostic précoce du VIH et enrôler les cas positifs au traitement; (ii) dépister le VIH chez toute personne tuberculeuse; (iii) chercher les signes cliniques de la tuberculose en

faveur des patients vivants avec le VIH; (iv) doter les FOSA du personnel qualifié et du matériel de diagnostic; (v) sensibiliser la population sur le strict respect de la prise régulière des médicaments et (vi) sensibiliser la population à se faire dépister.

Les **interventions stratégiques** en cours et envisagées sont entre autres : (i) le renforcement des mesures préventives appropriées (campagnes de communication et de sensibilisation); (ii) la prise en charge correcte des cas; (iii) la surveillance épidémiologique et la riposte ; (iv) la promotion de la santé adaptée à la lutte contre ces maladies; (v) l'instauration de la gouvernance et de la gestion des programmes à tous les niveaux; (vi) l'intégration des interventions sur le plan stratégique et opérationnel et (vii) le renforcement du partenariat avec le secteur privé et les ONG engagés dans la lutte contre ces maladies.

Cible 3.7: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.7.1. Taux de prévalence contraceptive pour les femmes en union (en %)

Le taux de prévalence contraceptive pour les femmes en union était de 22% en 2010 (EDS II) contre 29 % (EDS-III 2016-2017).

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'accessibilité géographique, culturelle et religieuse aux services de planning familiale qui reste limitée;(ii) l'intégration du genre comme thème transversal aux interventions en santé sexuelle et reproductive qui n'est pas effective; (iii) le niveau d'instruction de la population sur les méthodes modernes; (iv) la culture pro-nataliste de la société burundaise et (v) le statut de la femme en matière de décision dans le domaine de la reproduction.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population sur l'importance des méthodes contraceptives; (ii) intégrer la planification familiale dans les services de la santé maternelle et infantile; (iii) sensibiliser les responsables des églises sur l'importance du PF avec les méthodes modernes; (iv) renforcer les partenariats avec les autres secteurs (le secteur privé, la société civile, les médias, les leaders religieux et les partenaires au développement); (v) réaliser le plaidoyer pour rendre disponible les contraceptifs modernes par une augmentation du budget et (vi) élaborer le document de Politique Nationale de la Population du Burundi.

Les interventions stratégiques sont entre autres: (i) l'extension de la distribution à base communautaire des contraceptifs y compris l'auto-administration des contraceptifs injectables sous-cutanées d'ici 2030 ;(ii) l'incitation des hommes à l'utilisation des méthodes contraceptives; (iii) la formation du personnel du ministère en charge de la Santé à la production; (iv) l'utilisation des données de qualité pour la planification familiale et la quantification des produits de santé sexuelle et de la reproduction ; (v) le renforcement de la chaîne d'approvisionnement et de la gestion des contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre pour réduire la rupture de stock; (vi) l'amélioration de l'adoption de la contraception moderne; et (vii) le renforcement de la création de la demande des services de planification familiale et le plaidoyer à travers différents canaux et approches de communication;.

Cible 3.8. : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.8.1. Pourcentage d'enfants complètement vaccinés

Selon les données de l'EDS, le taux de couverture des enfants complètement vaccinés est passé de 83% en 2010 à 85% en 2016-17.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) des connaissances insuffisantes de la population sur l'importance de la vaccination; (ii) le non-respect du calendrier vaccinal actualisé; (iii) les accouchements à domicile et (iv) les abandons des vaccins suite à la négligence des parents.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population sur l'importance de faire vacciner les enfants et le respect du calendrier vaccinal; (ii) améliorer la qualité et les canaux de communication et (iii) récupérer les abandons par les agents communautaires.

3.8.3. Pourcentage de ménages affiliés à la mutualité recevant des revenus générés par la synergie entre les programmes de croissance et les unités mutuelles

Le pays ne dispose pas de données pour apprécier les progrès réalisés pour cet indicateur.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le manque de données pour cet indicateur ; (ii) la population qui n'est pas suffisamment sensibilisée sur le fonctionnement des mutualités communautaires et (iii) le caractère volontaire /non exigence à l'affiliation à la mutualité.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de : (i) mener des études périodiques sur cet indicateur pour avoir la valeur de base et apprécier le niveau de performance ; (ii) sensibiliser la population à ne pas adhérer seulement en cas de maladie ; (iii) sensibiliser correctement la population sur l'importance et le fonctionnement des mutualités communautaires et (v) mettre en place un système d'assurance obligatoire.

3.8.4. Taux de couverture de la population en assurance maladie

Selon la Revue Annuelle de 2019 de Protection Sociale, 58,5% de la population serait couverte par un des mécanismes de financement de la demande des soins et services de santé: 23% Carte d'Assistance Médicale (CAM); 22% Gratuité; 6,5 % Mutuelle de la Fonction Publique(MFP) et 7% pour les autres mécanismes d'assurance maladie(INSS :3,4%;mutuelles de santé privées: 0,02%;ONPR: 1,6%; mutuelles de santé communautaire: 2%).

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) certains patients qui achètent les CAM en cas de maladie; (ii) la pauvreté chez certains et négligence chez les autres; (iii) la préférence des CAM et MFP au détriment d'autres mutualités et (iv) l'ignorance et la réticence à assurer les risques.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population à ne pas acheter les CAM en cas de maladie; (ii) revoir le manuel d'octroi et d'utilisation de la CAM; (iii) sensibiliser la population sur l'importance de l'assurance-maladie et (iv) prendre en charge les démunis/vulnérables par des assurances maladies.

Les principales **interventions stratégiques** sont notamment:(i) le renforcement de la couverture et le partage du risque à travers les mesures de solidarité et de protection du risque financier ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre du plan d'extension et du renforcement de la couverture du territoire national en FOSA et plateaux techniques de qualité; (iii) l'amélioration constante de la qualité des soins et services de santé et (iv) l'appui au système statistique national et sectoriel pour avoir des données.



Distribution des Cartes d'Assurance Maladie (CAM) par le Ministre en charge des Affaires Sociales aux personnes âgées vulnérables au centre du pays

Objectif 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

La communauté éducative mondiale réunie en 2015 à Incheon en Corée du Sud a défini pour 2030 une nouvelle vision de l'éducation. En effet, elle a reconnu le rôle important de l'éducation en tant que vecteur principal du développement et de la réalisation des autres objectifs de développement durable vers une vision de transformer la vie grâce à l'éducation. C'est dans ce cadre qu'un agenda de l'ODD 4 a été défini. Cet agenda se veut holistique, ambitieux, mobilisateur et ne laissant personne de côté.

Le Gouvernement du Burundi a traduit ces engagements mondiaux en intégrant l'ODD 4 dans le Plan National de Développement (PND 2018-2027) à travers l'axe 5 relatif au renforcement du système éducatif et amélioration de l'offre de formation et dans les politiques éducatives. La priorisation de l'ODD 4 au Burundi a retenu les cibles 4.1; 4.2 et 4.5.

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont développées dans les documents d'orientation élaborés à cet effet à savoir: (i) le Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) 2012-2020; (ii) le Plan Transitoire de l'Education au Burundi (PTE) 2018-2020, (iii) la Politique Enseignante au Burundi 2020-2030 et la Stratégie de Développement du Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SDSIGE).

Plusieurs programmes et projets de développement ont été mis en œuvre ou sont en cours avec pour objectif de permettre l'accès de tous à une éducation de qualité, inclusive et équitable. Il s'agit du: (i) Programme d'appui à la reconstruction du système éducatif burundais; (ii) Campagnes back to school ; (iii) initiative «zéro grossesse à l'école»; (iv) Projet «TWIGE NEZA», (v) Projet d'appui à l'amélioration des apprentissages en début de scolarité (PADESCO-SHISHIKARA) et (vi) les évaluations organisées dans le cadre du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs des pays de la CONFEMEN ayant le français pour partage (PASEC).

Tableau 9 : Indicateurs associés à l'objectif 4

	2018	2019
4.1.1. Taux net de scolarisation (école primaire: F1, F2, F3)	86,10%	85,10%
F	86,80%	86%
M	85,40%	84%
	1er cycle du secondaire(F4)	
4.1.2. Taux brut de scolarisation (école secondaire: F4 et post fondamental)	49,5% Total (F+G)	46,20%
F	54,40%	51,00%

	2018	2019
M	44,40%	41, 3%
	2 nd Cycle du secondaire (post fondamental)	
T	32,30%	46,20%
F	31,50%	51%
M	33,10%	41,30%
4.1.3.a Indice de parité (école primaire et secondaire) :	Primaire	
	1	1
	1er cycle du secondaire	
	1,23	0,99
	Second cycle du secondaire	
	0,95	1,08
	Précolaire	
	1 ,02	1,03
4.1.3.b Indice de parité public /Privé (enseignement supérieur)	Total :0,61	ND
	Public :0,27	ND
	Privé :0,79	ND
4.1.4. Taux de redoublement (école primaire et secondaire) : Primaire : total, filles, garçons Secondaire : total, filles, garçons	Primaire (F1,F2,F3)	
	T :27,7%	26,30%
	F :27%	25,20%
	G :27,7%	27, 3%
	1er cycle du secondaire	
	T :21%	25,50%
	F :22,6%	26,10%
	G :24%	25,10%
4.1.5. Taux d'achèvement	Primaire (F1, F2, F3)	
T	62%	57,30%
F	66,30%	59,80%
M	57,60%	54,60%

Source : Rapport annuel 2018-2019 du Ministère en charge de l'Education

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

4.1.1. Taux net de scolarisation (école primaire).

Le taux net de scolarisation (école primaire: F1, F2, F3) a connu une tendance baissière passant de 86,1% en 2018 à 85,1% en 2019

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) les abandons scolaires par les vulnérables (uniformes, famine, matériel scolaire) à cause de la pauvreté; (ii) des infrastructures non appropriées, du matériel didactique non adéquat et du personnel enseignant non qualifié pour les enfants vivant avec un handicap; (iii) le peu d'engagement des éducateurs et des parents pour l'éducation; (iv) l'ignorance de certains parents sur l'importance de l'école; (v) la pauvreté dans les ménages; (vi) l'ignorance de l'importance de l'école surtout chez les filles; (vii) l'envoi tardif des enfants à l'école; (viii) les mariages précoces; (ix) des grossesses non désirées en milieu scolaire et (x) le taux de chômage élevé.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de : (i) généraliser les cantines scolaires; (ii) renforcer la solidarité locale pour l'éducation; (iii) adapter et équiper les écoles existantes pour accueillir les enfants vivant avec un handicap (enfants à besoins spécifiques); (iv) éveiller la conscience professionnelle des éducateurs; (v) renforcer l'appui aux écoles spécialisées; (vi) sensibiliser les parents, les leaders communautaires et les comités de gestion d'écoles sur l'importance de la scolarisation des enfants, (vii) renforcer la sensibilisation des parents à envoyer tous les enfants en âge de scolarité à l'école et prévoir des sanctions aux contrevenants et (viii) disséminer les textes de loi en rapport avec la protection des droits de l'enfant.



Visite de Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-président de la République du Burundi et de Madame la Ministre en charge de l'Éducation à l'école fondamentale Gasenyi II située en Commune Mutimbuzi. Province Buiumbura

4.1.2. Taux brut de scolarisation (F4: 1er cycle du secondaire)

Le taux brut de scolarisation (F4: 1er cycle du secondaire) est passé de 49,5% en 2018 à 46,2% en 2019.

Les contraintes majeures sont entre autres: (i) beaucoup de redoublants au cours du cycle; (ii) les salles de classe pléthoriques; (iii) les abandons suite au désintéressement des enfants et des parents au vu du chômage qui prévaut; (iv) la faible réussite au concours national; (v) les abus des droits de l'enfant sur son éducation par une mauvaise interprétation; (vi) l'orientation des élèves dans des sections non souhaitées suite à l'insuffisance des filières diversifiées; (vii) l'insuffisance du matériel scolaire et didactique et (viii) les mauvaises conditions d'apprentissage.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) renforcer l'éducation sur la sexualité responsable dans les clubs de santé; (ii) renforcer l'encadrement et le suivi des élèves à l'école et à la maison; (iii) organiser des sessions de moralisation pour les bonnes mœurs; (iv) multiplier les sections techniques dans les communes; (v) instaurer dans les écoles les sections répondant aux besoins du moment; (vi) augmenter les infrastructures scolaires; (vii) disponibiliser le matériel didactique adéquat et (viii) améliorer les conditions d'apprentissage.

4.1.3. Indice de parité (école primaire et secondaire)

- Les écarts filles-garçons sur les transitions sont très faibles en (75% pour les filles 79% pour les garçons pour la transition entre la 6ème et la 7ème année, les chiffres sont quasiment identiques pour la transition vers le post-fondamental, 75,5% pour les filles et 78% pour les garçons)⁹.

Les contraintes majeures sont entre autres: (i); (ii); l'exode rural; les mauvaises croyances et (iii) la faible fréquentation des filles dans les sections scientifiques et technologiques.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser sur l'éducation de la fille; (ii) renforcer l'éducation sur la sexualité responsable dans les clubs de santé; (iii); renforcer le système d'encadrement et promouvoir l'équité genre dans les sections insuffisamment fréquentées par les filles (sections scientifiques et technologiques).

4.1.4. Taux de redoublement (école primaire et secondaire)

Après avoir atteint son objectif d'accès universel et gratuit à l'enseignement primaire, le Gouvernement du Burundi s'est lancé à un nouveau défi pour l'horizon 2020 celui d'amener chaque enfant burundais au seuil de la vie active à disposer des savoirs nécessaires à une intégration harmonieuse dans la société tout en améliorant la qualité des apprentissages et l'efficacité interne de son système éducatif. Bien que le taux de redoublement demeure en deçà des attentes, le Gouvernement est déterminé à développer un système éducatif performant, conforme aux besoins nationaux et aux normes internationales.

⁹ Plan Transitoire de l'Éducation au Burundi 2018-2020

Les contraintes majeures sont entre autres: (i) une mobilisation insuffisante des acteurs au niveau local autour de la politique de réduction du redoublement; (ii) de mauvaises conditions d'enseignement/apprentissage ; (iii) des difficultés liées au cursus (complexité des programmes d'enseignement, temps scolaire insuffisant, inadéquation du système d'évaluation, etc.);(iv) des insuffisances dans la formation initiale et continue des enseignants;; (v) du manque d'opportunité pour les élèves d'étudier en dehors de l'école et (vi) la faible collaboration des parents avec les enseignants.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser les enseignants, les élèves, l'administration locale, les comités de gestion des écoles, les inspecteurs communaux, les IP, les DPE et les syndicats sur: (a) l'inefficacité de la mesure de redoublement; (b) les nouvelles orientations du gouvernement en matière de réduction de la déperdition scolaire et leur rôle dans la mise en œuvre de cette politique; (ii) donner une nouvelle vision à l'évaluation; (iii) mettre en œuvre des mécanismes de suivi de l'élève; (iv) augmenter le temps d'enseignement/apprentissage; (v) apporter un soutien aux élèves en difficulté d'apprentissage; (vi) renforcer la formation initiale et continue des enseignants; (vii) doter le matériel didactique adéquat au personnel enseignant ; (viii) recruter les enseignants qualifiés; (ix) rendre disponible à temps les frais de fonctionnement dans les écoles et (x) multiplier les écoles professionnelles.

Les **interventions stratégiques** sont entre autres: (i) la construction des salles de classe en nombre suffisant; (ii) la mise à jour de la politique sur le redoublement et la disséminer; (iii) l'amélioration de la gestion du système en renforçant la déconcentration / décentralisation pour un meilleur suivi des réformes éducatives; (iv) l'amélioration de l'équité à travers l'augmentation du temps scolaire et la réduction progressive des situations de double vacation dans les écoles; (v) le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants; (vi) la révision régulière du cursus en fonction des lacunes constatées ; (vii) le recrutement et l'affectation du personnel enseignant dans les zones défavorisées; (viii) l'amélioration sensible de la qualité des enseignements et des apprentissages par la production des matériels didactiques et pédagogiques et (ix) la mobilisation des ressources en faveur de la qualité.

4.1.5. Taux d'achèvement (école primaire)

Les études internationales sont unanimes : le redoublement n'est pas une pratique bénéfique sur le plan pédagogique. Le faible niveau de l'achèvement constaté est donc à lire en lien avec le fort pourcentage de redoublants dans les trois premiers cycles du fondamental, 22% des effectifs sont des redoublants.

Les redoublements et leurs corollaires que sont les abandons contrecarrent les efforts du gouvernement vers l'atteinte de la scolarisation primaire universelle. Ce manque d'efficacité du système alourdit la charge financière et réduit d'autant les possibilités d'investissements, tant au profit de l'accès que de la qualité de l'éducation.

Le taux d'achèvement à l'école primaire est passé de 62% en 2018 à 57% en 2019.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) beaucoup d'abandons et de redoublements ; (ii) la matière multidisciplinaire trop volumineuse dans le domaine de sciences et technologie surtout ; (iii) la faible réussite au concours national ; (iv) la pauvreté

des ménages; (v) des mariages précoces ;(vi) des grossesses non désirées; (vii) l'exode rural ; (viii) le chômage prolongé des aînés et (ix) la consommation des drogues et stupéfiants.

En termes **de perspectives**, le Gouvernement envisage de:(i) généraliser les cantines scolaires ; (ii) multiplier les salles de classe ainsi que le matériel didactique ; (iii) recruter les enseignants qualifiés dans chaque discipline ; (iv) impliquer effectivement des partenaires dans le suivi-encadrement ; (v) punir sévèrement les auteurs des grossesses ; (vi) réviser les textes légaux et (vii) sensibiliser les parents et les filles sur l'éducation à long cycle.

Les interventions stratégiques sont entre autres:(i) la construction des salles de classe et réduire les disparités régionales; (ii) l'élaboration de la politique sur le redoublement; (iii) l'amélioration de la gestion du système à travers l'accélération de la déconcentration et de la décentralisation par le renforcement du rôle des structures déconcentrées dans la mise en œuvre et le suivi des réformes éducatives; (iv) l'amélioration de l'équité à travers l'augmentation le temps scolaire et l'élimination des situations de double vacation dans les écoles; (v) la formation initiale et continue; (vi) le développement du cursus ; (vii) le recrutement et l'affectation du personnel enseignant dans les zones défavorisées; (viii) l'amélioration sensible de la qualité des enseignements et des apprentissages par la production des matériels didactiques et pédagogiques ; (ix) l'augmentation sensible du budget alloué au secteur de l'éducation et (x) l'adaptation des infrastructures et des matériels didactiques aux enfants vivant avec handicaps.

Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.4.1. Pourcentage des sortants de 6ème année scolarisés dans les Centres d'Enseignement des Métiers (CEM) tant publics que privés

L'enseignement des métiers et la formation professionnelle tiennent une place importante dans la stratégie du gouvernement, d'une part pour offrir des solutions de formation à une partie des jeunes burundais qui ne poursuivront pas des études au niveau post fondamental, et d'autre part pour former une main d'œuvre qualifiée capable d'accompagner le développement économique du pays.

Les Centres d'Enseignement des Métiers (CEM) et les centres de formation professionnelle (CFP) accueilleront des jeunes d'au moins 14 ans ayant achevé ou non l'enseignement fondamental et proposeront des cycles de formation d'un à deux ans. Le développement prioritaire de la filière agro-élevage amorcé en 2016 sera poursuivi.

Pendant la période du PTE, la structuration du sous-secteur de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle accompagnera l'expansion quantitative de l'offre, de façon à en garantir la pertinence économique et la pérennité. Il s'agit de l'organisation des branches professionnelles, du développement de partenariats avec le secteur privé et avec les professions, de l'élaboration d'un cadre national des qualifications et de certifications, etc. Il est en effet important que la politique de mise en place des institutions de référence soit suffisamment avancée avant de procéder au déploiement d'offres nouvelles en grande quantité.

Les contraintes majeures sont entre autres: (i) l'insuffisance des CEM (1 par commune) et non équipés; (ii) l'offre de formation non diversifiée dans les CEM;(iii) la fréquentation des filières non souhaitées par les apprenants; (iv) l'insuffisance du matériel ; (v) l'insuffisance des équipements et des formateurs qualifiés; (vi) une population non sensibilisée sur l'enseignement professionnel; (vii) la mauvaise organisation de l'enseignement des métiers; (viii) les filières non diversifiées; (ix) les filières dans les CEM qui ne répondent pas aux besoins du moment et (x)une population non sensibilisée sur l'importance de l'enseignement professionnel

En termes de perspectives, le Gouvernement envisage de: (i) multiplier les CEM; diversifier les filières; (ii) recruter les enseignants qualifiés; (iii) sensibiliser la population sur l'importance de l'enseignement professionnel ; (iv) organiser l'enseignement des métiers à l'image du palier fondamental et post fondamental; (v) multiplier et équiper les écoles d'enseignement des métiers; (vi) rendre disponible le matériel didactique adéquat et (vii) sensibiliser la population sur l'importance des CEM.

4.4.2. Pourcentage des sortants de 10ème année scolarisés dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) tant publics que privés

Les contraintes majeures sont entre autres: (i) l'insuffisance des Centres de Formation Professionnelle (CFP) ; (ii) l'offre de formation non diversifiée dans les CFP ; (iii) l'accès limité à l'enseignement supérieur; (iv) l'insuffisance de matériel didactique et du personnel enseignant qualifié ; (v) le désintéressement à l'égard des CFP ; (vi) des filières dans les CFP qui ne répondent pas aux besoins du moment ; (vii) l'insuffisance de moyens financiers et (viii) une population non sensibilisée sur l'importance de l'enseignement professionnel.

En termes de **perspectives,** le Gouvernement envisage de: (i) multiplier les CFP ; (ii) créer l'enseignement supérieur professionnel ; (iii) étendre l'offre de formation et augmenter les effectifs (iv) sensibiliser sur l'importance des CFP ; (v) créer des filières qui répondent aux besoins du moment ; (vi) rendre disponible le matériel didactique adéquat ; (vii) recruter les formateurs qualifiés ; (viii) sensibiliser la population sur l'importance de l'enseignement professionnel et (viii) équiper les centres de formation professionnels.

4.4.3. Indice de parité pour le public et le privé (éducation supérieure)

Dans son objectif de contribuer à l'amélioration de l'offre scolaire, le Gouvernement du Burundi continue à doter le Ministère central et les services déconcentrés d'outils simples d'optimisation de la gestion locale des enseignants et des salles de classes afin d'assurer l'équité des conditions d'apprentissage au sein des écoles.

Les contraintes majeures sont entre autres: (i) les barrières culturelles défavorables à la poursuite de longues études pour les filles; (ii) la pauvreté dans les familles ; (iii) le manque d'estime de soi; (iv) les mariages précoces et le souci de l'éducation des enfants; (v) le coût de l'enseignement supérieur très cher chez le privé et (vi) faible taux de réussite à l'examen d'état.

En termes de **perspectives,** le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser sur le changement de mentalité; (ii) promouvoir les filles dans les professions spécifiques; (iii) augmenter les revenus des ménages ; (iv) augmenter le nombre des universités; (v) appuyer les filles issues des familles vulnérables qui se distinguent par leur performances; (vi)

renforcer le suivi et l'encadrement des filles dans le cursus scolaire et (vii) sensibiliser la population sur l'importance de la poursuite des études supérieures par les filles.

Les interventions stratégiques sont les suivantes: (i) la diversification des filières et sections de formation; (ii) le renforcement des capacités d'accueil; (iii) la répartition équitable des infrastructures sur tout le territoire national;(iv)la facilitation de l'accès des couches vulnérables à l'Enseignement et Formation Technique et Professionnel (EFTP); (v) la promotion de l'investissement privé dans l'EFTP; (vi) la mise en place d'une plateforme de concertation permanente des intervenants clés pour la promotion du sous-secteur;(vii) la mise en place d'un système de motivation et de fidélisation des formateurs; (viii) la mise en place d'une stratégie de formation des ressources humaines de l'EFTP; (ix) la mise en place des programmes sur l'entrepreneuriat afin de cultiver l'esprit d'entreprise chez les jeunes et (x) l'encouragement à développer la participation du secteur privé et des collectivités locales à la gestion et au financement de l'EFTP.

Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

Le gouvernement consent beaucoup d'efforts, notamment pour la prise compte du genre dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement. Le pays affiche une réelle volonté d'éliminer des inégalités en matière d'éducation en investissant notamment dans la scolarisation et le renforcement de l'enseignement post-primaire des filles.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) les barrières culturelles; (ii) les faibles moyens pour les vulnérables et autochtones; (iii) l'insuffisance d'écoles spécialisées pour les personnes à besoins spécifiques; (iv) la tendance à sacrifier les filles pour les travaux ménagers;(v) le faible engouement des autochtones pour l'école; (vi)l'insuffisance d'infrastructures adéquates aux personnes à besoins spécifiques et (vii)la mentalité des parents qui cachent les enfants à besoins spécifiques.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser pour le changement de mentalité; (ii) généraliser les cantines scolaires; (iii) traiter de façon équitable les enfants (filles et garçons) ; (iv) promouvoir l'éducation inclusive; (v) multiplier les écoles spécialisées pour les enfants vivants avec handicap; (vi) former les enseignants spécialisés pour l'éducation des personnes à besoins spécifiques; (vii) sensibiliser les parents sur l'importance de l'école pour tous et (viii) doter les écoles des infrastructures adaptées pour les enfants à besoins spécifiques.

Les interventions stratégiques sont: (i) la construction des centres pour l'éducation inclusive; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale pour l'éducation inclusive; (iii) l'amélioration de l'équité à travers un appui aux enfants ayant des besoins spécifiques; (iv) la mise en place d'une école fondamentale obligatoire et gratuite pour tous; (v) l'implantation des constructions scolaires de manière à réduire le temps d'accès pour les élèves; (vi) l'affectation du personnel enseignant dans les zones défavorisées; (vii) la sensibilisation des acteurs sociaux au niveau local pour le suivi de l'inscription et le maintien à l'école des enfants à besoin spécifique; (viii)la formation des enseignants spécialisés pour

l'éducation des personnes à besoins spécifiques et (ix) le développement d'un cursus pour une éducation spéciale.

Objectif 5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Burundi a fait sien le cadre légal international en ratifiant les principaux textes instruments internationaux comme la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes(CEDEF).



Visite du Ministre en charge des Affaires Sociales et du Représentant de l'Unicef au Burundi à l'une des associations des filles coiffeuses en milieu rural

Sur le plan national, la Constitution garantit le principe d'égalité des sexes et instaure un mécanisme de quota d'au moins 30% pour améliorer la participation politique des femmes dans les instances de prise de décisions.

Toutefois, les inégalités de genre sont encore très importantes au niveau de l'accès aux opportunités économiques et exacerbent le phénomène de la pauvreté des femmes notamment pour les plus vulnérables (Batwa, femmes rapatriées/déplacées internes, filles-mères, femmes albinos, femmes vivant avec un handicap, veuves, etc.).

En effet, des barrières structurelles empêchent les femmes d'exercer leurs droits sociaux et économiques les plus élémentaires. Ce qui en même temps constitue une menace pour leur intégrité physique, sexuelle et psychosociale (VSBG).

La priorisation de cet ODD au Burundi a retenu les cibles 5.1; 5.2; 5.5 et 5.6. Il est à noter que les indicateurs 5.1. 2 et 5.1.3 sont respectivement similaires aux indicateurs 5.5.1 et 5.5.2.

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont :(i) La Politique Nationale Genre 2012-2025 et ses Plans d'Action, les Plans d'Action pour la

Mise en Œuvre de la Résolution 1325 (2017-2021);(ii) le Plan Stratégique National de Lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (2017-2021); (iii) la Stratégie Nationale d'aide légale et (iv) le plan National d'activités intégré (2019-2020) pour la lutte contre la traite des êtres humains au Burundi.

Plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à l'égalité du Genre. Il s'agit notamment: (i) le Programme d'Appui à l'Autonomisation socio-économique des Femmes; (ii) le Programme de Renforcement des Capacités économiques des femmes au Burundi (2019-2024); (iii) le Projet d'urgence relatif aux Violences Sexuelles et celles basées sur le genre et la santé des femmes dans la Région des Grands lacs (PUVSBGSF, 2014-2019).

En plus, des fonds ont été créés pour réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Il s'agit notamment de: (i) la Banque des Femmes; (ii) Fonds de garantie pour faciliter l'accès des femmes aux crédits en vue de leur autonomisation et (iii) du Fonds d'Assistance Judiciaire.

Egalement, des textes de lois ont été promulgués pour renforcer le cadre légal en vue de la mise en œuvre de réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Cible 5.1: Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.1.1. Nombre de textes et de lois votés par le parlement

Le Burundi a adopté une gamme de textes de lois ayant des dispositions qui militent en faveur de la promotion/ protection des droits de la femme.

Les textes de lois votés avant 2015 sont entre autres: (i) le Décret-loi N°1/032 du 16 août 1990 portant Ratification de la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes; (ii) le Décret-loi n° 1/024 du 28 avril 1993 portant réforme du Code des personnes et de la famille; (iii) le Décret-loi N°037 du 7 juillet 1993 portant Révision du Code du Travail au Burundi; (iv) la Loi N°1/13 du 9 août 2006 portant Statut Général des Fonctionnaire ; (v) la Loi N°1/13 du 09 août 2011 portant révision du code foncier; (vi) la Loi N° 1/20 du 3 juin 2014 portant révision de la loi N°1/22 du 18 septembre 2009 portant Code électoral et (vii) la Loi N°1/28 du 29 octobre 2014 portant prévention et répression de la traite des personnes et protection des victimes de la traite.

A côté de l'existant, d'autres textes de lois ont été votés par le Parlement en vue d'assurer la promotion et la protection du genre. Ces lois sont notamment: (i) la Loi n°1/04 du 27 juin 2016 portant protection des victimes, témoins et d'autres personnes en situation de risque ;(ii) la Loi n°1/13 du 22/9/2016 portant Prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre; (iii) la Loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du Code pénal; (iv) la Loi N°1/09 du 11 mai 2018 portant modification du Code de procédure pénale; (v) La Constitution de la République du Burundi du 7 juin 2018 et (vi) la Loi organique n°1/11 du 20 mai 2019 portant Code électoral.

Les contraintes majeures sont entre autres: (i) le faible niveau de vulgarisation de textes et des lois votés par les parlementaires; (ii) la faible représentativité de femmes au sein des institutions décisionnelles; (iii) les textes d'application des lois qui ne sont pas vulgarisés; (iv) l'insuffisance d'informations sur les textes légaux en faveur des femmes; (v) l'absence de textes ou lois sur la succession, la gestion du patrimoine familial et (vi) la non adaptation de certaines lois obsolète.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) traduire systématiquement en Kirundi les textes et les lois votés; (ii) multiplier les textes et vulgariser les lois votés; (iii) promouvoir la culture d'information de la population burundaise; (iv) sensibiliser les femmes et filles sur les textes et lois en leur faveur et (v) initier des lois régissant les domaines non encore légiférés et réviser les lois lacunaires.

Les interventions stratégiques sont entre autres: (i) la création d'un site web de publication de tous les textes de lois par le Ministère de la justice; (ii) la mise en place et le renforcement des capacités de 1500 para juristes et (iii) la production diffusion des émissions radiophoniques MENYA AMATEGEKO du ministère en charge de la Justice et AGATEKA KA ZINA MUNTU du ministère en charge des Droits de la Personne Humaine.

5.1.2. Pourcentage des sièges occupés par des femmes au parlement national

Le parlement burundais compte deux chambres: le Sénat et l'Assemblée Nationale. Les proportions des femmes Députées et Sénatrices atteignent respectivement les taux de 34% et de 43,5%.

Au niveau des bureaux de ces deux Institutions, la présence des femmes est assurée avec un taux de 33%, soit une femme et deux hommes. Cela est la même situation au niveau de la Présidence et de deux Vice-Présidences.

Cependant, ces taux décroissent au niveau des commissions permanentes du Parlement et du Sénat par lesquelles passent obligatoirement les délibérations. En effet, au niveau de l'Assemblée Nationale, sur 8 commissions permanentes, seules 2 sont présidées par des femmes tandis qu'au Sénat, seules 2 commissions sur 6 sont présidées par des femmes.

Au rang des **contraintes** majeures sont entre autre: (i) le faible niveau de représentation des femmes dans les postes et organes de direction des partis politique; (ii) le faible niveau de participation effective des femmes dans les partis politiques; (iii) les barrières culturelles qui réduisent la présence des femmes dans les réseaux informels de décision et de contrôle des partis politiques qui sont majoritairement masculins et (iv) la persistance des stéréotypes fondés sur le sexe qui entrave le principe d'une représentation équitable dans les instances de prise de décision.

Au niveau des **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) contribuer à l'accroissement de la participation civique et politique des femmes et des filles; (ii) réviser la loi sur les partis politiques en instaurant des quotas plus favorables à une participation accrue des femmes dans les organes décisionnels des partis politiques; (iii) développer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes de promotion de la masculinité positive et (iv) renforcer les capacités des femmes candidates et celles occupant des postes de décision en matière de genre et de leadership.

En termes **d'interventions stratégiques** susceptibles de garantir l'amélioration de la participation politique des femmes, on note: (i) la mobilisation des femmes comme électrices et candidates à travers le renforcement du mouvement féminin au niveau local et national; (ii) le renforcement du leadership féminin en matière de participation politique; (iii) la prise en compte de la parité homme-femme dans les commissions permanentes au sein du Sénat et de l'Assemblée Nationale; (iv) la mise en place des mécanismes de contrôle et de suivi du respect des acquis en termes de la représentation des femmes au niveau du Parlement burundais et (v) la révision et la mise en application effective de la loi sur les partis politiques en termes de respect des quotas au niveau de la représentation des femmes dans les organes décisionnels.

5.1.3. Pourcentage des femmes occupant des postes de prise de décision (Ministre, Gouverneur de Province, Administrateur Communal)

Au niveau du Gouvernement, le taux de représentativité des femmes a toujours oscillé autour du quota de 30% fixé par la Constitution de 2018. En 2019, le taux des femmes Ministre est de 28,5 %.

Quant aux fonctions de Gouverneur de province, la proportion des femmes au poste de gouverneur est de 17%.

Au poste d'administrateur communal, le taux des femmes Administrateur communal atteint 34% conformément aux prescrits de la loi n°1/33 du 28 novembre 2014 portant révision de la loi n°1/02 du 25 janvier 2010 portant organisation de l'administration communale.

Au niveau des collines, le taux de représentation des femmes dans les conseils collinaires est de 17%.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'absence d'une réglementation/législation sur les quotas applicables au niveau des structures des postes décisionnels non électifs et des administrations publiques; (ii) le faible niveau de participation des femmes dans les activités sociopolitiques au niveau local et (iii) les perceptions socioculturelles et les stéréotypes quant aux capacités des femmes en matière politique et de la vie publique; etc.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) prendre des mesures politiques et administratives incitatives de nature à valoriser le rôle de la femme dans la vie politique et publique du pays; (ii) étendre l'application du quota constitutionnel de 30% au minimum dans les nominations aux postes non électifs de prise de décision au niveau des administrations publiques et privées et (iii) promouvoir des initiatives visant le changement de comportement en faveur de relations de genre égalitaires et du respect des droits des femmes.

Les interventions stratégiques sont entre autres: (i) l'organisation des campagnes et des séances de mobilisation des femmes à élire et se faire élire dans le cadre des élections communales et collinaires, notamment la campagne «Allez au-delà de 30% de femmes dans tous les organes et à tous les niveaux» officiellement lancée en date du 7 /11/2019; (ii) la mobilisation des femmes pour adhérer aux partis politiques; (iii) la mise en place d'un mécanisme de suivi du niveau de participation et de représentation des femmes dans les

postes décisionnels non électifs; (iv) le renforcement du mouvement féminin au niveau local et national et(v) la mise en œuvre des initiatives de changement de comportement visant la modification des perceptions et stéréotypes liés au genre notamment en matière politique.

Cible 5.2: Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

En matière de prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes et filles, les contributions des partenaires techniques et financiers comme l'UNFPA, ONU-Femmes, le PNUD, la Banque Mondiale et d'autres organisations internationales aux efforts du Gouvernement ont permis d'atteindre une amélioration significative par le renforcement du cadre juridique de répression des VSBG et la mise en place des mécanismes adéquats de prise en charge holistique des victimes survivants des VSBG.

En matière de traite des personnes, un plan national d'activités intégré pour la lutte contre la traite des êtres humains au Burundi (2019-2020), a été élaboré en 2018. Ce plan est centré sur le renforcement des capacités du Comité National de lutte contre la traite des êtres humains et les mécanismes de référencement des victimes.

5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents par âge et lieu d'événement

Selon l'EDS III 2016-2017, 50,2 % de femmes de 15-49 ans actuellement en union ou en rupture d'union ont subi des violences émotionnelles, physiques, ou sexuelles exercées par leur mari/partenaire¹⁰.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance de l'information sur les textes et lois applicables sur les VSBG et (ii) l'insuffisante autonomisation financière de filles et femmes.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) renforcer la sensibilisation et la vulgarisation des lois sur la promotion des droits de la femme et la répression des VSBG et (ii) étendre et équiper les Centres Intégrés de prise en charge de victimes survivantes des VSBG dans toutes les provinces du pays.

Les **interventions stratégiques** en cours sont les suivantes: (i) la création et l'appui opérationnel et technique aux 4 centres de prise en charge holistique des victimes survivantes des VSBG dans 4 provinces; (ii) l'opérationnalisation effective des chambres et sections spécialisées des Cours et Tribunaux qui traitent des dossiers relatifs aux VSBG dans 14 provinces du pays et (iii) la mise en place d'un système de coordination et de collecte des données en matière des violences basées sur le genre.

¹⁰Troisième Enquête Démographique et de Santé au Burundi, 2016-2017, Page 53.

Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

Voir en supra (cible 5.1, indicateurs 5.1. 2 & 5.1.3)

Les taux de représentation des femmes aux fonctions de direction au niveau technique et politique sont référencés autour du quota constitutionnel d'au moins 30% particulièrement au niveau des institutions élues et au Gouvernement. L'exception est faite pour la représentation des femmes au niveau des conseils collinaires élus où le taux moyen de représentation des femmes est de seulement 18% sur la période 2017-2019. Aussi, ces taux décroissent dans les autres postes non électifs des structures et administrations publiques et privées comme les postes de Gouverneur de Province, les postes techniques au niveau des Ministères, la Banque centrale, etc. La nouvelle Loi organique n°1/11 du 20 mai 2019 portant modification de la loi n°1/20 du 3 juin 2014 portant Code électoral fait une avancée en termes de représentation des femmes en faisant évoluer le positionnement des femmes sur les listes électorales de 1 femme sur 4 candidats à 1 femme sur 3 candidats.

Cible 5.6: Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi

5.6.1. Taux de croissance démographique

Selon le rapport des projections démographiques ISTEEDU 2017, le taux de croissance est de 2.35%.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la maîtrise de la croissance démographique; (ii) le niveau d'instruction de la population qui reste un handicap pour l'acceptation des méthodes modernes; (iii) la croyance aux pratiques traditionnelles obscures et à des rumeurs empêchant les femmes à accepter les méthodes modernes; (iv) la culture pro-nataliste de la société burundaise; (v) le faible taux d'accès à l'enseignement supérieur des filles; (vi) la faible implication des hommes à la promotion de l'utilisation des services de planification familiale et (vii) le sujet de la sexualité qui reste tabou dans la quasi-totalité des familles burundaises.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) élaborer des programmes et des politiques d'éducation sexuelle au sein de la famille; (ii) sensibiliser la population sur l'importance des méthodes contraceptives; (iii) intégrer la planification familiale dans les services de la santé maternelle et infantile; (iv) sensibiliser les couples en union sur l'importance de la planification familiale; (v) sensibiliser les responsables des églises sur l'importance de la planification familiale avec les méthodes modernes et (vi) renforcer les partenariats avec les autres secteurs et (vii) élaborer une Politique Nationale de la Population.

5.6.2. Nombre moyen d'enfants par femme

Selon l'EDS III 2016 - 2017, le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 6,4 en 2010 à 5.5 enfants par femme en 2017.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'accessibilité géographique aux services de planning familiale qui reste limitée; (ii) les barrières culturelles et religieuses qui empêchent les femmes et les hommes d'utiliser les méthodes contraceptives modernes; (iii) l'intégration de la dimension genre comme thème transversal aux interventions en santé sexuelle et reproductive qui n'est pas effective; (iv) le faible niveau d'instruction de la population qui reste un handicap pour l'acceptation des méthodes modernes et (v) la culture pro-nataliste de la société burundaise et le pouvoir de décision limité de la femme en matière de la santé de la reproduction.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) poursuivre la sensibilisation de la population sur l'importance des méthodes contraceptives modernes; (ii) intégrer la planification familiale dans les services de la santé maternelle et infantile; (iii) sensibiliser les couples en union sur l'importance de la planification familiale; (iv) sensibiliser les responsables des églises sur l'importance de la planification familiale avec les méthodes modernes et (v) renforcer les partenariats avec les autres secteurs (le secteur privé, la société civile, les médias, les leaders religieux et les partenaires au développement).

Les interventions stratégiques sont les suivantes: (i) l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des services de planification familiale; (ii) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles du système de santé dans l'offre des services de la planification familiale; (iii) l'accroissement de la demande des services de la planification familiale mettant l'accent sur la participation communautaire et de l'homme et (iv) le renforcement du plaidoyer en faveur de la maîtrise de la croissance démographique.

Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau

L'ODD 6 est pris en compte dans le PND à travers l'axe 2 relatif au développement des infrastructures (Energie, Eau potable, Transport, TIC.)

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont: (i) Code de l'eau, (ii) la Politique Nationale de l'Eau; (iii) la Stratégie Nationale de l'eau; (iv) le cadre légal institutionnel du secteur de l'eau; (v) la Politique Nationale de l'Assainissement (PNA) et (vi) le Plan d'Action de Mise en œuvre de la PNA.

Plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés et d'autres sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et en assainissement. Il s'agit notamment du: (i) Programme Sectoriel Eau (PROSECEAU); (ii) Projets de l'Agence de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) et de la Régie de distribution de l'eau et de l'électricité (REGIDESO).

Tableau 10: Indicateurs associés à l'objectif 6

Année	2016
6.1.1. Taux de couverture en eau potable	
Milieu urbain	83%
Milieu rural	60%
6.1.2. Nombre de nouveaux ménages alimentés en eau potable en branchement privé	2017
Milieu urbain	42,60%
Milieu rural	1,20%
Année	2017

6.1.3. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée	82,80%
6.2.2. Proportion des ménages disposant d'un lieu d'aisance convenable (WC avec chasseau d'eau et WC extérieur privé)	39,40%
Pourcentage de nouveaux ménages alimentés en eau potable en branchement privé	2017
Milieu urbain	42,60%
Milieu rural	1,20%
6.1.4. Nombre d'infrastructures d'eau et d'assainissement dans les écoles	2019
Infrastructures D'EAU potable	57%

Cible 6.1: D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

6.1.1. Taux de couverture en eau potable

Le **taux de couverture d'eau potable** en milieu rural est estimé à 60%, au moment où celui de l'assainissement est à 15 %. En milieu urbain, le **taux de couverture** en assainissement de base est estimé à 35%, et celui de l'**eau potable** à 83%.

Les **contraintes majeures** sont: (i) l'insuffisance des moyens financiers pour augmenter l'accès à l'eau potable, (ii) l'insuffisance des sources à aménager; (iii) le système gravitaire impossible pour certaines régions; (iv) le manque de sources d'eau sur certaines collines et (v) le coût de l'eau est très élevé.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) partager équitablement les missions entre les bailleurs des fonds; (ii) planter beaucoup d'arbres sur les collines; (iii) dessoucher les eucalyptus tout près des marais; (iv) mobiliser les moyens pour accordement et adduction; (v) utiliser les pompes pour monter l'eau; (vi) faire des Adductions d'Eau Potable (AEP) aux collines sans sources d'eau; (vii) diminuer sensiblement le coût de l'eau; (viii) rendre accessible à toute la population des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement; (ix) développer le Système de Collecte d'Eau Pluviale (SCEP); (x) protéger les sources existantes; (xi) aménager toutes les sources disponibles et (xii) protéger l'environnement.



Eau potable, source de vie pour tous

6.1.2. Nombre de nouveaux ménages alimentés en eau potable en branchement privé

Les normes généralement admises au Burundi recommandent l'alimentation en eau potable à moins de 500 m, et en quantité suffisante soit 5 litres d'eau potable, et 20 litres d'eau de lavage par habitant et par jour. Au Burundi, les normes admises pour l'accès à l'eau potable en milieu rural sont telles qu'une source aménagée est conçue pour desservir 230 personnes; une borne fontaine: 400 ménages; un forage ou un puits: 230 ménages; un branchement privé 5 personnes (1 ménage).

Les **contraintes majeures** sont: (i) l'inaccessibilité de certains milieux; (ii) l'insuffisance des moyens financiers; (iii) le réseau hydraulique faible ; (iv) des adductions à faible débit et (v) le coût élevé des compteurs.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) regrouper la population dans les villages; (ii) faire payer les redevances en eau / par ménage; (iii) plaider pour la réduction du coût des équipements de raccordement; (iv) augmenter à au moins 60 % les ménages alimentés en eau potable en branchement privé; (v) réduire les coûts de raccordement et (vi) réduire le tarif /m³.

6.1.3. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau

Pas de santé, de survie, de croissance ni de développement sans eau potable, sans assainissement et sans hygiène; pourtant, pour une grande partie des plus démunis, ces biens de première nécessité restent un luxe.

Les **défis** relevés sont entre autres: (i) l'insuffisance des sources à capter; (ii) la destruction de l'environnement; (iii) la disproportion des Adduction d'Eau Potable (AEP) entre le milieu

rural et le milieu urbain; (iv) l'insuffisance des moyens financiers pour des projets d'adduction de grande envergure et (v) l'insuffisance d'eau potable.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) mobiliser des moyens financiers (internes et externes); (ii) sensibiliser la population sur l'importance de protéger l'environnement; (iii) multiplier les AEP en milieu rural et (iv) augmenter l'effectif de la population ayant accès à l'eau potable.

6.1.4. Nombre d'infrastructures d'eau et d'assainissement dans les écoles

L'initiative mondiale visant à garantir l'accès de tous à l'assainissement et à l'eau d'ici à 2030 cible non seulement les ménages, mais également les environnements institutionnels tels que les écoles, les établissements de santé et les lieux de travail. Cette initiative est renforcée par le mouvement mondial de l'Éducation pour tous, soulignant la façon dont l'EAH en milieu scolaire améliore l'accès à l'éducation et les acquis scolaires, notamment chez les filles, en offrant à toutes et à tous un cadre d'apprentissage sûr, inclusif et équitable.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance des moyens financiers pour accroître et entretenir les infrastructures d'eau et d'assainissement et (ii) l'insuffisance d'études de faisabilité des projets d'AEP sur tout le territoire.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) mobiliser les fonds pour la construction des AEP et (ii) faire des études de faisabilité et d'aménagement des AEP.

Objectif 7- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables

L'ODD 7 est pris en compte dans le PND à travers l'axe 2 relatif au développement des infrastructures (Energie, Eau potable, Transport, TIC.) et Axe 3. Développement des secteurs minier, industriel et artisanal. La priorisation de cet ODD au Burundi a retenu la cible 7.1

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont: (i) la stratégie sectorielle de développement du secteur de l'énergie au Burundi, (ii) la stratégie nationale de développement des énergies nouvelles et renouvelables au Burundi à l'horizon 2030 et son plan d'action et (iii) la lettre de politique énergétique.

Plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés et d'autres sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à l'accès de tous à des services énergétiques fiables. Il s'agit notamment du: (i) projet de l'énergie solaire dans les communautés locales, (ii) projet de l'énergie photovoltaïque pour la réduction de la pauvreté au Burundi, (iii) projet d'autonomisation de la femme à travers l'accès à l'énergie solaire, (iv) projet solaire de Mubuga en province de Gitega (7,5 MW), (v) projet d'aménagement des micro-réseaux solaires de Kazirabageni , Kizanza I&II et Ndava, (vi) projet Jiji-Murembwe (49, 5 MW), (vii) projet Kabu 16 (20 MW), (viii) projet Mpanda (10,4 MW), (ix) projet Ruzibazi (15 MW), (x) projet Kirasa-Karonge (16 MW), (xi) projet Rusumo falls (80 MW/3), (xii) projet Ruzizi III (230 MW/3), (xiii) les projets d'interconnexion régionale: ligne 220 kV Rusumo-Gitega, ligne 220 kV Kamanyola- Bujumbura et la ligne 220 kV Kigoma-Ngozi-Gitega.

Tableau 11 : Indicateurs associés à l'objectif 7

	2019
Indicateurs	
7.1.1. Taux d'accès à l'électricité	10%
7.1.2. Nombre de ménages alimentés en électricité (en milieu urbain)	118 171
7.1.3. Offre électrique nationale	99 MW
7.1.4. Production vendue de l'énergie électrique	250,7GWH
7.1.5. Energie électrique vendue (GwH)	186,4 (2017)

Source : Rapports sectoriels

Cible 7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.1.1. Taux d'accès à l'électricité

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance des sources énergétiques; (ii) le coût élevé de raccordement à l'électricité, (iii) la non maîtrise des pertes énergétiques et (iv) l'insuffisance des poteaux électriques.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) multiplier les barrages électriques; (ii) intensifier l'usage des énergies nouvelles et renouvelables (solaire, biogaz, éolienne, géothermie, bioénergie...); (iii) plaider pour l'exonération des taxes sur le matériel de raccordement à l'électricité, (iv) appliquer la politique d'efficacité énergétique et (v) fixer les poteaux et alimenter rapidement les nouveaux quartiers.

7.1.2. Nombre de ménages alimentés en électricité

Le nombre de ménages disposant d'une alimentation électrique et d'une énergie de cuisson modernisée est de 2000 000 alors que le nombre de ménages disposant d'une alimentation électrique par le réseau s'élève à 500 000¹¹.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance de la production nationale en électricité (ii) l'insuffisance des moyens techniques et financiers et (iii) l'insuffisance des études de faisabilité.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) mobiliser les fonds pour augmenter la production nationale de l'électricité; (ii) plaider pour l'exonération des équipements de raccordement électriques importés; (iii) fixer les poteaux et alimenter rapidement les nouveaux quartiers; (iv) faire un plaidoyer auprès des autorités habilitées pour le paiement en tranche des frais de raccordement électrique; (v) mobiliser les investissements privés (vi) promouvoir des énergies renouvelables et alternatives et, (vii) renforcer les capacités techniques et financières des institutions et du personnel du secteur de l'énergie.

¹¹ MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

Objectif 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

L'ODD 8 est pris en compte dans le PND à travers l'Axe 7 relatif à l'emploi décent et jeunesse. La priorisation de cet ODD a retenu les cibles 8.1, 8.3 et 8.9.

Tableau 12 : Indicateurs associés à l'objectif 8

Année	2014
Proportion de l'emploi disponible fourni par le secteur primaire	82,30%
Proportion de l'emploi du secteur non agricole	17,70%
Année	2017
8.1.1. Taux de croissance annuelle du PIB réel	3,80%
PIB au prix courant par habitant	534 819 FBU
Année	2018
8.9.1. Contribution du tourisme au PIB total	0,03%

Source: Rapports sectoriels

Cible 8.1: Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés

8.1.1. Taux de croissance annuelle du PIB réel

L'économie burundaise affiche une reprise de croissance après la récession de l'année 2015/16 où le PIB avait connu une décroissance (-0.4%). La croissance économique s'est améliorée, s'établissant ainsi à 3,2% en 2016/17, 3,8% en 2017/18 et 4,2 en 2018/19. Elle ralentirait pour passer à 4,1% en 2019/20 suite principalement à la contreperformance du secteur industriel (-2,6%, calculé à partir des informations sur l'IHPI déjà disponibles pour 2019)¹².

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la faible productivité dans les secteurs porteurs de croissance, (ii) la durée des coûts des procédures, (iii) l'accès limité au crédit et (iv) la faible attractivité pour les investissements étrangers.

En terme de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) promouvoir des politiques qui favorisent des activités productives et l'emploi décent, (ii) faciliter l'intégration des entreprises du secteur informel dans le formel, (iii) améliorer le climat des affaires pour attirer les capitaux internationaux, (iv) sensibiliser la population sur la création des coopératives et (v) promouvoir les infrastructures d'appui à la production.

¹² MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Cible 8.3: Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont: (i) la Politique Nationale de l'Emploi, (ii) la stratégie de mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, (iii) la politique nationale de la jeunesse, (iv) le Programme Pays du Travail Décent pour tous (3^{ème} Génération) et (v) le code du travail révisé.

Outre les politiques, plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté sur toutes ses formes. Il s'agit notamment du Projet de Développement local en faveur de l'emploi et du Projet Emploi des jeunes ruraux.

En plus de ces projets et programmes, plusieurs cadres et fonds ont été créés et contribuent à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit notamment: la Banque des jeunes, l'office burundais de l'emploi et de la main d'œuvre ; les Observatoires locaux de l'Emploi et de la formation, la mise en place du cadre national de dialogue social.



Promotion de la création d'emploi par les associations féminines

8.3.2 Proportion de l'emploi disponible fourni par le secteur primaire

Le rapport des données statistiques actualisées sur l'économie burundaise traduit encore une forte dépendance du pays sur le secteur agricole. Au chapitre de l'emploi, il transparaît que le secteur primaire fournit 92% des emplois au Burundi. Les secteurs secondaire et tertiaire se partagent les 8% qui restent. Mais bien qu'ils soient répartis dans ces trois catégories, rien n'indique avec précision dans quelle mesure ils contribuent au produit intérieur brut (PIB).

Ainsi, l'agriculture vivrière qui regroupe 78% des personnes qui exercent un emploi, ne représente que 38% du PIB. Ce qui prouve que le rendement de ce secteur névralgique est quand même faible. En revanche, le volet « services » n'emploi que 2.5% contribue à hauteur de 38%¹³.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance de statistiques dans le secteur de l'emploi, (ii) le faible accès aux crédits, (iii) faible productivité du secteur primaire, (iv) la prédominance des emplois dans le secteur informel, (v) l'absence d'une culture entrepreneuriale, (vi) la prédominance du travail des enfants dans le secteur tertiaire.

En termes **de perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) accroître de façon durable la production agricole, animale et halieutique; (ii) promouvoir une agriculture de marché; (iii) promouvoir l'accès au crédit pour les investissements productifs; (iv) sensibiliser la population sur la création des coopératives d'exploitants modernes ; (v) constituer une base de données sur le marché du travail et (vi) renforcer les capacités en matière d'entrepreneuriat; (vii) créer un fonds de garantie pour accompagner les investisseurs.

Cible 8.9: D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

8.9.1. Contribution du tourisme au PIB total

Actuellement, la contribution du tourisme burundais au PIB total est estimée à 0,03%. Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le cadre d'orientation de développement du secteur du tourisme, (ii) l'insuffisance des sites touristiques bien aménagés et attractifs (iii) l'insuffisance des maisons de passages dans les sites touristiques et (iv) la faible maîtrise de l'approche « Eco-Tourisme » pour valoriser les espaces naturels classés.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) aménager de nouveaux sites touristiques; (ii) réhabiliter les sites en mauvais état; (iii) augmenter les maisons de passage et augmenter leur capacité d'accueil; (iv) former le personnel du secteur touristique sur les techniques d'accueil et de guidance (v) encourager l'éco-tourisme; (vi) développer le tourisme d'affaires avec des infrastructures adaptées aux normes internationales et (vii) respecter le cadre légal pour la sauvegarde des aires protégées.

¹³ Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi

Objectif 9- Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'ODD 9 est pris en compte dans le PND à travers les axes 2 et 3 respectivement relatifs aux infrastructures (Energie, Eau potable) et aux secteurs minier, industriel et artisanal. La priorisation de cet ODD au Burundi a retenu les cibles 9.1, 9.2 et 9.3.

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont: (i) la Politique Nationale de l'Industrialisation, (ii) la stratégie sectorielle de développement du secteur de l'énergie au Burundi, (iii) la stratégie nationale de développement des énergies nouvelles et renouvelables au Burundi à l'horizon 2030 et son plan d'actions et (iv) la Lettre de politique énergétique, (v) la politique nationale de l'eau, (vi) la stratégie nationale de l'eau 2011-2020, (vii) le code de l'eau; (viii) le cadre légal institutionnel du secteur de l'eau et (ix) la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière au Burundi 2015-2020.

Plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté sur toutes ses formes. Il s'agit: (i) du renforcement du secteur artisanal et industriel, (ii) de la traçabilité des minerais et (iii) du recouvrement des taxes minières.

Tableau 13 : Indicateurs associés à l'objectif 9

Année	2017
9.3.1. Taux d'inclusion financière	27,92%
Année	2019
9.1.1. Proportion de réseau routier praticable en toute saison	
bitumé	1647 km
Voirie urbaine pavée	160 km
9.a.1. Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures (en millions d'USD)	38,72 en 2017
Source : Rapports sectoriels	

Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

9.1.1. Réseau routier praticable en toute saison

Le réseau routier national est composé de routes nationales (RN : 1952 km dont 1647 km revêtues), les routes provinciales (RP : 2 522 km dont 8,6 km revêtues), les pistes communales (RC : 2587 km non revêtues), les routes à caractère agricole (4068 km non revêtues) et les voiries urbaines (462 km dont 151 km revêtues) pour faire un total de 11 591 km.

Les routes nationales constituant un patrimoine national, elles sont empruntées par beaucoup de gens : Burundais et étrangers voyageant et travaillant sur tout le territoire. Le Gouvernement s'investit pour la construction des nouvelles et la réhabilitation des anciennes.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance du système de planification et de suivi; (ii) le manque d'une banque de données routières; (iii) la faible capacité des entreprises nationales et des bureaux d'études performantes ; (iv) le mauvais état des routes intercommunales et provinciales; (v) la non disponibilité des équipements et matériel de transport moderne et (vi) le non entretien des pistes rurales.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement compte: (i) étendre le réseau bitumé pour rendre accessible toutes les zones à haute potentialité économique; (ii) construire le chemin de fer reliant Musongati (Burundi)- Uvinza (Tanzanie), (iii) diversifier les voies d'approvisionnement du pays conformément au programme de l'EAC sur le développement des routes des différents corridors à savoir la route (Mombasa-Voi-Eldoret-Bugiri-Kampala-Masaka-Kigali-Kibuye-Kayanza-Bujumbura- 1,800km) pour le corridor nord et la route (Tunduma-Sumbawanga-Kasulu-Makamba-Nyanza-Lac-Rumonge-Bujumbura- 1,300km) pour le corridor sud et (iv) mobiliser des moyens financiers pour la construction et l'adaptation des infrastructures routières, aéroportuaires et faire face à la vétusté de la flotte, des infrastructures et des équipements portuaires du Burundi.

Cible 9.3: Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.

9.3.1 Taux d'inclusion financière

La proportion des personnes adultes possédant un compte de dépôt/épargne dans une institution financière formelle, est de 20,88% en 2017 contre 21,47 en 2016. Le pourcentage de la population adulte ayant un compte dans une institution financière formelle est passé de 27,92 %, en 2016 à 25,55 %, en 2017.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la faible couverture géographique des points de services qui est inégalement répartie et (ii) la faible utilisation des services

financiers par les femmes alors qu'elles constituent plus de la moitié (environ 51 %) de la population burundaise adulte.

Le secteur agricole est très peu financé alors qu'il constitue la moelle épinière de l'économie nationale. Il s'impose de développer des mécanismes de financement, d'approches et des produits et services financiers adaptés au monde rural, en particulier pour les activités agricoles, conformément à l'objectif 2 de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2015-2020 du Burundi.

En outre, il importe de noter que les données, étant collectées du côté de l'offre seulement, ne sont pas sans risque de double ou multiple comptage. Il faudra une enquête nationale sur la demande des produits et services financiers, à l'instar de celle conduite en 2012, pour avoir la situation réelle de l'inclusion financière au Burundi.

En perspective, la réussite de l'inclusion financière nécessite les efforts conjugués de tous les intervenants des secteurs public et privé pour assurer la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière au Burundi 2015-2020, dont le but ultime est le développement socioéconomique intégralement inclusif.



Lancement officiel par Son Excellence Monsieur le Président de la République de la Banque d'Investissement des Jeunes

Objectif 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

L'ODD 10 est pris en compte dans le PND à travers les axes suivants: Axe 6. Développement du secteur de la protection sociale; Axe 13 : Gouvernance et Axe 16. Développement de la coopération et des partenariats sous régional, régional et international. La priorisation de l'ODD 10 au Burundi a retenu les cibles 10.1 ; 10.2 et 10.4.

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont : (i) la stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes sinistrées au Burundi; (ii) EAC VISION 2050;(iii) l'Agenda 2063; (iv)l'Agenda 2030;(v) le Plan National de Développement Burundi 2018-2027, (vi) le Plan National Genre; (vii) Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement au Burundi 2019-2023 et (viii) l'appartenance aux organisations sous régionales suivantes: (a) la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC); (b) le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA); (c) la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL); (d) l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), (e) Accord portant création de la Zone Continentale de Libre Echange (2018); (f) les accords réciproques d'exemption des VISA pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service; (g) les accords de jumelage entre villes nationales et étrangères; (h) la ratification de la loi n°1/22 du 11 octobre 2019 portant ratification de l'accord portant création de la zone d'échanges tripartite COMESA-EAC-SADC.

Plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à la réduction des inégalités. Il s'agit notamment du: (i) Projet d'Appui aux filets sociaux (MERANKABANDI); (ii) Rusumo Falls Project; (iii) Projet de facilitation du commerce dans la Région des Grands Lacs et (iv) Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL). En plus de ces programmes et projets, un fonds a été créé par le Gouvernement et contribue à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit notamment de: SDG Fund (Fonds ODD).

Tableau 14 : Indicateurs associés à l'objectif 10

Types de personnes assistées	2019
Nombre des bénéficiaires des transferts monétaires	50090
Nombre de personnes vivant avec handicap appuyées en métiers divers (Menuiserie, Coupe Couture, Plomberie, Mécanique Auto et Boulangerie et avec kit de réinsertion relatif à ces métiers.	150
Nombre de personnes âgées ont accès aux soins et services de santé par octroi des cartes	5000
Nombre de ménages vulnérables des villages ruraux intégrés assistés en vivres	25000
Nombre de personnes retirées de la rue dont 3.466 enfants et 1.211 adultes mendiants ont été réinsérés dans leurs familles et communautés	4677

Source : Rapports sectoriels

Cible 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

Les **interventions stratégiques** sont entre autres: (i) le renforcement des programmes des filets sociaux pour soulager les conditions de vie des populations les plus démunies en améliorant leur accès aux revenus pour leur permettre de couvrir leurs besoins de base; (ii) la promotion de l'accès de toute la population aux services sociaux de base en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et de logement et (iii) la promotion de la diversification économique et de la transformation du monde rural en créant de nouveaux emplois décents non agricoles.

Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

10.2.1. Nombre des personnes rapatriées

Près de 80 mille réfugiés rapatriés en 2019 tandis que 50 mille autres sont programmés pour 2020.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance d'information sur les réalités du pays; (ii) le profit des pays limitrophes sur les personnes déplacées; (iii) la persistance des rumeurs; (iv) l'insuffisance des moyens pour l'assistance; et (v) la réinsertion et la réintégration des rapatriés.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) encadrer les médias; (ii) sensibiliser les déplacés sur l'importance du rapatriement; (iii) organiser des missions de sensibilisation dans les camps des réfugiés burundais et (iv) sensibiliser l'administration et les communautés d'accueil pour une meilleure réintégration et réinsertion des rapatriés.

10.2.2. Nombre des personnes assistées (par an)

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le manque des moyens financiers et matériels pour répondre aux besoins des personnes vulnérables les plus nécessiteuses; (ii) la persistance du phénomène des enfants en situation de rue, (iii) le faible niveau de coordination compte tenu de la dimension intersectorielle de la réintégration des sinistrés et (iv) la persistance des catastrophes naturelles fréquentes et de grande envergure liées aux changements climatiques.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) augmenter les moyens financiers; (ii) mettre en place une politique de réintégration socio-économique des enfants de la rue et de tous les sinistrés et vulnérables et (iii) renforcer la gestion des catastrophes naturelles.

10.2.3. Nombre de handicapés assistés

A travers les ODD, les pays devraient s'assurer par une vigilance constante que les groupes les plus discriminés comme les femmes handicapées, les personnes avec un handicap intellectuel ou autres types d'handicaps sont inclus dans les politiques et programmes de développement. **“Trop de personnes handicapées, peu importe où elles vivent et quelle que soient leurs capacités font l'objet d'une discrimination, et voient leur condition totalement exclue”**(Amina Mohamed, Vice Sous-Secrétaire Général des Nations Unies).

Précisons qu'avec le leitmotiv de «ne laisser personne derrière», certains objectifs visent de façon visible la prise en compte des besoins des personnes handicapées notamment les ODD n°4 (Garantir une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous) ; n°8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, un plein emploi productif et un travail décent pour tous); n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et n° 15 (Préserver et restaurer les écosystème terrestre, lutter contre la désertification).

Les avancées sur le plan juridique et politique: (i) la Constitution de la République du Burundi reconnaît et garantit sans distinction les droits pour tous (Article 22); (ii) la loi sur la protection et la promotion des droits des personnes handicapées (Loi N°1/03 du 10 janvier 2018 portant promotion et protection des droits des personnes handicapées au Burundi), (iii) le décret n°100/0125 du 09 août 2019 portant création, missions, composition et fonctionnement du Comité National pour les Droits des personnes Handicapées au Burundi; (iv) la mise en place des écoles pilotes pour une éducation inclusive; (v) la mise en place d'une cellule d'éducation inclusive au sein du Cabinet du Ministère en charge de l'éducation; (vi) les programmes de réadaptation médicale menés par le secteur public et privé; (vii) l'aménagement raisonnables de certains lieux publics pour accessibilité aux personnes handicapées; (viii) la création des centres et associations pour personnes handicapées ainsi que leur réseautage; (ix) les initiatives d'autonomisation des enfants et jeunes handicapés et le renforcement des Organisations des personnes vivant avec un handicap et (x) la promotion du sport pour les personnes handicapées à travers le Comité National Paralympique pour l'amélioration de leur estime de soi.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) des conditions d'assistance qui ne sont pas remplies et un budget insuffisant alloué aux secteurs, (ii) des difficultés d'ordre matériel dans l'organisation de leur vie de tous les jours dont les limitations fonctionnelles (déplacement, communication et adaptation au mode de vie et aux usages sociaux); (iii) des difficultés d'ordre professionnel par manque d'emploi liées d'une part aux préjugés et stéréotypes et d'autre part par manque d'enseignement et/ou une formation professionnelle adaptée aux aptitudes physiques ou mentales résiduelles.

En termes des **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) augmenter le budget alloué à ce secteur; (ii) améliorer les conditions d'assurance; (iii) mobiliser des moyens financiers internes et externes; (iv) plaider auprès des organisations humanitaires (v) mettre en place des textes d'application des documents de politiques et juridiques existants; (vi) multiplier les actions communautaires pour le changement de comportement de la

population face au handicap et (vii) augmenter la représentativité dans les organes de prise de décision.

Cible 10.4 : Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Les **interventions stratégiques** sont entre autres: (i) l'assurance de la sécurité alimentaire et une sécurité élémentaire de revenu pour tous les ménages; (ii) l'assurance et l'accès aux services sociaux de base à toute la population, principalement en matière de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement et de logement et (iii) l'assurance d'un développement équilibré de toutes les provinces du pays et la création de nouveaux emplois décents non agricoles surtout en faveur du monde rural où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée.

Objectif 11 –Villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables

L'ODD 11 est pris en compte dans le PND à travers l'Axe 2 relatif au développement des Infrastructures (Energie, Eau potable, Transport, TIC). La priorisation de cet ODD au Burundi a retenu les cibles 11.1 ;11.2 et 11.4

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont: (i) la Politique Nationale de l'Industrialisation; (ii) la stratégie sectorielle de développement du secteur de l'énergie au Burundi; (iii) la stratégie nationale de développement des énergies nouvelles et renouvelables au Burundi à l'horizon 2030 et son plan d'actions; (iv) la Lettre de politique énergétique; (v) la politique nationale de l'eau; (vi) la stratégie nationale de l'eau 2011-2020; (vii) le code de l'eau; (viii) le cadre légal institutionnel du secteur de l'eau; (ix) politique d'élargissement de la bande passante internet, le taux d'accès à l'internet et le taux de pénétration des téléphones mobiles.

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.1.1. Coût pour permis de construire (% du PIB / tête)

En matière des coûts, des avancées significatives ont été observées au Burundi. Les coûts sont exprimés en pourcentage du revenu par habitant pour créer une entreprise et pour le raccordement à l'électricité tandis qu'ils sont exprimés en pourcentage respectivement de la valeur de l'entrepôt et de la propriété en ce qui concerne l'indicateur de l'obtention de permis de construire et du transfert de propriété.

L'évolution des indicateurs en matière de coûts indique qu'ils ont diminué sur la période de 2012 à 2016 pour l'obtention du permis de construire (passant de 13,1 en 2012 à 10,4 % du revenu par habitant en 2016),

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la faible promotion de l'habitat décent; (ii) le faible pouvoir d'achat de la population; (iii) le non-respect de normes de construction harmonisées; (iv) l'absence d'étude d'impact environnemental et (v) l'insuffisance des bâtiments pour les services publics.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) promouvoir l'habitat décent auprès de la population; (ii) améliorer les techniques de production pour augmenter le pouvoir d'achat; (iii) harmoniser les normes de construction et (iv) construire les bâtiments pour les services publics.

Cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le coût de transport élevé et (ii) le manque des véhicules adaptés pour faciliter le transport des personnes vivant avec un handicap.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) mettre en place une politique harmonisée des transports; (ii) prendre de mesures de réglementation du coût de transport et (iii) faciliter les importations de bus de transport dotés d'équipements adaptés aux personnes vivant avec un handicap.

Cible 11.4. Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

11.4.1. Pourcentage de sites touristiques aménagés

Le Burundi abrite plus de 120 sites touristiques naturels et historiques qui ne sont pas bien aménagés.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'ignorance de l'importance des lieux touristiques; (ii) les faibles moyens financiers alloués à cette activité; (iii) le nombre réduit de sites touristiques; (iv) l'absence du cadre d'orientation de développement du secteur du tourisme et (v) l'insuffisance des infrastructures adaptées aux conférences internationales et autres grands événements.

En termes **de perspectives**, le Gouvernement compte: (i) réhabiliter les sites touristiques de Parc de la Ruvubu, Kiganda, Kagera, les eaux thermales de Mugara, etc; (ii) sensibiliser la population sur l'importance des lieux touristiques; (iii) attirer les investisseurs privés dans ce secteur; (iv) augmenter les moyens financiers alloués à cette activité et (v) créer et aménager d'autres sites touristiques.

Objectif 12 - Instauration des modes de consommation et de production soutenables

L'ODD 12 est pris en compte dans le PND à travers les axes suivants : Axe 9. Gestion durable de l'environnement; Axe 10. Ressources en eau et assainissement global et l'Axe 11. Changements et gestion des risques climatiques. La priorisation de cet ODD au Burundi a retenu les cibles 12.2; 12.4 ; 12.5 et 12.6.

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont : (i) le Plan d'Actions National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) ; (ii) la Politique de la biodiversité ; (iii) la Politique Nationale de l'eau ;(iv) la Stratégie d'aménagement et de protection des bassins versants ; (v) la Stratégie Agricole Nationale (SAN) : 2017-2030 et (vi) la Stratégie des Aménagements des Bassins Versants.

Plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à l'instauration des modes de consommation et de production soutenables. Il s'agit notamment : (i) du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité (PIPARV-B); (ii) du Projet de Restauration et de Résilience du Paysage au Burundi (PRRPB) et (iii) du Programme National de Lutte Anti-Erosive (PNLAE).

En plus de ces programmes et projets, un fonds a été créé et contribue à l'atteinte de cet objectif comme le Fonds National pour l'Environnement et le changement Climatique (FNEC).

Tableau 15 : Indicateurs associés à l'objectif 12

Année	2018
12.2.1. Taux de croissance démographique	2,35%
Année	2017
12.2.2. Indice synthétique de fécondité	5,5

Source: Rapports sectoriels

Cible 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Selon le Rapport « Troisième Communication Nationale sur le Changement Climatique » (TCNCC), ANNEE 2015), les émissions de gaz à effet de serre se présentent comme suit:

Pour le module énergie ils sont estimés (en Gg), à : 152,2 pour le CO₂, de 36,618 pour le CH₄ et de 0,488 pour le N₂O.

Pour le secteur Agriculture, Foresterie et autres Utilisation des terres (AFAT), ils sont estimés(en Gg) à : -1348,42 pour le CO₂; 16,78 pour le CH₄ et à 0,26 pour le N₂O.

Pour les industries et procédés industriels ils sont estimés (en Gg), à : à 6,38 de CO₂.

Pour les déchets ils sont estimés (en Gg) à : 2,004 pour le CH₄ et à 0,60 pour le N₂O.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la non maîtrise des gaz à effet de serre provenant des industries de manufactures et des autres services; (ii) l'absence d'un système national permanent d'Inventaire des Gaz à Effet de Serre et (iii) l'absence d'un système de surveillance des facteurs d'émission spécifiques au pays; etc.

En terme de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) mettre en place un système national d'inventaire des Gaz à Effet de Serre; (ii) mener des travaux de recherche pour publier les facteurs d'émission spécifique au pays; (iii) continuer le programme national de reboisement, (iv) promouvoir les énergies renouvelable surtout pour le résidentiel, et (v) promouvoir le transport en commun; etc.

12.2.1. Taux de croissance démographique

A base des projections réalisées en 2016, la population du Burundi est estimée à 11 495 438 habitants en 2017 alors qu'il était de 11 215 024 habitants en 2016, soit un écart de 280414 habitants avec des densités respectives de 403 habitants par km² contre 413 hab par km² et un taux de croissance de 2,55%.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) les mariages précoces; (ii) les grossesses non désirées; (iii) la réticence aux méthodes contraceptives; (iv) les contraintes liées aux croyances culturelles et religieuses et (v) la polygamie.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser la population sur l'âge de mariage (25 ans pour les garçons et 21ans pour les filles); (ii) sensibiliser la population sur le code des Personnes et de la Famille; (iii) élaborer des lois qui doivent être mises en œuvre par tous et (iv) sensibiliser les leaders religieux sur les défis démographiques.

12.2.2. Indice synthétique de fécondité

La dernière Enquête Démographique et de Santé de 2016-2017 (EDS III 2016-2017) estime le niveau de fécondité à 5,5 enfants par femme, ce qui classe le Burundi parmi les pays ayant une fécondité élevée.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la population est jeune et dépendante (43% a moins de 15 ans); (ii) la non-maîtrise de la croissance démographique et (iii) le problème d'insertion socio-économique de la population jeune.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) élaborer la politique nationale de la population et (ii) élaborer un cadre légal réglementaire et institutionnel.

Cible 12.4. D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.4.1. Production et transmission d'un rapport annuel

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le manque de personnel chargé de la gestion des produits polluants; (ii) l'absence de texte d'application des lois en rapport avec l'utilisation des produits polluants et (iii) l'insuffisance des centres de traitement des déchets.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) produire et transmettre des rapports trimestriel, semestriel et annuel sur l'état des produits polluants, (ii) élaborer des projets pour les produits non bio dégradables et (iii) multiplier les centres de traitement et améliorer leurs performances.

12.4.2. Pourcentage des sites de traitement identifiés fonctionnels

La Politique Nationale d'Assainissement du Burundi (PNA) et Stratégie Opérationnelle Horizon 2025 ont pour objectif que les sites appropriés soient équipés et traitent de manière appropriée tous les déchets spéciaux quelle que soit leur provenance (50% des sites de traitement identifiés sont fonctionnels avant 2018 et 100% avant 2025) ;

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le manque de priorisation des activités pour le traitement des produits polluants; (ii) l'insuffisance de l'information de la population sur l'utilisation des produits polluants et leurs méfaits; (iii) l'inexistence des sites de destruction de ces produits; (iv) la méconnaissance de la population sur l'utilisation et les effets des produits chimiques et (v) la rareté des centres de traitement.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) mettre dans les priorités le traitement des produits polluants; (ii) sensibiliser la population; (iii) créer au moins 4 sites régionaux pour le recyclage de ces produits et (iv) collecter les restes et les emballages des produits chimiques pour les mettre dans des endroits sûrs pour le traitement.

12.4.3. Pourcentage des centres de Formations Sanitaires (FOSA) qui sont équipés d'ici 2025

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance d'équipements dans les FOSA et (ii) l'insuffisance des fonds alloués à ces centres.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) équiper les FOSA; (ii) mobiliser des fonds pour la mise en place de ces centres et (iii) développer des partenariats dans ce secteur.

Cible 12.5: D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Les principales sources de pollutions sont les déchets issus du processus de transformation des peintures, des savons de ménage, des savons de toilette, des caisses en plastiques. D'autres déchets proviennent des usines de textile, des usines de transformation des peaux, etc.

12.5.1. Pourcentage des déchets biomédicaux traités d'ici 2020, et le maximum d'ici 2025

Selon, la PNA, Les déchets spéciaux et notamment biomédicaux de toutes les formations sanitaires sont régulièrement et adéquatement traités (30% des formations sanitaires sont équipées en 2020, et 75% avant 2025).

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance des techniciens et des centres pour les traitements des produits polluants; (ii) le manque de sites et équipement spécialisés et (iii) l'insuffisance du personnel qualifié.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement compte: (i) former et équiper le personnel et (ii) mettre en place des centres de traitement suffisants.

12.5.2. Guide de sensibilisation est disponible et au moins 1 activité de sensibilisation menée par commune d'ici 2025

La principale contrainte est l'absence d'un guide de sensibilisation.

En termes de **perspective**, le Gouvernement envisage d'accélérer la mise en place d'un guide de sensibilisation.

12.5.3. Pourcentage des villes de plus de 25 000 habitants qui disposent d'un site de dépôt adéquat

Dans les 3 plus grands centres urbains du Burundi où la densité de la population et le niveau de consommation d'eau potable le justifie, les réseaux d'assainissement collectif existants seront étendus et de nouveaux réseaux seront créés. La PNA vise à ce que 10% des ménages urbains en 2020 et 15% en 2025 soient raccordés à un assainissement collectif. Les réseaux collectifs seront connectés à des sites adéquats de traitement des eaux usées domestiques et le coût d'exploitation du service sera supporté par les usagers.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la faible utilisation du matériel biodégradable; (ii) l'utilisation des produits chimiques et autres déchets; (iii) la faible capacité d'atténuation des gaz à effet de serre et (iv) la faible capacité de recherche-développement et de transfert technologique.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) continuer à mettre en place des sites de décharge contrôlés; (ii) continuer d'élaborer des schémas directeurs d'assainissement dans les provinces et (iii) actualiser le profil national sur la gestion des produits chimiques et le développement d'une base de données pour la gestion des produits chimiques.

Cible 12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

Selon la norme environnementale en vigueur, toutes les grandes entreprises burundaises adoptent graduellement les pratiques viables durables et produisent des rapports contenant les informations y relatives. Il existe, par ailleurs, un mécanisme robuste de suivi et d'évaluation de l'impact environnemental des entreprises au Burundi.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance des moyens matériel de gestion des produits chimiques et des déchets et (ii) l'insuffisance technique de suivi évaluation de l'impact environnemental des entreprises.

En terme de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) Renforcer le système de gestion des produits chimiques et des déchets et (ii) renforcer le mécanisme de suivi évaluation de l'impact environnemental des entreprises.

Les interventions stratégiques sont: (i) le renforcement du système de gestion des produits chimiques et des déchets et (ii) le renforcement du mécanisme de suivi évaluation de l'impact environnemental des entreprises.

Objectif 13- Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

L'ODD 13 est pris en compte dans le PND à travers l'axe 11 relatif au changement et gestion des risques climatiques. La priorisation de cet ODD a retenu les cibles 13.1 ; 13.2 et 13.3.

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont : (i) le Plan d' Actions National d'adaptation aux changements climatiques (2007); (ii) la Politique Nationale sur le changement climatique (2012);(iii) la Politique Nationale de l'Eau; (iv) la Stratégie des Aménagements des Bassins Versants; (v) la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur le changement climatique (2013) et (vi) la Politique Nationale de Prévention et de Gestion des Catastrophes (2019).

Plusieurs projets de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes. Il s'agit notamment de: (i) le projet de gestion durable des ressources en eau et en sols dans les régions fréquemment sinistrées par des catastrophes en vue d'accéder à la sécurité alimentaire; (ii) le projet de gestion communautaire des risques de catastrophes dus aux changements climatiques;(iii) le projet de Réhabilitation Burundi à la 3^{ème} communication sur les Changements Climatiques; (iv) le Projet d'Amélioration de l'Efficacité des Aires Protégées du Burundi et (v) le projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Plusieurs fonds qui contribuent à l'atteinte de cet objectif ont été créés par le Gouvernement. Il s'agit notamment de: (i) le Fonds National pour l'Environnement et le Changement Climatique (FNEC) et (ii) le fonds de financement des activités de prévention des risques et de gestion des catastrophes.

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100000 personnes

Les catastrophes naturelles sont devenues une épée à double tranchant. Les causes sont multiples. Ce sont entre autres la déforestation, l'inexistence des courbes de niveau et les constructions anarchiques. Et d'ajouter le non respect du code de l'eau dans son article 5 qui stipule qu'il est interdit de construire sur les bords des lacs sur une largeur de cent cinquante mètres pour le lac Tanganyika, cinquante mètres pour les lacs du Nord ainsi qu'une largeur de vingt cinq mètres sur chacun des bords pour des affluents du lac Tanganyika à partir du niveau le plus élevé qu'atteignaient les eaux dans leurs crues périodiques. Pour les autres rivières du pays, une zone de protection sur une largeur de cinq mètres est installée.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) les capacités techniques et financières de gestion de catastrophes limitées; (ii) la cartographie nationale des risques n'est pas encore disponible et (iii) les capacités techniques du système météorologique limitées.

En terme de **perspectives**, le Gouvernement envisage de:(i) renforcer les capacités en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes; (ii) renforcer les mécanismes de coordination des actions de préparation et de réponse aux urgences à tous

les niveaux ;(iii) mettre en place un Centre National d'Opération d'Urgence et des centres pilotes dans quatre régions;(iv) renforcer la résilience communautaire pour une meilleure préparation des ménages à faire face aux chocs de catastrophes et (v) développer un Système d'Information Géographique sur les Risques de Catastrophes.

Cible 13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Depuis 2017, plusieurs institutions scolaires et universitaires ont intégré dans leur curricula des modules de formations dans les écoles et facultés sur la mitigation et l'adaptation au changement climatiques. Cette cible sera pleinement atteinte d'ici 2030 vu aussi les progrès marqués par le programme national d'éducation environnementale.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'insuffisance des moyens matériels adaptés en matière de gestion des risques climatiques; (ii) la faible capacité institutionnelle en matière d'atténuation des Gaz à Effet de Serre (GES); (iii) la prise en compte insuffisante du genre dans la lutte contre le changement climatique et (iv) l'insuffisance des ressources financières pour les projets d'adaptation aux changements climatiques.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) Renforcer des capacités techniques et matérielles en matière de gestion des risques climatiques; (ii) d'appuyer institutionnellement en matière d'atténuation des Gaz à Effet de Serre (GES);(iii) continuer la préparation et la mise en œuvre des projets et des programmes pour lutter contre le changement climatique; (iv) promouvoir la vulgarisation et la mise en œuvre des résultats de recherche aptes à réduire la vulnérabilité du pays aux effets néfastes du changement climatique; (v) participer dans des réseaux de recherche sous régionaux en matière de changement climatique; (vi) promouvoir l'utilisation des bio fertilisants et des fertilisants organique; (vii) continuer le programme de reboisement à grande échelle et (viii) promouvoir les énergies alternatives dans le résidentiel).

Objectif 15- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification

L'ODD 15 est pris en compte dans PND à travers les axes 9, 10 et 12 relatifs à la gestion durable de l'environnement, des ressources en eau, l'assainissement global et à l'aménagement du territoire. La priorisation de cet ODD au Burundi a retenu les cibles 15.3; 15.4 et 15.7.

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont: (i) la Stratégie Nationale et son Plan d'action et (ii) la stratégie nationale et plan d'action de lutte contre la dégradation des sols 2011-2016;etc.

Plusieurs programmes et projets de développement sont en cours d'exécution:(i) le Projet de Restauration et Résilience du Paysage au Burundi (PRRPB); (ii) le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de la Réduction de la Vulnérabilité (PIPARV-B); (iii) le Programme d'Education Environnemental; (iv) l'Amélioration de l'Efficacité des Aires Protégées du Burundi et (v) le Programme National de Reboisement (Ewe Burundi urambaye).

En plus de ces programmes et projets, un fonds a été créé et contribue à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit notamment du Fonds National pour l'Environnement et du changement climatique (FNEC).

Cible 15.3. D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols

La superficie reboisée (en ha) a été de 29 638,4 en 2016, puis de 15 053,8 en 2017 et de 11 747,8 en 2018.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) l'exploitation anarchique et intensive des forêts naturelles et artificielles; (ii) la pollution de l'air liée à la mauvaise gestion des déchets ménagers et industriels; (iii) la pollution de l'eau liée à l'exploitation des sols, des minerais, l'utilisation des produits chimiques; (iv) la pression démographique dans l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles et (v) dépassement des limites des réserves forestières par la population.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) accentuer les patrouilles de surveillance du patrimoine forestier; (ii) arrêter une stratégie de gestion des déchets ménagers et industriels; (iii) réglementer l'exploitation des ressources naturelles (dont les sols, les minerais) et l'utilisation des produits chimiques; (iv) décréter une loi en faveur de la protection de réserves naturelles; (v) continuer de reboiser les milieux dégradés et vulnérables et (vi) installer des pépinières d'arbres agro forestiers sur les collines.

Cible 15.4. D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

La superficie des principaux écosystèmes naturels a été de 413 083 ha de 2009 à 2011 et de 462 483 ha de 2012 à 2018.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le braconnage et trafic d'espèces végétales et animales protégées des écosystèmes naturelles; (ii) les feux de brousse; (iii) l'insuffisance des statistiques sur les espèces végétales et animales protégées des écosystèmes naturelles; (iv) l'insuffisance de synergie et de collaboration effective des ministères concernés par la biodiversité; (v) la faible intégration de la biodiversité dans les programmes d'éducation classique; (vi) l'inexistence d'une loi sur l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation durable des ressources naturelles et (vii) l'absence d'un département de phytopharmacie à l'Université du Burundi.

En terme de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) Maintenir les superficies des principaux écosystèmes naturelles; (ii) éradiquer en toute force les feux de brousse; (iii) augmenter le nombre de gardes forêt; (iv) mettre en place un cadre juridique favorisant la protection des espèces et des populations menacées; (v) diffuser suffisamment les thèmes relatifs à la biodiversité en qualité et en quantité; (vi) inventorier les détenteurs des connaissances sur les ressources biologiques médicinales et les regrouper en associations; (vii) impliquer les populations locales et autochtones dans la gestion des écosystèmes et (viii) préserver les ressources génétiques.

Cible 15.7. Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la non application des textes de lois réprimant le braconnage et trafic d'espèces végétales et animales protégées; (ii) l'insuffisance des moyens matériels et humains pour assurer la protection des espèces végétales et animales, (iii) les mauvaises habitudes et coutumes liées à la chasse et (iv) la faible sensibilisation sur la nécessité de protéger la faune et la flore.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) continuer la mise en œuvre des textes de lois réprimant le braconnage et le trafic d'espèces végétales et animales protégées; (ii) se doter de moyens matériels et humains pour assurer la protection des espèces végétales et animales; (iii) mettre en œuvre des projets d'élevage pour la population riveraine des réserves naturelles et (iv) favoriser des projets de repeuplement du cheptel.

Objectif 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

L'ODD 16 est pris en compte dans le PND à travers les axes suivants: Axe 13: Gouvernance et Axe 14 : Sécurité et défense nationale. La priorisation de cet ODD au Burundi a retenu les cibles 16.1; 16.3; 16.4; 16.6 et 16.9.

Les principales politiques et stratégies adoptées pour l'opérationnalisation de cet ODD sont notamment: (i) la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption (2^{ème} génération); (ii) la Stratégie Nationale Genre; (iii) la Stratégie Nationale de Sécurité; (iv) la Lettre de Politique pour la Sécurité Intégrale et Intégrée; (v) les stratégies sectorielles des Ministères; (vi) la stratégie nationale d'aide légale au Burundi 2018-2022 et (vii) la politique nationale de protection de l'enfance 2016-2020.

Plusieurs programmes et projets de développement ont été exécutés ou sont en cours d'exécution avec pour objectif de contribuer à la gouvernance, à la justice et à la sécurité intégrale et intégrée.

Pour la mise en œuvre de ces programmes et projets, des fonds ont été créés et contribuent à l'atteinte de cet objectif comme le fonds relatif au financement des activités de prévention et de gestion des catastrophes et la Banque des Jeunes.

Tableau 16: Indicateurs associés à l'objectif 16

Indicateurs	2018
16.3.2. Proportion d'arriérés judiciaires dans les différentes juridictions	37 478
16.3.3. Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total des détenus	45,30%
16.3.4. Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	66,22%
16.3.5. Taux d'occupation des prisons (en %)	273,00%
16.3.6. Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total des détenus	45,30%
16.5.1. Nombre de cas de Corruption Constatées	358
16.5.2. Pourcentage de cas de corruption jugés par la Cour anticorruption	79,10%
16.1.1. Pourcentage des personnes ayant été victimes des violences basées sur le genre	43,6% en 2017

16.5.5. Nombre de marchés attribués	718 en 2017
16.a.1 Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris	Oui

Source : Rapports sectoriels

Cible 16.1. D'ici 2030, réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

16.1.1. Pourcentage des personnes ayant été victimes des violences sexuelles et basées sur le genre

Dans le souci de lutter contre les violences basées sur le genre, le Gouvernement a mis en place des institutions en charge de l'assistance des personnes ayant été victimes de ces violences. Elles sont commises surtout sur les femmes et les petites filles. Les victimes des VSBG ont besoin d'une protection et d'une prise en charge globale ainsi que leur réinsertion sociale dans leur communauté.

En décembre 2019, les données du centre Humura basé à Gitega ont fait état de 1162 victimes survivantes reçues dont plus de 93% des cas proviennent de la seule province de Gitega, soit 1086 personnes¹⁴. Au cours de 2019, les Centres de Développement Familial et Communautaires (CDFCs), entités déconcentrées du Ministère en charge du genre, ont traité 11 090 cas de violences sexuelles et basées sur le genre dont 9 614 femmes/filles (87 % des cas) et 1 476 hommes/garçons.

16.1.2. Proportion des victimes ayant bénéficié de la prise en charge intégrée

Depuis février 2017, les effectifs des survivants des VSBG ayant fréquenté les trois centres de prise en charge intégrée de Cibitoke, Makamba et de Muyinga sont repris dans le tableau ci-après:

Tableau 17: Centres de prise en charge intégrée

¹⁴ Centre Humura, Rapport annuel 2019

Année	2017	2018	2019
Centre de prise en charge intégrée de Cibitoke	275	809	852
Centre de prise en charge intégrée de Makamba	260	610	672
Centre de prise en charge intégrée de Muyinga	236	660	866
Total	771	2 079	2 390

Source: Centres de prise en charge intégrée (Cibitoke, Makamba, Muyinga)

Pour le Centre Seruka de Bujumbura qui est un centre de référence pour la prise en charge intégrée des victimes survivantes des violences faites aux femmes, 1367 cas ont été traités au cours de l'année 2019 dont 93 % des victimes survivantes sont des femmes¹⁵.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la tendance au recours à l'arrangement à l'amiable entre victimes et auteurs, parfois avec la complicité des parents ou de leurs proches; (ii) la méconnaissance des lois régissant la matière notamment le code pénale et la loi N° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre; (iv); (iii); (ii) l'inaccessibilité géographique des centres intégrés; (iv) la peur des victimes (stigmatisation, représailles...); v) la prise en charge des enfants issus des viols et des dédommagements; (vi) la faible coordination des acteurs et (vii) la peur de dénoncer et de témoigner.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) sensibiliser et vulgariser la loi sur les VBG, la Stratégie de lutte contre les VSBG et le Plan d'Action de la Déclaration de Kampala; (ii) étendre les centres intégrés dans toutes les provinces du pays et les équiper; (iii) sensibiliser et informer les victimes sur la protection juridique et judiciaire; (iv) informer et plaider pour la gratuité des soins en faveur des victimes (frais de déplacements, examens, expertises médico-légales); (v) mettre en place un fonds spécial pour réparation et (vi)

¹⁵ Centre SERUKA, Rapport annuel 2019

mettre en place un système et des mécanismes d'alerte rapide pour prévenir les VSBG et protéger les victimes.

Les actions stratégiques en cours sont les suivantes: (i) le changement de mentalité de la communauté par des séances de sensibilisation; (ii) la réponse holistique aux VBG; (iii) une prise en charge des victimes des VSBG qui va au-delà de la victime et (iv) l'ouverture d'un centre intégré de prise en charge holistique des VSBG en province Rumonge.

16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants au cours des 12 mois précédents

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la prolifération des armes légères et de petits calibres; (ii) les règlements de compte et (iii) les conflits fonciers.

En terme de **perspectives**, Gouvernement envisage de: (i) renforcer le système de sécurisation de la population et des biens 24h /24h; (ii) renforcer les capacités de la Commission Nationale permanente de lutte contre les Armes légères de Petits calibres; (iii) plaider pour l'enregistrement des terres pour diminuer les conflits fonciers et (iv) poursuivre la mise en œuvre de la philosophie de la police de proximité.

16.1.2 Le nombre de décès liés à des conflits pour 100000 habitants par sexe, âge et cause

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la prolifération des armes légères et de petits calibres; (ii) les règlements de compte et (iii) les conflits fonciers.

En terme de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) renforcer le système de sécurisation de la population et des biens 24h /24h, (ii) renforcer les capacités de la Commission Nationale permanente de lutte contre les Armes légères de Petits calibres, (iii) plaider pour l'enregistrement des terres pour diminuer les conflits fonciers, (iv) poursuivre la mise en œuvre de la philosophie de la police de proximité.

Cible 16.3. Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

16.3.1. Pourcentage de magistrats recrutés à la suite d'un concours.

Les recrutements récents ont eu lieu entre 2014 et 2015. Ces derniers ont été effectués sur base de concours avec un effectif de 40 en 2014 et de 68 en 2015. En 2016, une correspondance venant des Nations Unies a félicité le Burundi pour ce recrutement sur concours exemplaire. Néanmoins, depuis 2016, le Gouvernement a suspendu temporairement les recrutements dans certains ministères y compris celui en charge de la justice.

La **contrainte majeure** est la suspension temporaire des recrutements au ministère en charge de la justice.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de:(i) se conformer au protocole de l'EAC qui promeut l'indépendance de la magistrature et le principe du juge unique plutôt que celui de la collégialité et (ii) diminuer sensiblement les magistrats de la Cour Suprême passant à titre d'exemple de 25 à 15.

Dans le but de faciliter l'accès à la justice, le Ministère en charge de la justice envisage de multiplier les juridictions pour approcher la justice aux justiciables.

16.3.2. Nombre d'arriérés judiciaires dans les différentes juridictions

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la lenteur dans le traitement des dossiers; (ii) l'insuffisance du matériel roulant pour assurer les constats, les itinérances, les exécutions et les vérifications et (iii) les manœuvres dilatoires de certains justiciables.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) autoriser le remplacement des départs et renforcer les capacités du personnel judiciaire par des formations continues; (ii) disponibiliser les moyens et (iii) réviser certains textes de loi en rapport avec les procédures judiciaires.

16.3.4. Pourcentage de prévenus en détention par rapport au nombre total des détenus

La contrainte majeure est la tendance prononcée à mettre sous détention préventive les inculpés (pour les infractions mineures) au lieu de privilégier les mesures alternatives à l'emprisonnement.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de sensibiliser tous les intervenants dans la mise en application du décret portant les mesures et les peines alternatives à l'emprisonnement.

16.3.5. Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la lenteur dans le traitement des dossiers; (ii) l'insuffisance du matériel roulant pour assurer les constats, les itinérances, les exécutions et les vérifications et (iii) les manœuvres dilatoires de certains justiciables.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) autoriser le remplacement des départs et renforcer les capacités du personnel judiciaire par des formations continues; (ii) disponibiliser les moyens et (iii) réviser certains textes de loi en rapport avec les procédures judiciaires.

16.3.6. Taux d'occupation des prisons

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) les prisons exigües; (ii) l'insuffisance des prisons; (iii) l'augmentation relative au taux de criminalité ; (iv) l'emprisonnement pour des infractions mineures; (v) la non opérationnalisation effective du décret en rapport avec les mesures et les peines alternatives à l'emprisonnement et (vi) le manque de prisons pour certaines régions judiciaires.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) augmenter du nombre de prisons et extension de celles existantes; (ii) sensibiliser de la population pour diminuer ou abandonner la criminalité; (iii) accélérer des procédures judiciaires et (iv) sensibiliser de tous

les intervenants dans la mise en œuvre effective du décret en rapport avec les mesures et les peines alternatives à l'emprisonnement.

Cible 16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

16.4.2. Nombre d'armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le marquage des armes non encore bouclé, (ii) l'insécurité sous régionale et (iii) la porosité des frontières.

En terme de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) poursuivre le processus de marquage des armes et (ii) renforcer la sécurité au niveau des frontières.

Cible 16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.5.1. Nombre de cas de corruption et d'infractions connexes constatés

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le cadre juridique non adapté; (ii) le changement de comportement et de mentalité de la population; (iii) les faibles capacités techniques et opérationnelles des structures publiques en charge de la lutte contre la corruption; (iv) la production de données statistiques sur une base annuelle renseignant sur l'état de la corruption; (v) la faible synergie des acteurs aussi bien étatiques que non étatiques impliqués dans la lutte contre la corruption et (vi) le manque d'une législation sur le lanceur d'alerte.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures publiques en charge de la lutte contre la corruption et les infractions connexes; (ii) sensibiliser la population en général et les cadres de l'Etat en particulier sur la lutte contre la corruption; (iii) encourager la dénonciation des cas de corruption; (iv) mettre en place des mécanismes interministériels de lutte contre la corruption et les infractions connexes et (v) mettre en œuvre la lettre de politique et d'orientation stratégique en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption adoptée par le Gouvernement en février 2020.

16.5.2. Pourcentage de cas de corruption jugés par la Cour anti-corruption.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la difficulté d'assigner ou de signifier les prévenus libres et (ii) la difficulté de transfert des détenus de l'intérieur vers la Cour anti-corruption.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de : (i) accroître les ressources matérielles et financières de l'huissier et (ii) assurer l'organisation des itinérances.

16.5.4. Nombre d'audits effectués par an

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la faible capacité technique des services d'audit au niveau sectoriel et (ii) la mise en application des recommandations issues des audits réalisés.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) généraliser et opérationnaliser les services d'audit dans tous les ministères et autres institutions publiques; et (ii) renforcer les capacités de l'Inspection Générale de l'Etat et des services de contrôle interne au niveau sectoriel.

16.5.5. Nombre de marchés attribués

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la lenteur dans la gestion des marchés et (ii) la faible capacité des membres des cellules de passation des marchés.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) passer les marchés publics selon les procédures légales et réglementaires et (ii) former les membres des cellules de passation de marchés publics.

16.5.6. Transparence dans le recrutement et la gestion du personnel de l'Etat

Les recrutements opérés suivent les principes d'objectivité en l'occurrence par la publication préalable des offres par voie des ondes et des affichages.

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) les insuffisances au niveau des canaux de communication en ce qui concerne les disponibilités d'offres d'emploi, (ii) le paramétrage inachevé du logiciel open PRH sur le critère âge, ce qui fait que les départs à la retraite sont relevés à la main à partir des dossiers physiques et (iii) l'insuffisance du budget pour l'organisation régulière des tests de recrutement en toute transparence et équité ;

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) renforcer la communication en ce qui concerne les offres d'emploi;(ii) finaliser le paramétrage sur la gestion des carrières des fonctionnaires de l'Etat et (iii) augmenter le budget pour l'organisation régulière des tests de recrutement en toute transparence et équité.

Cible 16.9. D'ici 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

16.9.1 Proportion d'enfants de moins de cinq ans possédant un acte de naissance

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) la non informatisation des services de l'état civil et l'absence d'une loi spécifique sur l'état civil; (ii) l'insuffisance des moyens d'enregistrement des faits d'état civil; (iii) l'absence d'un système intégré et interopérable d'enregistrement et d'identité ; (iv) l'insuffisance du personnel formé et recycle des services de l'état civil; (v) l'exiguïté des locaux abritant les services d'état civil et (vi) la faible sensibilisation de la population sur la nécessité de faire enregistrer les naissances et les décès.

En termes de **perspectives**, le Gouvernement envisage de: (i) enregistrer automatiquement et informatiser les services de l'état civil; (ii) réviser le Code des Personnes et de la Famille;

(iii) poursuivre l'enregistrement tardif des naissances y compris les enfants rapatriés et les enfants de la communauté batwa et (iv) mettre en place la Politique Nationale de la Population.

VII. MECANISMES DE FINANCEMENT DES ODD

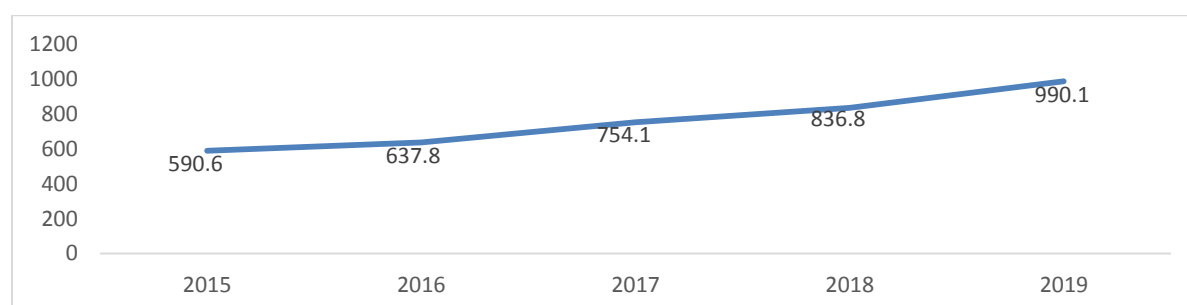
Tout en reconnaissant que les ODD sont universels, inclusifs et très ambitieux envers l'humanité et la planète, les Nations unies ont également reconnu leur complexité et qu'ils nécessiteront, par rapport aux OMD, des moyens encore plus ambitieux et novateurs pour assurer leur financement. La question de la mobilisation de l'ensemble des ressources qu'il est possible de dégager pour financer les dépenses publiques y relatives se pose donc avec beaucoup plus d'acuité.

Afin d'atteindre les 49 cibles prioritaires et renseigner les 101 indicateurs des ODD retenus, le Burundi a amélioré ses mécanismes de gouvernance dans toutes leurs dimensions et a pris des mesures visant la mobilisation des ressources tant internes qu'externes.

Au niveau de la mobilisation des ressources internes : Des réformes visant l'élargissement de l'assiette fiscale, la gestion des finances publiques, la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, l'automatisation de l'imposition, la gestion rationnelle des exonérations ont été instaurées entre autres mesures.

Entre 2015 et 2019, les ressources internes ont augmenté de 68%, passant de 590,6 à 990,1 milliards de FBU comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 2: Evolution des ressources internes (En Milliards de BIF)



Source : Elaboré à partir des données de l'Office Burundais des Recettes (ORB)

Au niveau des finances publiques, le Burundi se caractérise par une pression fiscale interne faible de 14,7% du PIB sur la période 2017-2019, et un déficit budgétaire (dons exclus) de 9,2% et de 4,2% (dons inclus) du PIB mettant un accent sur l'importance des dons dans le financement du budget. Concernant l'inflation, au cours de l'année 2019, elle s'élève à -0,8% contre -2,6% en 2018 selon les données de l'ISTEEBU. Cette inflation annuelle de -0,8% est due principalement à la baisse des prix des produits alimentaires de 3,2% notamment les céréales et les légumes qui sont en baisse respectivement de 0,7% et 8,4%. Pour le mois de janvier 2020, l'inflation se situe à 0%. Cette situation montre que les prix des biens et services ont connu une hausse entre décembre 2019 et janvier 2020. S'agissant du taux de change, entre 2018 et 2019, le BIF a continué à se déprécier face aux principales devises étrangères. Face au dollar américain, il s'est déprécié de 6.4% sur cette période passant de 1 782.88 en 2018 à 1 896.65 BIF /USD en 2019. Par rapport à l'Euro, il s'est déprécié de 0.9% sur cette période, selon les statistiques de la Banque de la République du Burundi (BRB). Cette

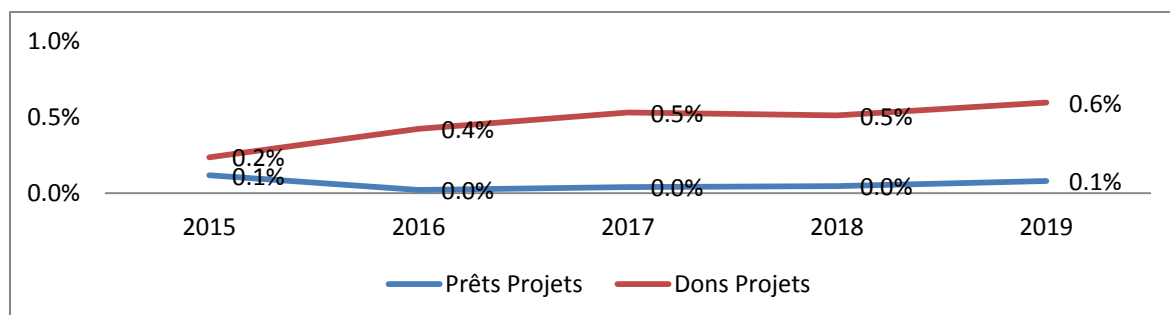
situation a des implications sur les prix des produits d'importation vers une tendance à la hausse.

Au niveau de la mobilisation des ressources externes: Le Gouvernement a bénéficié des prêts projets et a signé plusieurs conventions de dons projets avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, le Fonds d'Investissement et de Développement Agricole, l'Agence Française pour le Développement ainsi que le système des Nations Unies au Burundi à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF).

Entre 2015 et 2019, les dons projets se sont légèrement accrus de 3,6 en pourcentage du PIB en raison des engagements non tenus de certains partenaires au développement. Selon la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le principe de prévisibilité des engagements n'a pas été respecté.

Quant aux prêts projets, ils sont passés de 1,2% à 0,8% du PIB durant la période sous analyse suivant la conditionnalité de prêts de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés.

Graphique 3 : Evolution des dons et prêts projets en pourcentage du PIB



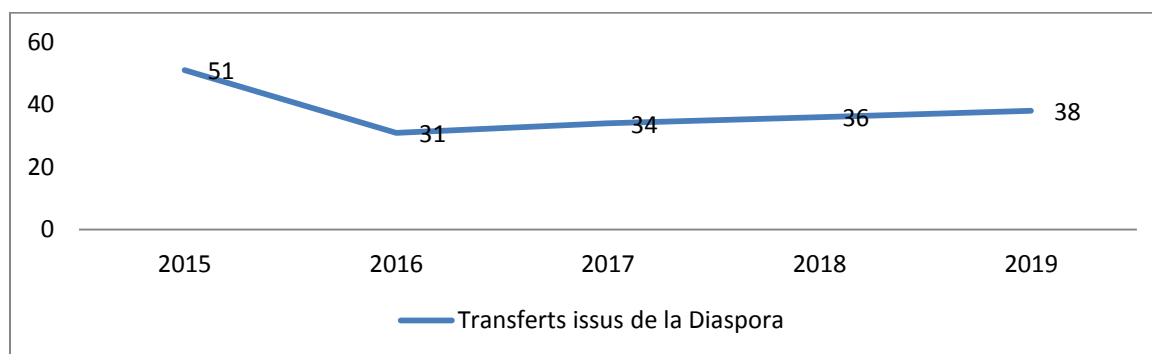
Source : MFBCDE, Modèle MACMOD_BI

Au niveau des transferts issus de la Diaspora : ils constituent l'une des sources de financements innovants du développement économique au Burundi¹⁶.

Entre 2015 et 2019, les transferts issus de la Diaspora sont passés de 51 à 38 Millions de dollars. Bien que les transferts soient encore faibles sur la période (moins de 10% des flux d'aide extérieurs), ils constituent une ressource de financement innovant en fonction de la diaspora et des mécanismes de transferts internationaux.

¹⁶Les données de 2019 sont ici estimées comme étant sensiblement égales à la moyenne des quatre années précédentes.

Graphique 4 : Evolution des transferts de la Diaspora (en Millions de dollars)



Source: Global Knowledge Partnership on Migration and development (KNOMAD, 2018)

Les **contraintes majeures** sont entre autres: (i) le manque d'efficacité et d'innovation des interventions publiques en taxation, dépense, réglementation de la gestion des finances publiques; (ii) l'inégalité économique et sociale dans la mobilisation et la gestion des ressources publiques; (iii) le découragement de la production liée à la forte mobilisation des ressources domestiques; (iv) la faible sensibilisation du secteur informel au civisme fiscal et (v) le non-respect mutuel des engagements de certains PTFs.

Mesures spécifiques de financement des ODD

Pour financer l'accélération de la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement prendra des mesures cohérentes avec celles du PND alignées aux axes d'intervention 15 et 16 relatifs à la mobilisation des ressources et au développement de la coopération et des partenariats sous-régional, régional et international.

En outre certaines mesures spécifiques seront prises comme: (i) la création de nouveaux guichets/flux concessionnels plus avantageux pour les PME et les Etats en situations spéciales; (ii) l'amélioration et le renforcement de la coopération avec les institutions multilatérales et bilatérales qui offrent des conditions avantageuses en matière de financement; (iii) l'attractivité envers les divers fonds mondiaux et les fondations privées; (iv) l'amélioration des capacités nationales dans la participation aux échanges mondiaux et au commerce international et (v) la poursuite du plaidoyer pour un engagement résolu de toutes les parties prenantes en faveur de la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Addis-Abeba relatif au financement du développement et des ODD.

L'enjeu majeur pour booster la mobilisation des ressources financières internes et externes en faveur des ODD consistera à (i) améliorer la bonne gouvernance à tous les niveaux et à promouvoir la primauté du droit qui constitue une des conditions d'un développement durable; (ii) mettre en place des politiques économiques rationnelles répondant aux besoins de la population; (iii) mettre en place des infrastructures structurantes pour augmenter la croissance économique, réduire la pauvreté et créer des emplois; (iv) améliorer la gestion des finances publiques et promouvoir des mécanismes opérationnels de dépenses publiques efficaces, pour avoir un impact positif sur la productivité; (v) mettre en place et poursuivre les réformes nécessaires pour élargir l'assiette fiscale et éliminer les exonérations coûteuses, tout en créant les conditions appropriées pour inciter les entreprises opérant dans l'informel à s'intégrer progressivement dans l'économie moderne et formelle; (vii) améliorer le climat des affaires de façon à encourager les flux d'investissements privés nationaux et étrangers;

(viii) mettre en place un cadre réglementaire incitatif facilitant l'accès des femmes et des jeunes aux financements innovants; (ix) renforcer le Partenariat Public Privé (PPP) pour accélérer le développement des projets nationaux; (x) mettre en place un mécanisme efficient de traçabilité, de gestion, de coordination, et mobilisation de l'aide au développement; (xi) créer les conditions requises pour mobiliser l'épargne publique et privée grâce aux divers mécanismes comme la création d'un marché financier; (xii) renforcer l'inclusion financière et l'accès au crédit surtout en faveur des entreprises artisanales, des PME et PMI; (xiii) transférer des connaissances et des technologies et (xiv) sensibiliser et faciliter la Diaspora pour améliorer les mécanismes de transferts.



Signature conjointe et lancement officiel du Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Burundi, UNIDAF 2019-2023

VIII. CONCLUSION

Au sommet mondial sur le développement durable du 25 Septembre 2015, le Burundi s'est associé aux Etats membres de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) pour adopter le programme des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le présent rapport reflète l'état actuel de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et se veut le résultat d'une consultation générale inclusive et participative de toutes les parties prenantes des différentes couches de la société burundaise.

En s'inscrivant dans une dynamique mondiale, le Burundi s'est approprié du nouveau programme de développement durable très ambitieux en élaborant son Rapport National qui a retenu 49 cibles et 101 indicateurs. En outre, au terme de ce processus et dans le cadre programmatique actuel, le Gouvernement du Burundi a élaboré le Plan National de Développement (PND 2018-2027) qui intègre de manière cohérente et harmonieuse les ODD et toutes les stratégies et politiques sectorielles de développement.

Fort dans son engagement à faire face aux défis majeurs du nouvel agenda et conscient de ses responsabilités, le Burundi s'est porté volontaire pour présenter le premier rapport sur la mise en œuvre des ODD, traduisant l'engagement du Gouvernement, des Institutions et de la société burundaise entière, pour la réalisation de l'Agenda 2030.

L'inscription du Burundi au Forum Politique de Haut Niveau 2020 fait suite à la volonté du Gouvernement de confronter les pratiques et méthodes en cours au Burundi aux meilleurs standards dans le monde, de soumettre sa démarche à l'appréciation des pairs et de tirer avantage des meilleures pratiques pour identifier les meilleures solutions aux défis et freins qui continuent d'entraver la marche harmonieuse du Burundi vers l'atteinte des ODD.

Le Rapport National Volontaire (RNV) sur les ODD décrit le processus d'appropriation et de priorisation, en insistant sur son caractère largement participatif et inclusif de par l'implication de toutes les parties prenantes, à savoir le Gouvernement et toutes ses institutions, la société civile entière, les partenaires techniques et financiers et plus particulièrement le Programme des Nations Unies pour le Développement « PNUD », la Conférence des Nations Unies pour l'enfance « UNICEF ».

Le Rapport National Volontaire (RNV) a bénéficié d'un cadre institutionnel pour sa mise en place, son suivi, son évaluation et comprend, en plus de tout le Gouvernement, un Comité National de pilotage et de coordination présidé par le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement. Il présente les principales réalisations en matière de politiques et stratégies adoptées au niveau des différentes cibles des ODD, des programmes et projets dans les différents secteurs, d'actions engagées et sont suivis par les indicateurs nationaux. Les réalisations spécifiques à l'égard des femmes, des enfants, des personnes vivant avec un handicap sont chaque fois mises en exergue et reflètent la politique du Gouvernement de gratuité des soins de santé pour certaines catégories, la gratuité des frais de scolarité pour le cycle fondamental ainsi que d'autres mesures prises pour l'accès aux services de base.

Le présent rapport développe les principales réalisations des ODD, cible par cible, en commençant par l'éradication de la pauvreté (ODD1) et l'élimination de la faim (ODD2, en suivant par l'amélioration de la santé (ODD3), le développement de l'éducation de qualité

(ODD4), l'accès aux services de base (ODD6) le soutien aux secteurs de croissance économique et des industries (ODD7, 8 & 9), l'élimination de toutes les formes de discrimination (ODD5, ODD10), la promotion de la paix et de la justice ainsi que la bonne gouvernance (ODD16) et montre un effort soutenu dans le domaine de l'environnement (ODD11-ODD15).

Il présente l'état de réalisation des ODD à la fin de l'année 2019 et correspond à près de deux ans de mise en œuvre du PND Burundi (2018-2027).

Ce rapport relève enfin les principaux défis auxquels le Burundi fait face. Tirant enseignement de la mise en œuvre déjà en cours, l'enjeu le plus important en lien avec les ODD est la gouvernabilité du processus. Cette dernière inclut la qualité de la coordination, la qualité des dépenses et la qualité du suivi-évaluation, une budgétisation sensible aux ODD, une transparence du système de gestion des finances publiques et un devoir de redevabilité. A ces défis s'ajoutent ceux en lien avec la disponibilité de l'information statistique. En outre, un autre défi parmi les plus importants est celui du renforcement des capacités du personnel en charge de la mise en œuvre de l'agenda 2030.

Le Gouvernement du Burundi reconnaît que la mise en œuvre de l'agenda 2030 constitue une conjonction d'efforts communs provenant de sa part, mais aussi des Partenaires au développement qui ont apporté leur appui technique et financier pour soutenir la population burundaise tout entière. Les ressources publiques restent insuffisantes dans la mise en œuvre des ODD et du PND tant au niveau central qu'au niveau local. Cette situation contraint le pays à explorer des possibilités variées pour améliorer le financement de ses objectifs clés. Le programme des ODD offre au Gouvernement et à ses partenaires en développement, la plateforme de renforcer et soutenir les systèmes de suivi et de communication des progrès sur les indicateurs.

L'espace fiscal étant limité, il est important d'identifier des stratégies de mobilisation des ressources intérieures et extérieures, publiques et privées, pour financer son développement. La mobilisation efficace des ressources (tant domestiques qu'extérieures) se présente comme un préalable à la réalisation effective des ODD. Le partenariat global et la coopération (bilatérale, multilatérale, sud-sud) ont un rôle catalyseur à jouer dans le processus dynamique de réalisation des ODD des programmes multisectoriels et intégrés.

ANNEXES

Annexe 1 : Tourisme dans les aires protégées

Année	2017		2018		
	Nom de l'Aire protégée	Nombre de touristes	Recettes	Nombre de touristes	Recettes
	Parc national de la RUSIZI	444	11 699 500FBU	437	24 318 000 FBU
	Parc national de la RUVUBU	142	737 000FBU	84	2018000 FBU
	Parc national de la Kibira	179	865 000FBU	7	2140000 FBU
	Monument Naturel de l'Est	2532	23 369 600FBU	4068	18 171 100 FBU
	Réserve Naturel de Bururi	-	-	0	1494000 FBU
	Paysage Aquatique Protégé du Nord	-	-	4	40 000 FBU
	TOTAL	3414	36 671 100FBU	4596	48 181 100 FBU

Source: OBPE, 2019

Annexe 2 : Production et commercialisation des semences forestières et agro forestières

Année	2017			2018	
Types d'essence	Qté produite (kg)	Qté vendue (kg)	Recettes(BI F)	Qté produite (kgs)	Qté vendue (kgs)
Eucalyptus grandis	716.5	550.5	6 188 062.5	846.5	550.555
Eucalyptus Saligna	275	76.5	860 625	66	172.32
Eucalyptus camal	28.5	24.7	277 875	148	67.425
Eucalyptus terticornis	136.5	53.8	605250	64	20.25
Eucalyptus maideni	22.5	1.25	14062.5	27.5	13.976
Calitris carcalata	402	76.25	1 143 750	0	308.5
Cedrella serrulata	315	102.1	1 990 950	289.5	260.2
Cedrella odorata	23	23	431 250	75	38.16
Grevilea robusta	1653.5	873	39 285 000	545.5	810.66
Maesopsis emini	493.5	203.5	1 373 625	0	294.5
Calliandra coloth	2982.35	2809.05	52 669 687.5	2868.5	1931.2
Terminaria Superba	3.25	3.25	39000	2	2
Cassia siamea	45	45	506 250	100	99.5
Polcias fulva	1.5	1.5	45000	50.5	9

Cuppressus lusitanica	48.55	12.05	135 562.5	33.5	12.912
Leuceana diversifolia	71.75	30	337 500	130.5	137.08
Leuc leucocephala	365.5	49	477 750	0	35
Maracouja	158.5	14.5	435 000	77	36.35
Pinus patula	1.5	1.5	19 125	0.8	0.4
Markamia lutea	1.5	1.5	16 875	1.5	1.5
Mandarinier	1	1	40000	0	0
Citronier	0.19	0.19	7600	1	1
Total	7 746.59	4 952.69	106 899 800	5327	4.802.488

Source: OBPE, 2019

Annexe 3 : Production des plants forestiers et agro forestiers

2017		2018	
Plants forestiers	Plants agro forestiers	Plants forestiers	Plants agro forestiers
15481071	21950754	12953238	25913347

Source: OBPE, 2019

Annexe 4 : Superficies reboisées par an et par province(en ha)

Provinces	2016	2017	2018
Rumonge	490,5	629,9	629,9
Bururi	917,8	336,66	336,66
Rutana	3214,2	467,28	467,28
Cibitoke	3347,8	706,5	706,5
Bujumbura	1254,5	456	456
Ruyigi	858,2	537,9	537,9
Kayanza	25,3	500,4	500,4
Muramvya	1146,6	404,575	404,575
Karusi	3398,5	1268	1268
Muyinga	2826,6	45	45
Gitega	189,4	1378	1378
Mwaro	776,7	539,6	539,6
Bubanza	973,8	551	551
Cankuzo	435,1	303	303
Makamba	5124,2	3075,38	3075,38
Kirundo	1699,3	222,67	222,67
Ngozi	2959,9	310	310
Bujumbura Mairie		16	16
Total	29638,4	15053,865	11747,865

Source: OBPE, 2019

Annexe 5 : Répartition des superficies de certains écosystèmes naturels

Année	Types d'écosystèmes (en ha)							Total
	Forêts ombrophile de montagne	Forêts sclérophylles à hyphaene	Forêts mésophytes kigwena	Forêts claires	marais	savanes	Milieux aquatiques	
2009	50000	1200	500	20000	36583	90800	214000	413083
2010	50000	1200	500	20000	36583	90800	214000	413083
2011	50000	1200	500	20000	36583	90800	214000	413083
2012	50000	1200	500	20000	36583	90800	263400	462483
2013	50000	1200	500	20000	36583	90800	263400	462483
2014	50000	1200	500	20000	36583	90800	263400	462483
2015	50000	1200	500	20000	36583	90800	263400	462483
2016	50000	1200	500	20000	36583	90800	263400	462483
2017	50000	1200	500	20000	36583	90800	263400	462483
2018	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	

Source: OBPE, 2019

Annexe 6 : Les oiseaux menacés d'extinctions

Famille	Espèces
Psittacidae	<i>Poicephalus meyeri, Agapornis fischeri, Agapornis pullatia</i>
Musophagidae	<i>Musaphaga rossae, Corytheola cristata, Crinifer zonurus</i>
Scopidae	<i>Scopus umbretta</i>
Accipitridae	<i>Lophaetus occipitalis, Gyps africanus</i>
Columbidae	<i>Columba guinea, Turtur hympanistria, Streptolia semitorquata</i> <i>Streptolia senegalensis, Trenon calva</i>
Phasianidae	<i>Coturnix delegorguei, Francolinus afer, Francolinus coqui</i> <i>F.hildibrandti, F.levaillanti, F.nobilis, F. squamatus</i>
Balearicidae	<i>Balearca pavonina</i>
Bucerotidae	<i>Bucorvus leadbeateri</i>
Treskiornitidae	<i>Borstrychia hagadash</i>
Ploceidea	<i>Vidua macraura</i>

Source : Département des forets

Annexe 7 : Mammifères menacées d'extinction

Famille	Espèces
Manidae	<i>Manis gigantea</i>
Anomaluridae	<i>Anomalurum berbianus</i>
Muridae	<i>Cricetomys gambianus, Atherus africanus, Hysterix sp.</i>
Trynomysidae	<i>Trynomys suinderianus</i>
Canidae	<i>Lycaon pictus</i>
Viverridae	<i>Civettichis civetta, Genetta genetta, Genetta maculata, G.servalina, G.tigrina</i>
Hyaenidae	<i>Crocuta crocuta</i>
Felidae	<i>Felis aurata, Felis silvestris, Felis serval, Panthera pardus</i>
Orycteroposidae	<i>Oryctesopus afer</i>
Suidae	<i>Hylochoerus meinertzhageni, Phacochoerus aetiopicus, Potamochoerus porcus</i>
Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>
Bovidae	<i>Cephalophus natalensis, C.nigrifrons, C.sylvicultor, C.monticola, Hyppotragus equinus</i> <i>Kobus ellipsiprymnus defassa, Creotragus oreotragus, Syncerus caffer, Redunca redunca wardi</i>
Musteridae	<i>Aonyx capensis, Aonyx congica, Lutra maculicollis</i>
Loricidae	<i>Galago senegalensis, Galago dowidovi, Euticus inustus, Otolemur crassicaudatus; Perodicticus potto</i>
Cercopithecidae	<i>Cercocebus albigena, Cercopithecus aethiops, Cercopithecus mitis dagetti, Cercopithecus l'hoesti, Cercopithecus aseanius, Colobus angolensis, Colobus pennanti, Papio anubis</i>
Pongidae	<i>Pan troglodytes</i>

Source : Département des forêts

Annexe 8 : Les reptiles menacés d'extinction

Famille	Espèces
Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo adolfi friderici, C.Johnstoni, C.elliotti, C.anchitae, C.rudis, C.dilepis idjwiensis</i> <i>Brookesia boulengeri</i>
Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>
Crocodylidae	<i>Crocodylus niloticus, C.Cataphractus</i>
Testudidae	<i>Kinixys belliana</i>
Pelomedusidae	<i>Pelomedusa subrufra, Pelusios nanus, Polusios gabonensis, Pelusios sinuatus, Pelusios rhodesianus, Pelusios subniger</i>
Viperidae	<i>Atheris nitchei, Bitis nasicornis, Causus resimus, Atractaspis.sp</i>
Elapidae	<i>Naja nigricollis, Naja melanoleuca</i>

Source : Département des forets

Annexe 9 : Synthèse des émissions de gaz à effet de serre pour le module « ENERGIE » en Gg année 2015

Secteur d'activités	Emissions (CO2)	Emissions(CH4)	Emissions (N2O)
1. Industries énergétiques	0,91999745	0,0199	0,003
2. Industrie manufacture et construction	45,48060942	0 ,0037	0,0006
3. Transport	69,86957853	0,0221	0, 003
4. Autres secteurs	35,96763655	36,572	0,481
Total	152,2378219	36,618	0,488

Source: Troisième communication nationale sur les changements climatiques

Annexe 10 : Quantité des eaux usées traitées (en mètre cube)

Eaux usées	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Eaux usées (m³/an)	3689888	3254748	-	3580230	1569822	1 221 300	1 054 320
boues (m³/an)	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000

Source : SETEMU

Annexe 11 : Répartition(en %) des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées en mairie de Bujumbura

Caractéristiques socioéconomiques/milieu	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Assainissement collectif	3	3	3.5	3.5	3.5	3.5	4
Assainissement individuel(F.S)	70	70	75	75	75	75	75
Raccordement clandestins	1	1	1	1	1	1	1

Source : SETEMU

Annexe 12 : Production des déchets par les principales industries:

PRODUITS	2012	2013	2014	2015	2016
Peintures (en tonne)	681	716	822	673	697
Gaz oxygène (m³)	47 071	35 107	25 591	26 660	20 840
Savons de toilette (kg)	274 153	269 778	1 335 869	304 752	559 875
Savons de Ménage (kg)	9 387 923	13 475 850	14 106 049	16 315 190	16 683 636
Mousse (unité)	16 612	15 600	13 522	11 354	12 440
Caisses (casier) en plastiques (unité)	592 829	322 916	877 060	586 045	413 834

Source : SETEMU

Annexe 13 : Données sur la superficie et production de certaines cultures

Campagne	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)	Superficie (ha)	Production (tonne)
Céréales	275.719	340.140	283.252	309.806	298.461	353.354	366.082	503.961
Maïs	164.306	243.740	175.965	228.355	190.003	290.498	270.755	270.813
Sorgho	42.526	29.666	39.234	25.499	42.513	28.472	15.809	8.851
Riz	43.627	66.735	43.398	55.952	43.808	55.671	53.497	209.245
Eleusine	4.594	-	4.261	-	5.992	-	18.375	10.158
Blé	20.667	-	20.240	-	16.145	-	7.651	4.894
Légumineuses	595.375	375.863	583.295	371.211	605.995	393.233	714.776	651.714
Haricot nain	345.818	201.555	346.086	202.292	366.061	219.956	361.076	312.216
Haricot volubile	242.278	174.307	228.181	168.918	233.078	173.277	338.317	325.510
Niébé	1.439	-	2.540	-	2.224	-	2.358	1.962
Petit pois	3.281	-	3.362	-	2.572	-	6.271	8.967
Pois cajan	2.560	-	2.552	-	2.060	-	5.959	3.059
Banane	125.207	911.192		830.957		1.654.955		1.179.759
Banane à bière	102.309	564.589		432.619		630.826		727.993
Banane à cuire	14.584	237.515		222.638		818.031		289.188
Banane à fruit	8.314	109.087		109.039		206.097		162.577
Tubercules et racines	371.105	3.266.716	385.748	3.009.794	393.437	3.272.393	475.207	
Manioc amer	175.663	2.122.334	271.495	2.285.265	268.298	2.003.684	237.689	1.543.054
Manioc doux	37.455	272.647	37.455	359.252	27.471	383.026	83.865	571.692
Patate douce	54.584	726.048	58.303	519.637	62.364	583.019	93.578	1.023.458
Pomme de terre	13.769	145.687	19.987	204.891	27.097	302.665	53.689	376.441
Colocase	10.121	-	7.431	-	7.349	-	6.385	217.510
Igname	79.512	-	715	-	809	-	0,4	
Oléagineux	19.572	2.813	15.802	8.923	23.803	12.372	28.604	29.039
Arachide	12.149	2.813	11.064	8.923	19.222	-	14.072	12.436
Soja	7.315	-	4.491	-	4.582	-	12.866	14.584
Tournesol	109	-	-	-	-	-	1.667	2.019
TOTAL	1.386.978		1.268.097		1.321.696		1.584.670	

Source: MINEAGRIE, 2019

Annexe 14 : Note spécifique sur les indicateurs des ODD portant sur l'enfant

Cette note porte sur les indicateurs liés plus directement aux enfants et qui ont été retenus par le Gouvernement comme prioritaires dans l'effort national pour l'atteinte des ODD.

Avec près de la moitié de la population âgée de moins de 18 ans, veiller à ce que les enfants soient placés au centre de l'agenda 2030 est crucial pour la réussite économique, la justice sociale, et la cohésion nationale du pays. Forte de cette réalité, le Gouvernement a déjà identifié l'éducation, la santé des enfants et des mères, la nutrition, la protection sociale, l'eau, l'hygiène et l'assainissement ainsi que la participation comme éléments essentiels de sa stratégie de développement à long terme.

Concernant les stratégies pour y arriver, le Plan National de Développement 2018-2027, affirme que l'atteinte de ses objectifs est conditionnée par une capacité sans conteste dans la formulation et l'exécution des programmes et projets et des réformes indispensables. Cela appelle à (i) un leadership éclairé, (ii) mettre en place un cadre de mise en œuvre et de suivi rapprochés, (iii) renforcer l'administration publique en ressources humaines qualifiées et motivées et en moyens financiers, (iv) instaurer une culture de performance, de transparence et d'évaluation, une gestion axée sur les résultats et l'obligation de rendre compte et (v) l'appropriation par toutes les couches de la société et l'exercice d'un contrôle citoyen. Ce même constat est valable pour l'atteinte des cibles prioritaires des ODD, et devrait servir comme ligne de conduite pour la Décennie de l'Action pour l'Atteinte des ODD, lancée par les Nations Unies au début de cette année.

En réalité tous les indicateurs des ODD ont des implications pour les enfants, car une moitié de la population est âgée de moins de 18 ans, et leur bien-être est fortement conditionné par la situation des familles et des communautés au sein desquelles ils évoluent. D'où vient l'importance fondamentale de la poursuite de la politique nationale pour la réduction des inégalités sociales et de la pauvreté, qui frappe les enfants plus que la population générale.

Le Burundi a pratiquement atteint la scolarisation universelle et la parité entre les sexes dans les classes du primaire. Il souligne également que les enfants sont moins susceptibles de mourir avant leur cinquième anniversaire et que les femmes ont désormais un meilleur accès à la planification familiale, aux soins prénatals et obstétricaux d'urgence, et que des progrès ont été réalisés dans la couverture vaccinale et l'utilisation des services de santé pour enfants. Des progrès importants ont également été réalisés en matière d'enregistrement des naissances et de mesures de protection des enfants en conflit avec la loi.

De plus des progrès considérables dans la promotion et la protection des droits des femmes et des filles ont été réalisés au Burundi ces dernières années. Le gouvernement a fait des efforts pour lutter contre l'inégalité entre les sexes, et pris des mesures telles que la mise en place du cadre juridique qui stipule que 30% des postes de décision dans les organes gouvernementaux sont occupés par des femmes, l'élimination des frais de scolarité pour l'enseignement primaire, ainsi que la création d'organes institutionnels pour éradiquer la violence sexiste.

Il s'agit maintenant de consolider ces acquis et, grâce à un système d'évaluation et de gestion de performance renforcé, de tirer des enseignements et de les appliquer dans une stratégie nationale bien coordonnée pour l'accélération du progrès vers toutes les cibles pour

les enfants, avec une attention à leur participation effective et au principe de ne laisser aucun enfant de côté. Cette démarche d'accélération s'inscrit à l'Orientation 2 du PND qui vise avec ses cinq axes d'intervention la production d'un capital humain adéquat et catalyseur du processus du développement.

Des efforts de planification et de budgétisation sont entrepris cependant les investissements existants dans les enfants ne suffisent presque pas à répondre à l'éventail des besoins des enfants. L'espace fiscal étant limité, il est important d'identifier des stratégies de mobilisation des ressources intérieures et extérieures, publiques et privées ainsi que de voir comment les besoins et privations spécifiques peuvent être hiérarchisés ou rationalisés.

Parmi ce groupe d'enfants, une tranche d'âge particulièrement importante est celle des adolescents et adolescentes (entre 10 et 19 ans), représentant près d'un quart de la population totale du Burundi. C'est aussi le groupe qui croît le plus rapidement selon les projections démographiques. L'adolescence est une période critique dans le développement des êtres humains ; c'est un moment de transition où les ressources physiques, cognitives, émotionnelles, sociales et économiques sont acquises, qui les accompagneront tout au long de leurs vies d'adultes. Afin d'obtenir des évidences quantitatives qui peuvent guider les programmes, politiques et budgets afin de créer un environnement propice pour ces adolescents, une étude sur le « Cadre d'Investissement pour les adolescents au Burundi » a été menée, par le Ministère de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'information en 2019. Celle-ci révèle des résultats promettant : pour chaque Frans Burundais (FBu) investi dans la santé des adolescents, le retour sur investissement est de 16 FBu. Pour l'éducation formelle, 10FBu pour chaque FBu investi, et 15 FBu pour l'éducation non-formelle.

La situation des enfants par secteur clés

Les indicateurs concernant les enfants sont présentés ci-dessous, avec la valeur la plus récente. Les données manquent pour quelques-uns. Il est évident que l'effort de renforcer le système national de statistiques devrait être poursuivi afin d'augmenter la disponibilité des données à temps et désagrégées pour éclairer la prise de décisions à tous les niveaux. Également, ce même système renforcé facilitera la conduite des évaluations et des études qui produisent les connaissances et les preuves susceptibles d'améliorer la formulation, la qualité de mise en œuvre et l'atteinte des résultats des politiques et programmes.

Des stéréotypes sur le rôle de genre restent ancrés dans la société, et les femmes et les filles continuent de faire face à des inégalités sociales, politiques et économiques tout au long de leur cycle de vie. Il s'agit notamment de l'accès aux services de base dans les domaines de la santé et de l'éducation, du pouvoir de décision au niveau des ménages et de la communauté, ainsi que d'un accès inégal aux ressources productives.

Protection sociale

L'analyse de la pauvreté des enfants révèle que plus d'enfants souffrent de pauvreté monétaire (69%) et multidimensionnelle (78,2%) (MODA 2017). La pauvreté prive les enfants de leurs droits fondamentaux à la nutrition, à la santé, à l'eau, à l'éducation, à la protection, au logement et plus encore, ce qui diminue leur capacité à se construire un avenir meilleur pour eux-mêmes et les générations à venir. Sans action multisectorielle,

multipartite et inclusive de toutes les forces vives de la nation, la persistance de pauvreté des enfants risque de creuser les inégalités sociales et de couper les filles et les garçons les plus vulnérables des services dont ils ont besoin pour survivre et prospérer. Le renforcement du système de protection sociale pour mieux répondre aux risques et aux vulnérabilités auxquels sont confrontés les enfants et leurs familles est clé et permettra d'élargir l'accès aux services sociaux de base et d'accroître l'investissement dans le capital humain, ce qui contribue à augmenter la productivité et rend plus facile pour les pauvres l'exercice d'une activité rémunérée.

Santé et Nutrition

Selon l'EDS 2016-2017, depuis 2010, les taux de mortalité néonatale et infantile ont baissé de près de 40%, à 23 et 47 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. De plus, 83,9% des enfants sont nés dans des établissements de santé et 49,4% des nouveau-nés ont reçu des soins postnatals dans les deux jours suivant l'accouchement. Le taux de mortalité maternelle a également baissé de plus de 500 à 344 par 100 000 naissances vivantes, mais reste encore trop élevé.

Malgré les efforts du Gouvernement et ses partenaires pour réduire la malnutrition des enfants, 54% des enfants de moins de 5 ans souffrent de la malnutrition chronique (retard de croissance) en 2019 contre 58% en 2010 (EDS 2010). Cette situation est une urgence silencieuse qui occasionne des dommages irréversibles pour la croissance physique et le développement intellectuel des enfants, hypothéquant leurs performances scolaires et plus tard, leur devenir social et professionnel. De plus, La malnutrition est la cause sous-jacente du décès de plus d'un tiers de tous les décès d'enfants de moins de cinq ans au niveau mondial. Par conséquent, la malnutrition devrait être systématiquement considérée comme un problème central de développement avec des conséquences néfastes sur la croissance économique et le progrès général, dont l'ampleur peut être chiffré.

Education

L'éducation reste une grande priorité nationale. La réforme de l'école fondamentale adoptée en 2012 a augmenté la scolarisation des enfants situant ainsi le taux brut de scolarisation à l'école fondamentale à 111 % en 2018/2019. Néanmoins, Le Taux Net de Scolarisation qui est de 72,9 % (6-11ans) montre qu'il existe encore des enfants de cette tranche d'âge qui sont non scolarisés et ceux qui quittent l'école prématurément. Le taux d'abandon scolaire (11.3%) et de redoublement (26,3%) aux trois premiers cycles du primaire restent élevés et la qualité demeure un défi de taille, compte tenu du surpeuplement des salles de classe, du matériel pédagogique limité et du nombre élevé d'heures d'enseignement perdues, principalement en raison d'un système à double vacation et de l'absentéisme des enseignants. Il est également important de noter la dimension du genre vis-à-vis l'accès à l'éducation : seule une adolescente sur cinq entre dans l'enseignement secondaire; une femme sur cinq (entre 15 et 24 ans) est analphabète. Certains défis à relever pour une éducation sensible au genre incluent les grossesses et mariages précoces (8% des filles entre l'âge de 15 et 19 ans ont déjà commencé leurs vies reproductives), la gestion de l'hygiène menstruelle, ainsi que les stéréotypes du genre qui résultent en une inégalité dans la charge des tâches ménagères, portées par les jeunes filles.

L'amélioration du rendement interne constitue un des défis les plus importants de la politique éducative au Burundi. L'objectif poursuivi était la réduction des déperditions scolaires de manière à atteindre un taux de redoublement de 10 en 2020 et de supprimer les abandons. De plus, des efforts supplémentaires restent à faire pour l'éducation préscolaire où moins d'un enfant burundais sur dix (11,6%) a accès.

Protection de l'enfant

Chaque enfant, fille et garçon, ont le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence, d'exploitation, de maltraitance et de discrimination qui entravent son développement et réduisent son estime de soi. Il est donc fondamental de lui fournir un environnement sécurisant pour qu'il puisse prospérer et tirer le meilleur parti de son potentiel. Le Gouvernement a réalisé d'importants progrès dans la mise en place d'un cadre juridique et légal de protection de l'enfant qui constitue la base pour un système nationale de protection de l'enfant capable de protéger leurs droits, et s'occuper de nombreux enfants qui sont victimes, ou témoins, de violence, de maltraitance et d'exploitation, ou sont exposés au travail dangereux, à la traite de personnes et à la violence et aux abus sexuels, ou sont privés d'un cadre familial stable et protecteur. A cet égard il est estimé que 900 000 enfants sont orphelins comme conséquence du VIH/SIDA, des conflits, et d'autres facteurs. Alors que l'enregistrement à l'état civil doit être universel, 83,5% des enfants du Burundi sont enregistrés et seulement 66% ont un acte de naissance. La prévalence de travail des enfants se situe à 30,6% (EDS 2016/2017), ce qui constitue l'un des principaux obstacles à leur éducation, leur santé et développement. De plus,

1 femme sur 4 au Burundi a subi une forme de violence sexuelle et 8% des filles de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie reproductive. Des actions concrètes doivent être engagées par le Gouvernement, les institutions impliquées dans la protection et la défense des droits de l'enfant, les organisations de travailleurs et d'employeurs et les parents notamment en renforçant l'autonomisation économique des familles (développement des activités génératrices de revenus, promotion du mouvement associatif et des coopératives), et en sensibilisant les parents pour soutenir leurs enfants pour qu'ils terminent l'école fondamentale avant de commencer à travailler.

Eau, hygiène et assainissement

La faible qualité de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène sont des facteurs à l'origine de la forte prévalence du retard de croissance des enfants et des épidémies de choléra. En outre, les maladies transmises par l'eau sont endémiques. Si 80 % des ménages au niveau national ont déjà accès à une source d'eau améliorée pour boire, seuls 61 % entre eux bénéficient d'une telle source à moins de 30 minutes de leur domicile (EDS2016/2017). L'accès à des toilettes améliorées qui ne sont pas partagées est limité (44 %). Seulement 6 % de la population utilisent du savon et de l'eau pour se laver les mains. Seules 44 % des écoles disposent d'un accès à l'eau potable, et moins de 18 % d'entre elles possèdent des installations opérationnelles pour se laver les mains (SIGE 2016/2017). La plupart des maternités n'ont pas l'eau courante. Près d'un tiers des systèmes publics d'approvisionnement en eau sont hors services. Sur le plan de l'hygiène des latrines, seulement 30,6 % d'écoles fondamentales disposant de latrines hygiéniques. La pandémie mondiale actuelle est un facteur de plus pour justifier une augmentation de l'investissement dans ce secteur, allié à un programme de changement des comportements en matière

d'hygiène et d'assainissement, la mise à l'échelle de l'approche Assainissement total piloté par la communauté (ATPC), et le renforcement des systèmes de gestion et d'entretien des infrastructures.

Perspectives

Investir dans les enfants est essentiel pour consolider les acquis, ainsi que pour maintenir l'élan et accélérer les progrès dans la réalisation des ODD et des politiques nationales relatives aux droits et au bien-être des enfants. Les priorités les plus importantes pour les enfants qui dégagent de ces indicateurs ainsi que les conclusions du Rapport National Volontaire sont la réduction de la malnutrition, la protection des enfants les plus vulnérables, et l'amélioration de la qualité et pertinence de l'éducation afin de préparer une jeunesse citoyenne apte à s'insérer au plan socio-économique.

La mobilisation efficace des ressources (tant domestiques qu'extérieures) se présente comme un préalable à la réalisation effective des ODD. Ici, le partenariat global et la coopération (bilatérale, multilatérale, sud-sud) ont un rôle catalyseur à jouer. Un processus de costing pour les ODD pour des programmes multisectoriels et intégrés, tels que le développement de la petite enfance (DPE), et associés au PND et à l'élaboration de stratégies sectorielle, permettra de définir les besoins en ressources pour réaliser les cibles ODD prioritaires.

Annexe 15 : Impact du COVID-19 sur la réalisation de l'agenda 2030 par le Burundi

L'élaboration du premier Rapport National Volontaire de mise en œuvre des ODD de l'agenda 2030 par le Burundi a coïncidé avec la propagation, dans le monde, de la pandémie du COVID-19. Au premier mai 2020, le Burundi a confirmé 15 cas de COVID-19, dont quatre guéris et un décès. Cette pandémie du COVID-19 constitue une menace pour la mise en œuvre des ODD, dans l'ensemble, tout en présentant des dangers particuliers pour les pays à faible revenu.

Dans l'optique de prévenir et atténuer les risques de nouvelles contaminations et de propagation, le Burundi, à l'instar des autres pays, a décidé de (i) mettre en quarantaine, depuis le 6 mars 2020, tous les passagers des pays touchés par la pandémie ; (ii) suspendre tous les vols internationaux à partir du 21 mars 2020, à l'exception des vols liés au transport des marchandises, à l'évacuation sanitaire, aux actions humanitaires et diplomatiques ; (iii) suspendre toutes les missions officielles internationales ; et (iv) suspendre, depuis le 19 mars 2020, l'octroi des visas d'entrée au Burundi. En outre, il a été mis en place des mesures de riposte au COVID-19 sur base de l'évaluation de son impact sur la vie socio-économique.

A ce jour, en plus des mesures déjà prises pour arrêter et atténuer la propagation du COVID-19 qui ont eu beaucoup d'impacts tant au niveau socio-économique que sanitaire, le Burundi a élaboré un plan de contingence national de préparation et de réponse à cette pandémie au niveau du secteur de la santé pour un coût estimé à 58.609.332 dollars américains. Il compte désormais élargir son intervention au-delà de la réponse sanitaire en se concentrant davantage sur la manière de protéger tous les secteurs de la vie socio-économique et en particulier les vulnérables, notamment par des actions suivantes :

- ♣ le maintien des services de transport et de logistique le long des principaux couloirs pour un accès continu aux produits médicaux, à la nourriture et aux autres biens et services essentiels ;
- ♣ le maintien d'accords de transit avec les pays voisins, axés sur l'accélération de mouvements des produits médicaux liés au COVID-19, d'intrants et des produits alimentaires et énergétiques le long de ces corridors ;
- ♣ la fourniture d'une aide financière aux entreprises pour leur éviter une souffrance extrême et des dommages durables sur l'économie ;
- ♣ la fourniture d'une aide à l'amélioration de la stabilité financière à travers la construction d'un filet de sécurité financière solide ;
- ♣ la protection des travailleurs sur leur lieu de travail afin de minimiser les effets directs du coronavirus, conformément aux recommandations et lignes directrices de l'OMS ;
- ♣ la préservation des dépenses sociales en faveur des plus vulnérables et l'extension des programmes de protection sociale ;
- ♣ la minimisation de l'impact sur les enfants en assurant la continuité d'un accès aux services essentiels de qualité en matière de santé et nutrition, l'eau potable et la protection de l'enfance ;
- ♣ l'obtention d'une réponse COVID-19 sensible au genre en s'assurant que les risques et besoins des filles et des femmes sont pris en considération dans les interventions.

Cependant, le Burundi aura besoin d'un programme d'accompagnement et de soutien de la part de ses Partenaires Techniques et Financiers en vue de pouvoir apporter une réponse

appropriée au COVID-19 et, partant cheminer vers l'atteinte des 49 cibles et 101 indicateurs qu'il s'est fixés dans la cadre de l'agenda 2030.

BURUNDI - MESSAGES CLES

En s'inscrivant dans la dynamique mondiale d'adoption et d'appropriation de l'agenda 2030, le Burundi s'est engagé à intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans son Plan National de Développement du Burundi (PND Burundi 2018-2027), dans les stratégies sectorielles et dans les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC).

Sur le plan opérationnel, le Burundi a procédé à la contextualisation des ODD en suivant une approche participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes. Ce processus a conduit à la priorisation d'un ensemble de 49 cibles et 101 indicateurs nationaux que le Burundi s'est engagé à atteindre et à suivre.

A travers la mise en œuvre des ODD et du PND Burundi 2018-2027, il s'est engagé à transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social pour une nation solidaire, démocratique et prospère.

Le Burundi reste confronté à plusieurs défis, mais résolu à réduire, notamment la pauvreté et éliminer la faim à travers des politiques et des stratégies sectorielles portant sur des investissements publics structurants. D'autres défis à lever sont entre autres (i) la disponibilité des données pertinentes, globales et désagrégées constamment actualisées pour refléter les réalités du moment, (ii) la mobilisation des financements internes et externes, et (iii) l'adaptation aux changements climatiques et le respect des normes environnementales internationales.

Au niveau de la protection sociale, le Burundi compte aujourd'hui à son actif d'importantes réalisations salutaires comme (i) la mise en œuvre du Projet « Filets Sociaux » qui vise à fournir des transferts monétaires pour des ménages pauvres et (ii) la création d'un Fonds d'Appui à la Protection sociale pour le financement de ces programmes.

En matière de la santé, le Gouvernement a fait de l'accès des populations, notamment celles les plus vulnérables, aux soins de santé, une priorité. Dans cette perspective, la mise en œuvre de la Politique Nationale de la santé d'une population projetée à 90 % vivant à moins de 5 km d'un centre de santé, en est un exemple éloquent. En outre, la gratuité ciblée des actes médicaux pour les femmes enceintes et les enfants de 0-5 ans est aujourd'hui une réalité.

Quant à l'éducation, la politique volontariste de l'Etat consistant à envoyer à l'école tous les enfants en âge de scolarité a permis d'atteindre la presque parité au niveau de l'école fondamentale et un taux brut de scolarisation de 111% en 2019. L'augmentation de la part de ce secteur dans les dépenses budgétaires courantes passée de 34% en 2016 à 36% en 2020 est un signe manifeste de l'importance y accordée, qui s'est traduit par le renforcement du système éducatif et de l'offre d'éducation formelle.

S'agissant de l'autonomisation des femmes et des filles, en vue de contribuer à l'éradication de la pauvreté, il a été mis en place un Fonds de garantie pour leur faciliter l'accès aux crédits en vue de leur autonomisation économique.

Concernant la couverture en eau potable, le Gouvernement a accompli des avancées significatives, en témoigne le taux de desserte passé de 75 % en 2010 à 83% en 2019 en milieu urbain et, de 60% à 63% en 2019 au cours de la même période.

Pour faire face aux changements climatiques, le Gouvernement entend renforcer la résilience, créer des opportunités d'investissements résilients au climat et faire de l'économie verte une source de création d'emplois décents à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes. Dans la phase de reconstruction et des urgences, le projet Gestion communautaire des risques de catastrophes liés aux changements climatiques est en cours de réalisation.

Tout en réitérant son engagement en faveur des ODD, le Gouvernement va s'atteler à mettre en œuvre les grandes actions et recommandations formulées à travers la feuille de route d'accélération des ODD et continuer à prendre des dispositions pour poursuivre leur contextualisation dans les différents plans sectoriels et locaux.